

LES CAHIERS DE L'Institut EDS

Série Actes des activités de l'Institut, numéro 1, mai 2009

L'équité environnementale: clef du développement durable

**Séminaire organisé par l'Institut EDS
en collaboration avec la Fondation
Monique-Fitz-Back**

Textes et présentations choisis

17 avril 2009, Théâtre de la Cité
universitaire, pavillon Kruger, Université
Laval



L'Institut EDS

L'Institut EDS (Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société) est un regroupement de membres de la communauté universitaire, provenant aussi bien de sciences sociales que de sciences dures ou appliquées, qui partagent un intérêt commun pour la recherche et la formation en environnement, développement et société.

Le mandat de l'Institut est de soutenir la recherche pluridisciplinaire, les synergies entre spécialistes et de promouvoir une vision d'ensemble sur les questions d'environnement dans la société. L'Institut réalise ou facilite des activités visant l'approfondissement et la diffusion des connaissances dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs, sa structure se veut souple, rassembleuse et ouverte.

Site Internet: www.ihqeds.ulaval.ca

Coordonnées de l'Institut EDS

Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société
2440, Pavillon des Services, boul. Hochelaga, local 3800

Université Laval, Québec, G1V 0A6

Téléphone: (418) 656-2723

Télécopieur: (418) 656-7330

Courriel: ihqeds@ihqeds.ulaval.ca

Concept et mise en page: Ariane Gagnon-Légaré



La Fondation Monique-Fitz-Back pour l'éducation au développement durable

La Fondation Monique-Fitz-Back se consacre à la promotion de l'éducation à l'environnement dans une perspective du développement durable et d'un avenir viable. Elle développe des projets dans les domaines de l'éducation et de la santé dans l'objectif de favoriser l'éducation, la mobilisation et l'engagement du plus grand nombre.

Fondation Monique-Fitz-Back

320, rue St-Joseph Est, bur. SS-035
Québec (Québec), G1K 8G5
Téléphone : (418) 523-8585
Télécopieur : (418) 523-2054
Courriel : adm@fondationMF.ca
Site Internet: www.fondationmf.ca

La Décennie des Nations unies pour l'éducation relative au développement durable

Cette activité s'inscrit dans la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014, DEDD) qui a pour objectif de voir l'éducation pour le développement durable mis en application dans des milliers de situations locales sur le terrain, comportant l'intégration des principes du développement durable dans une multitude de différentes situations d'apprentissage. L'UNESCO est l'agence de file pour la DEDD.



Section pour la coordination de la DEDD (ED/UNP/DESD) UNESCO

7, Place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
Télécopieur: 33-1-45685635
Courriel: esddecade@unesco.org
Site Internet: www.unesco.org/fr/esd/decade-of-esd/

Partenaires



Tables des matières

Tables des matières —	4
Programme —	5
Biographies des présentateurs —	6
Note conceptuelle —	8
Sécurité alimentaire et justice environnementale dans l'Arctique canadien : l'impératif d'une participation accrue des Inuits à la gouvernance de l'environnement* —	10
Texte de Sophie Thériault	
L'équité intergénérationnelle —	29
Texte de André Beauchamp	
L'équité environnementale et les changements climatiques : la réalité nordique —	37
Texte de Nathalie Barrette	
Développement durable et menaces à l'échelle mondiale: l'équité, fondement de la coopération? —	43
Présentation de Philippe Le Prestre	
Fondement, origine et actualité de l'équité environnementale —	45
Présentation de Robert Bullard	
L'équité environnementale en contexte européen: les multiples facettes des inégalités écologiques —	76
Présentation de Cyria Emelianoff	
Des impacts inégaux aux solutions équitables: quelques illustrations —	80
Présentation de Rosa C. Galvez	
Santé et justice environnementale —	85
Présentation de Pierre L. Gosselin	
L'équité environnementale et les changements climatiques: la réalité nordique —	90
Présentation de Nathalie Barrette	
Kyoto et après: mécanisme de partage équitable —	94
Présentation de Sibi Bonfils en remplacement de Fatimata Dia Touré	
Les enjeux de la biodiversité et l'équité environnementale —	96
Présentation de Philippe Le Prestre	
Annexe: couverture médiatique —	99
Texte de Yan Turgeon publié dans le <i>Journal Alternatives</i> , édition juillet-août 2009	

Membres du comité organisateur

Marie-Hélène Bérard, Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement
Marcel Fillion, Département de science politique, Université Laval
Philippe Le Prestre, Institut EDS
Jocelyne Néron, coordination, Institut EDS
Christian Payeur, coordination, Fondation Monique-Fitz-Back

Programme

Le séminaire proposé vise à introduire et à enraciner la préoccupation envers l'équité environnementale auprès du milieu de la recherche, des décideurs, des institutions, des médias et des intervenants. Il regroupera un nombre limité de chercheurs renommés sur la question et se conclura par la réflexion d'acteurs témoins.

8:30 Accueil et inscription

9:00 Ouverture

Christian Payeur, directeur général de la Fondation Monique-Fitz-Back

9:10 Développement durable et menaces à l'échelle mondiale: l'équité comme fondement de la coopération

Philippe Le Prestre, directeur Institut EDS

9:25 Conférences

Fondement, origine et actualité de l'équité environnementale

Robert Bullard, professeur de sociologie et directeur de l'Environmental Justice Resource Center à la Clark Atlanta University d'Atlanta en Georgie
Animateur: Philippe Le Prestre

L'équité environnementale en contexte européen: les multiples facettes des inégalités écologiques

Cyria Emelianoff, maître de conférences en aménagement et urbanisme à l'Université du Maine, le Mans
Animateur: Christian Payeur

10:45 Pause

11:00 Conférences

La justice alimentaire et environnementale en Arctique: ses rapports aux droits territoriaux des Inuit

Sophie Thériault, professeure à la Faculté de droit, section Droit civil, Université d'Ottawa.
Animateur: Christian Payeur

L'équité intergénérationnelle

André Beauchamp, président d'AQUACENTRUM, théologien environnementaliste
Animateur: Philippe Le Prestre

Dîner sur place

13:15 Des impacts inégaux aux solutions équitables: quelques illustrations

Animateur: Christian Payeur

Gestion des déchets et risques environnementaux

Rosa C. Galvez, Institut EDS, département de génie civil, Université Laval

Santé et justice environnementale

Pierre L. Gosselin, Institut national de santé publique du Québec et Institut EDS

L'équité environnementale et les changements climatiques: la réalité nordique

Nathalie Barrette, Institut EDS, département de géographie, Université Laval

14:30 Les défis des changements climatiques: quel horizon pour l'équité environnementale

Les changements climatiques et les pays du Sud

Christine Laliberté, directrice des programmes au Québec, OXFAM Québec (*annulée*)

Kyoto et après: mécanisme de partage équitable

Fatimata Dia Touré, directrice générale, IEPF

15:15 Pause

15:30 Les enjeux de la biodiversité et l'équité environnementale

Philippe Le Prestre, directeur, Institut EDS

16:00 Table ronde des acteurs: que retiennent les acteurs?

Que font actuellement les acteurs en lien avec l'équité environnementale? Qu'envisagent-ils dorénavant de faire? Existe-t-il un dilemme entre leurs pratiques habituelles et l'équité environnementale? Si oui, comment résoudre ce dilemme?

Roméo Saganash, représentant des communautés autochtones du Grand Nord

Robin Couture, Collectif pour un Québec sans pauvreté
France Levert, Réseau québécois des femmes pour l'environnement

Frédéric Paré, coordonnateur du projet souveraineté alimentaire à l'Union des producteurs agricoles (UPA)

Jean-Pierre Massé, L'ŒUVRE LÉGER

Animateur: Philippe Le Prestre

16:45 Clôture

Que retenir pour la suite ?

Alain Pélissier, président de la Fondation Monique-Fitz-Back pour l'éducation au développement durable
Philippe Le Prestre, directeur, Institut EDS

17:00 Mot de la fin

Christian Payeur, directeur de la Fondation Monique-Fitz-Back pour l'éducation au développement durable

Biographies des présentateurs

Nathalie Barrette

Professeure agrégée au Département de géographie de l'Université Laval, Nathalie Barrette a fait ses études de doctorat en sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle se spécialise en climatologie et en modélisation climatique, et a travaillé principalement sur les environnements nordiques. Récemment, elle développait de nouveaux projets de recherche en climatologie des environnements intertropicaux. Elle a été présidente de la Société de météorologie de Québec de 2001 à 2005.

André Beauchamp

Théologien environnementaliste, André Beauchamp possède une formation en théologie, mais est surtout connu comme environnementaliste. Secrétaire général du ministère de l'Environnement du Québec en 1980, il a été président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 1983 à 1987. Il est l'auteur de 25 volumes en théologie et en environnement, et de plus de 200 articles. Il a reçu en 1998, le prix Phénix de l'environnement pour sa contribution significative en ce domaine. Membre depuis 1992 de la Chaire en éthique de l'environnement Hydro-Québec de McGill, il a présidé une dizaine de commissions d'audiences publiques sur l'environnement dont la plus récente est la Commission sur la gestion de l'eau au Québec (1999).

Robert Bullard

Robert Bullard est professeur de sociologie et directeur du Environmental Justice Resource Center à la Clark Atlanta University. À l'échelle des États-Unis, il est un des chefs de file de la justice environnementale et a écrit ou dirigé plusieurs livres sur le thème, dont *Dumping in Dixie: Race, Class and Environmental Quality*; *Unequal Protection: Environmental Justice and Communities of Color*; et *Confronting Environmental Racism: Voices from the Grassroots*. Il a de surcroît joué un rôle majeur dans l'organisation et la mobilisation du mouvement pour la justice environnementale ces deux dernières décennies. Il est un des organisateurs du premier sommet national sur le leadership environnemental des gens de couleur (*First National People of Color Environmental Leadership Summit*). M. Bullard était de l'équipe de transition du groupe sur l'environnement et les ressources naturelles du président Clinton (*Natural Resources and Environment Cluster*; regroupant les départements de l'énergie, de l'intérieur et de l'agriculture, et la Environmental Protection Agency), ainsi que sur le Conseil consultatif national sur la

justice environnementale de l'Environmental Protection Agency (NEJAC), dont il présidait le sous-comité sur la santé et la recherche.

Fatima Dia Touré

Fatima Dia Touré est directrice de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). Elle est juriste environnementaliste et détient un DESS en administration financière. Elle a été experte pour le Sénégal dans les négociations internationales relatives à l'environnement de manière générale et spécialement dans les accords multilatéraux sur l'environnement. Correspondante nationale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour le Sénégal, elle dirigeait la Direction de l'environnement et des établissements classés, qui est l'institution nationale responsable de la Convention-cadre sur les changements climatiques (UNFCCC) et du Protocole de Kyoto. Elle avait également la tutelle de l'Autorité nationale désignée (AND) et du Bureau du Mécanisme pour un développement propre (MDP).

Cyria Emelianoff

Cyria Emelianoff est maître de conférences en aménagement et urbanisme à l'Université du Maine, le Mans (ESO-GREGUM, UMR 6590 CNRS). Elle est coresponsable du master en recherche « Géographie sociale et développement durable », option « Politiques territoriales de développement durable », à l'Université du Maine, en enseignement à distance. Ses travaux portent sur les politiques de développement durable des villes européennes, dans leurs différentes facettes, et les mobilisations environnementales locales en Russie. Elle est membre du conseil scientifique du Programme interdisciplinaire de recherche sur la ville et l'environnement (PIRVE) du CNRS, ainsi que du comité de rédaction de la revue *Écologie et politique*. Elle travaille actuellement sur la ville post-carbone (2008-10), les inégalités environnementales et l'urbanisme durable.

Rosa C. Galvez

Ingénieure civile de formation, Rosa Galvez-Cloutier est présentement professeure titulaire au Département de génie civil de l'Université Laval. Elle a complété un baccalauréat en génie civil à la Universidad Nacional de Ingeniería à Lima, Pérou en 1985. En 1989 et 1994, elle a obtenu, respectivement, maîtrise et doctorat en génie environnemental de l'Université McGill. Ses domaines d'expertise incluent l'assainissement de l'eau et des sols, la gestion intégrée des déchets municipaux, la

gestion des sites contaminés, les études de réhabilitation avec approche par bassin versant, l'évaluation d'impacts environnementaux, l'analyse de risque et la gestion de projets en génie civil suivant des principes du développement durable. De renommée internationale, auteure de centaines d'articles scientifiques et documents techniques, Mme Galvez-Cloutier agit comme consultante externe pour plusieurs organismes internationaux comme l'UNESCO, la Commission de coopération environnementale de l'ALENA et la *Scottish Research Partnership*, organisme dépendant du *UK Research Council*.

Pierre L. Gosselin

Pierre Gosselin coordonne le programme de recherche en santé au sein du Consortium Ouranos et agit à titre de responsable scientifique pour le Plan d'action 2006-2012 en changements climatiques du Québec (volet santé). Parmi ses projets en cours, signalons celui sur les systèmes de géo-simulation de l'épizootie du virus du Nil occidental et de la maladie de Lyme en fonction des changements climatiques (réseau GEOIDE), et trois autres études en changements climatiques et santé au Québec, en collaboration avec l'INRS-ÉTÉ, Ouranos, le MSSS et Santé Canada. Le Centre collaborateur OMS du CHUQ dirigé par M. Gosselin est aussi actif en surveillance et analyse de risques appliquées à la santé environnementale et la santé au travail, principalement dans les Caraïbes et les Amériques.

Philippe Le Prestre

Professeur titulaire de science politique à l'Université Laval (Québec), Philippe Le Prestre dirige l'Institut EDS (Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société) depuis 2005. Il détient un doctorat en science politique de l'Université de l'Indiana (États-Unis) et des diplômes de troisième cycle en physiologie végétale et écologie humaine et de deuxième cycle en écologie et en anglais des Universités de Paris V et de Paris VII. Ses plus récents ouvrages sont *Bilateral Ecopolitics : Continuity and Change in Canadian-American Environmental Relations* (dir., avec Peter Stoett; Ashgate, 2006) et *Protection de l'environnement et relations internationales : les défis de l'écopolitique mondiale* (Armand-Colin, 2005). Ses travaux actuels portent sur la gouvernance internationale de l'environnement et l'efficacité des régimes environnementaux.

Sophie Thériault

Avocate et professeure à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, Sophie Thériault a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université Laval et elle y termine présentement son doctorat pour lequel elle a

obtenu la bourse de la Fondation Pierre Elliott Trudeau. Elle a occupé un poste d'auxiliaire juridique auprès de l'Honorable Louis LeBel à la Cour suprême du Canada. Sa thèse, qu'elle soutiendra sous peu, est intitulée *La terre nourricière des Inuit : les droits territoriaux et la sécurité alimentaire au Nunavik et en Alaska*. Ses principaux champs de recherche et d'enseignement sont le droit canadien des peuples autochtones, le droit de l'environnement et le droit constitutionnel.

Note conceptuelle

À mesure qu'un système s'approche de ses limites écologiques les inégalités ne font que s'accroître.

— *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Gro Harlem Brundtland*

Pour Johanne Gélinas, présidente de l'Institut EDS et ex-Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada, « *l'engagement envers l'équité est un élément clé du développement durable. L'équité suppose la distribution équitable des coûts et des avantages du développement entre les riches et les pauvres, entre les générations et parmi les nations. L'équité suppose également que nous ayons tous les moyens de satisfaire nos besoins fondamentaux et que nous disposions tous des mêmes droits fondamentaux* ».

Au cours des récentes décennies, la réflexion traditionnelle sur la justice sociale a englobé le champ environnemental, notamment le droit de chaque individu de vivre dans un environnement sain et salubre. Une étape marquante est franchie au Sommet « Planète Terre » en 1992 alors qu'étaient enfin reconnus les liens étroits entre l'état de l'environnement, les conditions socio-économiques et les problèmes de justice sociale. Dix ans après le sommet de Rio de Janeiro, un des aspects les plus positifs du Sommet de Johannesburg (2002) sera de recentrer l'homme et l'équité sociale au cœur du débat sur le développement durable. La communauté internationale prend conscience du fait que les conséquences des modes de production et de consommation, de la pollution, de la détérioration des ressources naturelles ne touchent pas également tout le monde et que, dans la plupart des cas, les conditions de vie des plus vulnérables sont aggravées. Les pays du Sud estiment que les pays industrialisés ont une dette envers les populations du Sud et s'attendent à ce que les auteurs des dommages écologiques assument leur responsabilité. Pour Cyria Emelianoff, chercheure au CNRS et conférencière invitée au séminaire, « *l'idée de dette écologique interpelle les modes de*

*vie des occidentaux, qui sont à l'origine des deux tiers des impacts environnementaux globaux, tout en concernant à peu près un sixième de la population mondiale.*¹ »

Cette iniquité va se répercuter également dans les solutions mises de l'avant pour remédier aux problèmes de la protection de l'environnement. Comment vont se partager les coûts et les inconvénients? Cela s'illustre tout particulièrement dans les négociations sur les changements climatiques et sur le régime qui devra succéder au protocole de Kyoto. En évoquant le principe de responsabilité commune mais différenciée, les pays du Sud expriment leurs réticences à devoir, eux aussi, assumer les coûts pour une situation à laquelle ils n'ont pas contribué. Pour plusieurs d'entre eux, la lutte contre les changements climatiques doit reposer sur les épaules de ceux qui ont profité des émissions de carbone. Ils plaident pour une distribution du fardeau de réduction en fonction de la responsabilité historique et revendiquent un soutien important pour l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Pour leur part, les pays du Nord insistent sur la responsabilité collective, notamment celle des pays émergents. Le défi des discussions sur l'après-Kyoto doivent donc aboutir sur une façon de répondre à l'urgence climatique, tout en se souciant d'en répartir équitablement le fardeau parmi les différents acteurs concernés (États, acteurs économiques, sociétés) et d'y intégrer les questions de droits humains (d'équité).

Aux États-Unis la notion d'équité environnementale, développée par le Dr Robert Bullard, a d'abord été très liée aux actions revendicatives des communautés et groupes défavorisés davantage exposés à des risques de contamination. Des groupes

minoritaires ou défavorisés (minorités raciales, démunis socio-économiques, peuples autochtones, paysans locaux, etc.) assument une part disproportionnée des risques émanant des sources polluantes. On a constaté que les incinérateurs à déchets ainsi que les usines polluantes, montrent, en général, une nette propension à s'installer au cœur des milieux à fortes composantes afro-américaines, hispanophones ou ouvrières. En conséquence, on a mesuré une incidence anormalement élevée de certaines maladies touchant les membres de ces groupes vulnérables (et souvent en première ligne les enfants). De plus, lors de litiges environnementaux, on note des disparités significatives dans l'accès au système judiciaire, en défaveur de ces populations.

A l'échelle internationale le même phénomène d'iniquité s'observe vis-à-vis du risque environnemental, notamment avec les masses considérables de déchets qui sont délocalisées des pays du Nord vers les pays du Sud pour y être entreposées. Autre exemple, le durcissement des réglementations européennes concernant les industries polluantes a eu pour effet la délocalisation des entreprises vers ces pays. Le fardeau est souvent réparti non pas en raison de préoccupations d'équité mais plutôt suivant la ligne de moindre résistance, au détriment des moins nantis et des sans pouvoir.

La biodiversité est aussi devenue un enjeu majeur de justice sociale dans le contexte de l'impact des pénuries croissantes, des politiques de conservation et d'accès à ces ressources et dans celui de la distribution des avantages dérivés de l'exploitation des ressources génétiques. La Convention sur la diversité biologique, signée au Sommet de Rio en 1992, a constitué une étape décisive dans la reconnaissance de cette problématique et dans

la volonté d'aménager des mécanismes permettant de réguler ce partage dans un souci d'équité envers les différents acteurs concernés. Pourtant, après plus de quinze ans d'efforts, les résultats demeurent mitigés, voire décevants. Les difficiles négociations actuelles sur le futur régime d'accès et de partage des avantages dérivés de l'exploitation des ressources génétiques fournissent une indication de l'ampleur des défis qu'il reste à affronter en ce domaine.

Note

¹*Durabilité, modes de vie et solidarités à long rayon d'action : de nouvelles questions de recherche*, Cyria Emelianoff, ESO-GREGUM, UMR 6590 CNRS.

Sécurité alimentaire et justice environnementale dans l'Arctique canadien : l'impératif d'une participation accrue des Inuits à la gouvernance de l'environnement*

Texte de **Sophie Thériault**

Introduction

Les peuples autochtones, avec les petits agriculteurs et éleveurs, les paysans sans terre, les femmes et les réfugiés, comptent parmi les groupes les plus vulnérables au regard de l'insécurité alimentaire, souffrant de façon disproportionnée de la faim, de la malnutrition et des nombreuses maladies qui en découlent (FAO 2009A; FAO 2009B; Nations unies 2005 : 8). Cette situation est souvent imputée à la pauvreté, à l'exclusion et à la spoliation de leurs terres, de leurs ressources et de leur souveraineté par divers processus coloniaux (Damman 2005 : 285; Nations unies 2005 : 8-12; Nations unies 1999 : par. 13). D'entrée de jeu, soulignons que le concept de « sécurité alimentaire » est ici entendu, dans la perspective des droits fondamentaux de la personne, de la capacité des collectivités, des ménages et des individus d'accéder à une nourriture d'une quantité et d'une qualité suffisantes, exempte de substances nocives et acceptable dans une culture déterminée, ainsi qu'aux moyens de se la procurer ou de la produire, dans le respect de la dignité humaine. Par ricochet, l'insécurité alimentaire réfère donc aux situations où les impératifs de la sécurité alimentaire ne sont pas réalisés (Duhaime *et al.* 2008 : 74; Nations unies 2008 : paragr. 17-18; Nations unies 1999 : par. 7-13).

Depuis quelques décennies, la dégradation de la qualité de l'environnement s'est imposée comme la menace la plus préoccupante à la sécurité alimentaire de nombreux peuples autochtones à travers le monde. En effet, en raison de facteurs géographiques, économiques et culturels, de nombreux peuples autochtones comptent toujours de manière significative sur leur environnement naturel, afin de satisfaire une partie de leurs besoins culturels, spirituels et matériels, y compris alimentaires (FAO

2009B; Nations unies 2005 : paragr. 21-23). La poursuite de leur mode de vie se trouve aujourd'hui compromise par les effets néfastes des nombreux problèmes environnementaux résultant notamment de la pollution industrielle. En revanche, il faut savoir que les peuples autochtones ne participent que marginalement aux activités polluantes et aux bénéfiques économiques qui en découlent (Tsosie 2007: 1628)¹.

Ces propos révèlent les rapports étroits entre la sécurité alimentaire des peuples autochtones et le discours du mouvement social de la justice environnementale. Ce dernier propose dans un premier temps que les personnes et les groupes marginalisés, particulièrement les minorités ethniques et les personnes vivant dans la pauvreté, assument de manière disproportionnée les risques découlant des modes dominants de production et de consommation alors que, de façon générale, ils ne participent que marginalement à la production et à la diffusion de la pollution ainsi qu'aux bénéfiques du développement industriel et des services environnementaux (Agyeman *et al.* 2003 : 1-12; Haluza-DeLay *et al.* 2009 : 6-11; Bullard 2000 : 1-20; Cole *et al.* 2001 : 10-33; Schlosberg 2007). De surcroît, le mouvement de justice environnementale s'intéresse aux rapports de force, tels ceux découlant du colonialisme, qui structurent dans une large mesure l'économie politique de la dégradation environnementale (Ali 2009; Cole *et al.* 2001 : 10-15; Faber *et al.* 2003). Envisagée sous cet angle, la justice environnementale exigerait une participation accrue des groupes sociaux et des collectivités marginalisés aux processus décisionnels susceptibles d'affecter leurs intérêts (Haluza-DeLay *et al.* 2009 : 8-9 ; Schlosberg 2007 : 65-71).

* L'auteure tient à sincèrement remercier Kristin Bartenstein, Heather McLeod-Kilmurray, Muriel Paradelle et un(e) évaluateur ou évaluatrice anonyme pour leurs précieux commentaires sur cet article.

Ces considérations nous amènent à proposer quelques pistes de réflexion sur les limites et les possibilités du droit international, dans la perspective de minimiser les impacts disproportionnés qu'exercent les problèmes environnementaux globaux sur la sécurité alimentaire des Inuits². Nous affirmons que tant la sécurité alimentaire que la justice environnementale requièrent que les Inuits participent de façon réelle et effective aux processus décisionnels susceptibles d'affecter leurs intérêts environnementaux, y compris à l'échelle internationale. Les régimes environnementaux globaux, en raison notamment du principe de la souveraineté étatique sur lesquels ils sont fondés, ne sont toutefois généralement pas en mesure de rendre compte de la position et des intérêts singuliers des peuples autochtones, dont ceux des Inuits, en rapport avec les effets disproportionnés des problèmes environnementaux sur leurs sociétés et leurs économies alimentaires. Des réformes majeures s'imposent, afin d'assurer une compatibilité accrue de l'ordre juridique avec les exigences de la sécurité alimentaire et la justice environnementale.

Notre propos sera divisé comme suit : nous présenterons d'abord brièvement les principales caractéristiques des économies alimentaires inuites contemporaines, ce qui nous permettra ensuite de discuter des principales menaces environnementales posées à leur sécurité alimentaire, à savoir la contamination des aliments du terroir et les changements climatiques³. Ces propos nous amèneront à jeter un regard critique sur les institutions du droit international responsables de la conception et de la mise en œuvre des solutions à ces problèmes environnementaux globaux. Nous concluons par quelques propositions de réformes visant à assurer une participation accrue des Inuits à la gouvernance des problèmes environnementaux globaux qui affectent singulièrement leurs sociétés.

1. L'insécurité alimentaire des Inuits resituée dans son contexte

Les Inuits et la vaste majorité des Canadiens véhiculent des représentations différentes, voire souvent conflictuelles, de l'Arctique et de son

environnement. De nombreux Canadiens imaginent les régions les plus septentrionales du Canada sous les traits d'un vaste espace caractérisé par un environnement inhospitalier et « dépourvu de sujets humains » (Desbiens 2004 : 102), ou encore, à l'image d'un réservoir de richesses fabuleuses destinées à être exploitées afin de contribuer à l'accroissement des richesses de l'ensemble du pays (Berger 1988: 31-32; Bone 2009 : 1-8).

Pour leur part, les Inuits désignent cette région géographique par l'expression « *Inuit Nunaat* » (« pays inuit »), là où eux-mêmes et leurs ancêtres ont vécu depuis des milliers d'années en suivant leurs propres normes, coutumes, traditions et savoirs. Encore aujourd'hui, leurs territoires ancestraux et les ressources qui s'y trouvent contribuent largement à satisfaire les besoins culturels, spirituels, économiques et nutritifs de nombreuses personnes au sein de leurs communautés (voir généralement Duhaime *et al.* 2002; Freeman 1998; Searles 2002; Tyrell 2008; Usher 2002). En conséquence, la capacité des Inuits à accéder durablement à leurs territoires ancestraux et aux ressources naturelles qui s'y trouvent, ainsi qu'à en maîtriser les usages et les affectations, est largement reconnue comme étant en lien avec les impératifs de la sécurité alimentaire (Duhaime *et al.* 2008; FAO 2009A; FAO 2009B; Nations unies 2005 : paragr. 21-23).

Appréhendée à travers le prisme des droits de la personne, la sécurité alimentaire requiert que soient considérées, « [...] dans toute la mesure du possible, [l]es valeurs subjectives, [lesquelles, bien que n'ayant rien à voir avec la nutrition], [...] s'attachent aux aliments et à la consommation alimentaire » (Nations unies 1999 : par. 11). La sécurité alimentaire des Inuits reposerait ainsi sur un ensemble de facteurs s'attachant aux caractéristiques singulières de leur environnement, de leur culture et de leur économie alimentaire⁴.

De fait, la majorité des Inuits vivent dans des villages dispersés dans l'Arctique, plusieurs d'entre eux comptant moins de mille habitants⁵. La plupart de ces villages ne sont connectés à aucun réseau routier. Il résulte de cette situation géographique le fait que les aliments importés du Sud leur sont expédiés par

avion ou, durant la courte période estivale durant laquelle les eaux arctiques sont navigables, par cargo (Duhaime *et al.* 2008 : 90). Cette réalité se répercute sur la fraîcheur, la diversité et le coût des aliments disponibles sur les tablettes des magasins dans les communautés de l'Arctique. Ainsi, selon une enquête récente du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, une famille de quatre personnes vivant dans une communauté isolée de l'Arctique doit dépenser entre 360\$ et 450\$ par semaine pour se procurer une alimentation saine de base. À titre de comparaison, cette même famille devrait déboursier entre 200\$ et 250\$ pour le même panier d'épicerie à Montréal ou à Ottawa (Affaires indiennes et du Nord Canada 2008). Ces chiffres doivent être envisagés en tenant compte, en outre, d'un taux de natalité élevé chez les Inuits, ainsi que d'un salaire médian inférieur à celui de la population canadienne dans son ensemble (Inuit Tapiriit Kanatami 2008)⁶.

L'engouement de nombreux Inuits pour les aliments du marché comportant une teneur élevée en sucres et en gras saturés, tels les boissons sucrées, les friandises, les produits à base de farine blanche et le « *junk food* », au détriment d'aliments plus sains tels les fruits, les légumes, les produits laitiers et les grains entiers, est bien documenté (Blanchet *et al.* 2002; Damman *et al.* 2008 : 136; Duhaime *et al.* 2008 : 77; Lawn *et al.* 1994). La malnutrition chez les Inuits serait d'ailleurs à la source de certaines des maladies chroniques bien ancrées au sein de leurs collectivités, dont l'obésité, le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires et la carie dentaire (Blanchet *et al.* 2002 : 57). La même consommation élevée d'aliments comportant une faible valeur nutritive et des concentrations élevées en matières grasses et en sucres a également été observée au sein des populations vivant dans une situation de pauvreté chronique (Damman *et al.* 2008 : 136; Lawn *et al.* 1994 : 11-12). La sécurité alimentaire des Inuits repose donc largement sur le renforcement de leur capacité à accéder à des aliments nutritifs et frais sur le marché, par exemple au moyen de mesures destinées à lutter contre la pauvreté, à pourvoir une éducation nutritionnelle culturellement acceptable et à accroître l'accessibilité économique aux aliments

importés (Damman *et al.* 2008 : 149; Lawn *et al.* 1994 : 12)⁷.

De telles mesures ne sauraient toutefois à elles seules satisfaire aux exigences de la sécurité alimentaire des Inuits. En effet, en dépit des changements ayant marqué leurs habitudes alimentaires depuis un demi-siècle, notamment une dépendance accrue aux aliments importés du Sud, un certain nombre d'Inuits comptent toujours considérablement sur leur environnement naturel et ses ressources afin de combler l'ensemble de leurs besoins nutritifs, sociaux, culturels et spirituels (Blanchet *et al.* 2002 : 51-57; Damman *et al.* 2008 : 136-137; Duhaime *et al.* 2008 : 75-77; Kuhnlein *et al.* 2001 : 114-116). Des enquêtes alimentaires, dont plusieurs récentes, révèlent en effet que les aliments du terroir, tels le caribou, l'orignal, le phoque, le morse, les baleines, les oiseaux et les baies sauvages, sont toujours largement consommés par les Inuits, constituant pour beaucoup une source majeure de nutriments essentiels, dont les protéines, le fer, le zinc et de nombreuses vitamines (voir notamment Blanchet *et al.* 2002; Duhaime *et al.* 2008 : 75-77; Kuhnlein *et al.* 2006; Kuhnlein *et al.* 2002). Il est généralement reconnu que la consommation de ces aliments, ainsi que les activités liées à leur prélèvement, à leur transformation et à leur partage, contribuent à diminuer les risques des maladies chroniques découlant de la malnutrition, en plus de jouer un rôle culturel, spirituel, social et économique significatif pour un grand nombre d'Inuits (Damman *et al.* 2008 : 136-137; Duhaime *et al.* 2008 : 75-77).

Par exemple, les traditions liées au partage de la nourriture du terroir participeraient au maintien des liens sociaux au sein de plusieurs communautés inuites, en plus de favoriser la sécurité alimentaire des individus qui ne pratiquent pas eux-mêmes la chasse, la pêche ou la cueillette (Chabot 2003 : 27-28; Duhaime *et al.* 2008 : 77; Freeman 2001 : 175; Lévesque *et al.* 2002)). Dans le même sens, la pratique des activités de subsistance, envisagée comme un espace d'éducation, favoriserait le maintien des savoirs inuits et leur transmission aux dernières générations (Berkes 1999 : 5; Dorais *et al.* 1998). Ces savoirs, dont ceux portant sur la prédiction

des conditions météorologiques et la préparation des aliments, sont garants d'une sécurité alimentaire accrue en ce qu'ils favoriseraient l'exercice efficace et sécuritaire des activités liées à la subsistance (ACIA 2004 : 94-97; Ford *et al.* 2008 : 54).

Du point de vue de la sécurité alimentaire, il découle des propos qui précèdent que les Inuits devraient pouvoir accéder en tout temps à leurs territoires ancestraux et aux ressources qui s'y trouvent, soit en vue de pratiquer des activités liées au prélèvement, à la transformation, au partage et à la consommation d'aliments du terroir, soit dans la perspective de la mise en oeuvre de projets de développement économique durables susceptibles de favoriser le développement communautaire et l'accessibilité relative des aliments du marché. Cette faculté est toutefois sérieusement compromise par les problèmes environnementaux majeurs que connaît l'Arctique (Duhaim *et al.* 2008 : 82-86).

2. Les menaces environnementales à la sécurité alimentaire des Inuits

Depuis quelques décennies, la dégradation de la qualité de l'environnement arctique s'est imposée comme l'une des principales menaces à la sécurité alimentaire des Inuits. Il est en effet bien établi que les Inuits sont particulièrement affectés par les effets négatifs de la pollution environnementale, laquelle provient en majeure partie de centres industriels situés à de grandes distances de l'Arctique (ACIA 2004; AMAP 2009; Ford *et al.* 2008; Petition 2005). Parmi les nombreux problèmes environnementaux susceptibles de compromettre la santé, la culture et le mode de vie des Inuits, deux présentent des menaces particulièrement pressantes en termes de sécurité alimentaire, à savoir leur surexposition à plusieurs substances toxiques par la consommation des aliments du terroir, de même que le réchauffement du climat arctique.

2.1 L'alimentation des Inuits menacée de toxicité

La sécurité alimentaire des Inuits est d'abord menacée par la présence d'une quantité anormalement élevée de substances toxiques dans

la chaîne alimentaire arctique, particulièrement de polluants organiques persistants (POP), tels les organochlorines (dont les biphényles polychlorés (BPC) et le dichlorodiphényltrichloéthane (DDT)), les métaux lourds (par exemple, le mercure, le plomb, le cadmium et l'arsenic) et les radionucléides (AMAP 2009; Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord 2003). Ces contaminants, qui proviennent en majeure partie des processus liés à la fabrication, à l'utilisation et à la disposition des pesticides, des solvants et des matériaux de plastique dans des centres industriels éloignés de l'Arctique, sont acheminés vers le Nord par la voie des courants marins et aériens, pour ensuite se déposer dans les chaînes alimentaires terrestres, marines et d'eau douce (Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord 2003 : 11-17). Ils proviendraient également, bien que dans une moindre mesure, de sources locales, telles l'exploration et l'exploitation des minéraux, du pétrole et du gaz naturel, l'entreposage de matières résiduelles, ainsi que des sites militaires abandonnés (AMAP 2009 : 16-17).

En raison de leur résistance à la dégradation, ces substances toxiques se bioaccumulent dans les tissus adipeux de la faune arctique. Puisque les Inuits consomment des quantités importantes de graisses animales provenant d'espèces situées au sommet de la chaîne alimentaire, tels le béluga, le narval, le morse et diverses espèces de phoques, ils sont davantage exposés à ces contaminants que la population majoritaire (AMAP 2009 : 21-48; Dewailly *et al.* 2003; Fleisher Trainor *et al.* 2009 : 146). Bien que l'exposition des êtres humains aux contaminants ait généralement diminué durant les dernières années, notamment en raison de changements dans les habitudes alimentaires ainsi que d'une diminution de la concentration de certains contaminants, elle demeure néanmoins élevée pour plusieurs populations (AMAP 2009 : 61). Il a notamment été démontré que la consommation quotidienne moyenne de certains contaminants dans cinq régions de l'Arctique, dont les BPC, le mercure, le toxaphène et le chlordane, est plus élevée que la « dose journalière admissible »⁸ (Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord 2003 : 81-

90). Des recherches récentes ont, de plus, révélé la présence de nouvelles substances toxiques dans la chaîne alimentaire arctique, provenant notamment des retardateurs de flammes bromés (AMAP 2009 : 91).

Les conséquences sur la santé humaine d'une exposition prolongée aux contaminants chimiques dans les concentrations observées chez les Inuits sont à ce jour incertaines. Il a néanmoins été établi que ces substances sont susceptibles de comporter des impacts négatifs sur les systèmes immunitaire, métabolique, reproductif et neurologique des êtres humains, en plus d'être potentiellement liées au développement de divers types de cancers et de l'ostéoporose (Dewailly *et al.* 2003 : 5-11; Fleisher Trainor *et al.* 2009: 147).

Il existe un vaste consensus scientifique suivant lequel il est préférable, compte tenu de l'état actuel des connaissances, que les Inuits et les autres populations autochtones du Nord continuent de façon générale à consommer les aliments prélevés dans leur environnement local, et ce, malgré la présence de contaminants (AMAP 2009 : 191; Dewailly *et al.* 2003 : 18; Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord 2003 : 93-95). Cette position est le plus souvent justifiée par le fait que les aliments du terroir sont généralement plus nutritifs que les aliments disponibles sur les marchés dans les collectivités nordiques, en plus de procurer des bienfaits sociaux, culturels et physiologiques qui surpasseraient les risques connus des contaminants sur la santé (Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord 2003 : 93-95; Dewailly *et al.* 2003 : 18). L'assainissement des ressources biologiques de l'Arctique constitue néanmoins un impératif pressant en termes de sécurité alimentaire des Inuits.

2.2 Le réchauffement du climat de l'Arctique

En plus de la contamination de leurs aliments traditionnels, l'économie alimentaire des Inuits subit la pression croissante du réchauffement de l'Arctique découlant du phénomène des changements climatiques⁹. Ce problème environnemental résulte, selon la très grande majorité des scientifiques, des émissions anthropiques de quantités excessives de

gaz à effets de serre dans l'atmosphère, tels le dioxyde de carbone et le méthane (GIEC 2007 : 36-41). Il est également largement reconnu que ces changements se manifestent avec une intensité singulière dans les régions arctiques (ACIA 2004; Ford *et al.* 2008; GIEC 2007 : 30).

En effet, les températures moyennes dans l'Arctique augmenteraient deux fois plus rapidement que dans les autres régions du monde. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dans certaines régions de l'Arctique circumpolaire, la température moyenne durant la saison hivernale aurait augmenté de 3 à 4 degrés Celsius durant les cinquante dernières années, et pourrait augmenter jusqu'à 7 degrés Celsius d'ici 2100 (ACIA 2004: 28). Encore une fois, les Inuits ne participent que marginalement à la production de gaz à effets de serre, mais assument, en revanche, un fardeau disproportionné de la dégradation environnementale résultant des changements climatiques (Fleisher Trainor *et al.* 2009: 148).

Les changements climatiques exercent une pression déjà notable sur la sécurité alimentaire des Inuits (Ford 2009; Furgal *et al.* 2006). Mentionnons d'abord les menaces à l'intégrité physique des chasseurs posées par l'imprévisibilité accrue des conditions météorologiques ainsi que par l'état aléatoire de la neige et des glaces qui recouvrent les lacs, les rivières et l'océan Arctique. En effet, les changements dans l'état des glaces auraient pour conséquence de rendre le transport des Inuits, notamment au moyen de motoneiges, beaucoup plus difficile et dangereux, en plus d'empêcher l'accès à certains territoires de chasse (Ford *et al.* 2008 : 49; Pétition 2005 : 54-58). On rapporte, notamment, qu'un nombre accru de chasseurs tomberait à travers la glace dans des eaux glaciales, et ce, sur des routes reconnues encore récemment comme étant sécuritaires (Ford 2008; Ford *et al.* 2008 : 49). De plus, les changements climatiques auront vraisemblablement des impacts significatifs sur la distribution, l'abondance et le comportement de la faune et de la flore arctiques, dont les baies sauvages, le caribou, et plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs (Duhaime *et al.* 2008 : 83; Ford *et al.* 2008 : 56-

57). Des Inuits rapportent ainsi que l'ours blanc, le phoque et le caribou seraient aujourd'hui beaucoup moins gras, et que les baies sauvages seraient moins abondantes qu'auparavant, plus petites et plus sèches (Pétition 2005 : 54-55).

Le réchauffement du climat se répercute également sur l'intégrité du pergélisol et du littoral, ce dernier subissant une érosion accélérée du fait du recul de la banquise, de la hausse du niveau de la mer et de la multiplication comme de l'intensification des tempêtes. Ces changements géophysiques ont pour conséquence d'ébranler les infrastructures, dont les bâtiments et les pistes d'atterrissage (ACIA 2004 : 78, 86; Petition 2005 : 49-53). Le déplacement de certaines communautés côtières pourrait d'ailleurs devenir inéluctable (ACIA 2004 : 78-79; Krakoff 2007-2008 : 879-883)¹⁰. En plus d'être à la source d'une grande détresse psychologique chez les personnes concernées, ces déplacements sont susceptibles d'induire des impacts négatifs pour la santé et la sécurité alimentaire, notamment dans les cas où l'emplacement sélectionné afin d'accueillir une communauté déplacée est moins productif en termes de subsistance, ou encore lorsqu'il empiète sur les territoires traditionnels de communautés environnantes, intensifiant ainsi la pression sur les ressources locales.

Enfin, des études ont avancé que les changements climatiques pourraient influencer sur le transport, la distribution et l'exposition aux contaminants dans l'Arctique (AMAP 2009 : 9-13). La hausse des températures pourrait même avoir une incidence sur les empoisonnements alimentaires et les zoonoses, tels le botulisme et la trichinose, susceptibles de résulter du recours aux méthodes traditionnelles de préparation de la viande et du poisson, comme le faisandage et la consommation de viandes crues (AMAP 2009 : 46).

La transformation de l'environnement arctique aurait finalement pour conséquence, particulièrement chez les dernières générations, l'érosion des savoirs traditionnels essentiels à l'exercice efficace et sécuritaire des activités de subsistance, dont par exemple la capacité de prévoir les conditions météorologiques (ACIA 2004 : 95-96; Ford *et al.*

2008 : 54). En plus de porter atteinte à la crédibilité des aînés, traditionnellement considérés comme les « encyclopédies » des collectivités inuites, la perte de savoirs traditionnels pourrait diminuer la productivité des chasseurs, affectant ainsi la disponibilité de gibiers au sein des communautés et, en conséquence, la sécurité alimentaire (ACIA 2004 : 95-96).

Il est important toutefois de souligner le dynamisme des savoirs inuits qui, fondés sur l'expérience et l'expérimentation, sont continuellement révisés afin de s'adapter aux conditions changeantes de l'environnement (Berkes 1999 : 8; Ford *et al.* 2006 : 54). Tel que l'avance Ford *et al.*, les chasseurs pourraient modifier leurs méthodes afin de s'adapter à leur environnement en mutation, par exemple, lorsque la glace est précaire, pratiquer la chasse aux narvals et aux morses en eaux ouvertes, par bateau, plutôt qu'à partir de la banquise (Ford 2009; Ford *et al.* 2008). La capacité d'adaptation des Inuits pourrait ainsi être, en partie, tributaire de l'accès à des ressources matérielles et financières suffisantes, de la résilience des savoirs inuits et d'une autonomie normative garante d'une grande flexibilité, notamment en ce qui concerne l'organisation des activités de subsistance (Ford 2009 : 96).

Finalement, soulignons que la pression exercée par la dégradation de l'environnement sur la sécurité alimentaire des Inuits est encore susceptible de s'accroître avec l'intensification du développement industriel dans l'Arctique, qui pourrait éventuellement s'accélérer avec la disparition de la banquise (ACIA 2004 : 82). À l'heure actuelle, l'industrialisation de l'Arctique repose en majeure partie sur l'extraction de ressources naturelles non renouvelables, dont le pétrole, le gaz naturel et les minéraux (Bone 2009 : 124-156). Le réchauffement climatique pourrait de plus faciliter l'exploration, l'extraction et le transport vers les centres industriels du Sud des ressources naturelles non renouvelables de l'Arctique (Huebert 2002-2003; voir toutefois Griffiths 2003). L'augmentation du transport maritime pourrait à lui seul entraîner des impacts néfastes sur les fragiles écosystèmes de l'Arctique et, de ce fait, sur la sécurité alimentaire, à défaut de mesures

adéquates et efficaces pour assurer la protection de l'environnement et la sécurité maritime (Bartenstein 2010).

Les transformations géophysiques et géopolitiques rapides de l'Arctique imposent donc, avec une certaine urgence, que soit repensé le rôle que devraient jouer les Inuits dans la gouvernance de l'environnement.

3. La participation accrue des Inuits à la gouvernance de l'environnement : un impératif de la justice environnementale et alimentaire

La sécurité alimentaire des Inuits, parce qu'elle repose, dans une grande mesure, sur la disponibilité à long terme de ressources biologiques abondantes, diversifiées et saines, requiert que des mesures soient adoptées tant à l'échelle globale, régionale, nationale que locale, afin d'éliminer ou de réduire les émissions de polluants qui dégradent l'environnement arctique (Arbour 2002 : 153-154; Fleisher Trainor *et al.* 2009 : 153). De surcroît, sachant que les effets des changements climatiques et des polluants organiques persistants se manifesteront durant plusieurs décennies après l'élimination complète des sources d'émissions, nous pensons qu'il s'impose de mettre en place les institutions et d'investir les ressources requises pour faciliter l'adaptation des Inuits à leurs nouvelles conditions environnementales (Fleisher Trainor *et al.* 2009 : 154 ; Ford 2007-2008).

Afin d'être adéquates, les mesures visant à réduire la dégradation de l'environnement et à s'y adapter doivent nécessairement être élaborées en collaboration avec les populations concernées, ce qui correspond par ailleurs aux exigences de la sécurité alimentaire et de la justice environnementale (Bryner 2002; FAO 2005; Nations unies 1999 : par. 23; Schlosberg 2007 : 49-54; Shrader-Frechette 2002; Taylor 2000 : 539-540). Or, tel que nous allons le voir à présent, le droit international de l'environnement, en raison de certains des principes fondamentaux sur lesquels il repose, empêche les Inuits, comme les autres peuples autochtones anormalement affectés par des problèmes environnementaux, de participer directement à l'élaboration de normes

environnementales davantage compatibles avec leurs intérêts, notamment ceux en lien avec leur sécurité alimentaire.

3.1 La participation déficiente des peuples autochtones à l'élaboration des normes du droit international de l'environnement

À l'instar des autres domaines du droit international public, l'une des pierres angulaires du droit international de l'environnement est le principe de la souveraineté des États, suivant lequel seuls les États souverains participent à l'élaboration des normes juridiques internationales (Arbour *et al.* 2006 : 46; *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* 1992; Koivurova *et al.* 2006)¹¹. Ce principe présume que les États souverains, figurant sur la scène internationale comme des entités homogènes, veillent aux intérêts de l'ensemble de leur population, y compris aux intérêts particuliers des peuples autochtones et des autres groupes minoritaires, auprès des autres États et des institutions internationales (Knop 1993)¹².

Cette présomption s'avère toutefois aléatoire dans la mesure où, au sein d'un État, vivent des groupes politiquement, socialement et économiquement marginalisés, dont les intérêts relatifs à la protection de l'environnement peuvent être antagonistes à ceux de l'État chargé de les représenter auprès d'autres États souverains ou d'institutions internationales. En d'autres termes, le droit international de l'environnement, tout en manifestant une préoccupation certaine pour l'équité par l'incorporation de principes tel que celui portant sur les « responsabilités communes mais différenciées »¹³, permet difficilement de rendre compte des préoccupations liées à l'équité « intra-nationale ». Ce constat pourrait être attribuable au fait que les groupes marginalisés et disproportionnellement affectés par des problèmes environnementaux globaux, dont les Inuits, sont, d'emblée, exclus des processus normatifs internationaux (Anghie 2005 : 52-87; Koivurova *et al.* 2006 : 102; Tsosie 2007 : 1664).

La justice environnementale comme la sécurité alimentaire seraient favorisées par la participation

réelle et effective des peuples autochtones à l'élaboration des normes internationales en matière environnementale. Entre autres avantages, une telle participation pourrait permettre à ces peuples, vulnérables à la dégradation de l'environnement, de transformer la compréhension de la nature et des enjeux de problèmes environnementaux, d'infléchir les processus décisionnels et de favoriser l'adaptation à des conditions environnementales changeantes. Une telle participation concorderait d'ailleurs avec l'évolution de leur statut en droit international et en droit constitutionnel canadien (Anaya 2000; *Convention relative aux peuples indigènes et tribaux* 1989; *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* 2007; *Nation Haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts* 2004; *Première nation crie Mikisew c. Canada (ministre du Patrimoine canadien)* 2005)¹⁴.

Les bienfaits potentiels d'une participation accrue des peuples autochtones aux processus décisionnels internationaux en matière d'environnement peuvent être illustrés, bien que de façon limitée, par une comparaison de la gouvernance internationale des changements climatiques et celle des polluants organiques persistants.

En dépit d'une vaste reconnaissance des effets disproportionnés des changements climatiques sur les peuples autochtones (Nations unies 2009), ces derniers n'ont joué qu'un rôle périphérique dans l'élaboration des normes internationales visant à lutter contre ce problème environnemental¹⁵, y compris dans le processus de Bali, qui devrait mener à l'adoption d'un nouveau traité à la fin de l'année 2009. En effet, la gouvernance internationale des changements climatiques est principalement assurée par la Conférence des Parties, un organe constitué exclusivement par les États Parties à la *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* (1992), et dont les responsabilités premières consistent à assurer la mise en oeuvre de la Convention par l'adoption de nouveaux instruments juridiques, ainsi qu'à évaluer les performances des Parties (Arbour *et al.*, 2006: 239).

La *Convention-cadre* prévoit cependant le statut d'observateur, permettant ainsi aux institutions

internationales et aux organisations gouvernementales comme non gouvernementales de participer aux discussions concernant les changements climatiques, au moyen notamment de conférences parallèles, de contacts informels avec les Parties et d'interventions durant certaines rencontres, le tout à la discrétion des autorités compétentes (*Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* 1992 : article 7(6))¹⁶. Or, les organisations représentant les intérêts des peuples autochtones sont assimilées, dans un tel contexte, à de simples groupes d'intérêts, et mises sur le même pied, par exemple, que les organisations environnementales ou encore celles représentant les intérêts industriels (Koivurova *et al.* 2005 : 102)¹⁷. Ces mécanismes de participation sont, on s'en doute, considérés par plusieurs comme étant largement insuffisants (CIEL et FES 2009 : 31).

La marginalisation des peuples autochtones dans les processus décisionnels en matière de changements climatiques – comme celle des petits États vulnérables aux effets des changements climatiques, telle les Maldives – se manifeste notamment dans la conceptualisation de la nature de ce problème environnemental et des solutions qu'il convient d'y apporter. En effet, jusqu'à présent, les négociations qui ont eu lieu sous l'égide de la *Convention-cadre* ont été dominées par les perspectives technoscientifiques et économiques, au détriment de celles des sciences sociales et des droits fondamentaux de la personne, des minorités nationales et des peuples (Limon 2009 : 451)¹⁸. La situation singulière des peuples autochtones en rapport aux changements climatiques ne se trouve d'ailleurs nulle part expressément mentionnée dans la *Convention-cadre* non plus que dans le *Protocole de Kyoto*.

De plus, il n'existe aucun mécanisme particulier ayant pour mandat de s'assurer que les mesures visant à éliminer, à restreindre ou à favoriser l'adaptation aux changements climatiques sont adaptées aux besoins des peuples autochtones et qu'elles ne menacent pas leur mode de vie, leur culture, leur économie et leur sécurité alimentaire. Il en est ainsi, entre autres, des politiques visant à remplacer les combustibles fossiles par des

biocarburants afin de réduire les émissions de gaz à effets de serre, lesquelles ont des impacts dévastateurs sur les milieux de vie et l'économie alimentaire de nombreux peuples autochtones (Colbran et Eide : 2007-2008; Nations unies 2009 : paragr. 65-68).

Enfin, la marginalisation des intérêts des peuples autochtones et des autres groupes vulnérables aux changements climatiques se manifeste par la faiblesse des engagements contractés par les États, ou par le non-respect de leurs obligations (Arbour *et al.* 2006 : 254-255; Jamieson 2005 : 219-220). Les intérêts de nombreux peuples autochtones, dont les Inuits, reposeraient avant tout sur la stabilisation du climat, plutôt qu'exclusivement sur des mesures visant à faciliter leur adaptation aux changements climatiques¹⁹. En effet, des mesures adaptatives aussi radicales que le déplacement de collectivités entières pourraient avoir des conséquences désastreuses sur leur culture, leur mode de vie, leur économie et leur identité, conséquences qu'il serait impossible de compenser de façon adéquate (Tsosie 2007 : 1645). La justice climatique requiert donc, à notre avis, que la notion de « dangerosité », qui définit l'objectif ultime de la *Convention-cadre*, soit interprétée à la lumière des intérêts des groupes les plus vulnérables, intérêts qu'il ne sera possible de cerner qu'en dialogue avec ces groupes (*Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* 1992 : article 1).

Le processus ayant mené, le 22 mai 2001, à l'adoption de la *Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants* (2001), bien qu'il soit loin de constituer un modèle optimal, peut néanmoins nous permettre d'illustrer la contribution potentielle des peuples autochtones à la négociation d'un régime international visant à régir un problème environnemental comportant des impacts démesurés sur leurs sociétés²⁰. Précisons brièvement que cette Convention internationale a, notamment, pour objets d'éliminer ou de limiter la production, l'usage, l'émission et le commerce de plusieurs POP hautement toxiques, ainsi que de prévenir la production et la commercialisation de nouveaux POP (Downie 2003).

Les peuples autochtones du Nord du Canada ont participé activement au processus ayant mené

à l'adoption de cette Convention (Fenge 2003; Watt-Cloutier 2003). Ils ont d'abord été étroitement impliqués dans des programmes de recherche canadiens et circumpolaires concernant la présence de contaminants dans l'environnement nordique et leurs effets sur la santé, particulièrement dans le programme canadien de lutte contre les contaminants dans le Nord et dans l'*Arctic Monitoring and Assessment Programme* (AMAP) du Conseil de l'Arctique. Les résultats de ces programmes de recherche ont joué un rôle majeur dans la décision des États de l'Arctique d'amorcer des négociations visant à lutter contre les POP. De plus, la participation active des peuples autochtones nordiques à ces recherches a favorisé un transfert de connaissances leur permettant d'étayer leurs positions durant les négociations internationales (Fenge 2003).

Par ailleurs, les peuples autochtones du Nord, au premier chef desquels les Inuits, ont pu intervenir lors de chacune des séances de négociations, afin de sensibiliser les États aux dangers que posent les POP pour leur culture et leur santé (Fenge 2003 : 201; Watt-Cloutier 2003). Les interventions de la coalition des peuples autochtones visaient d'abord à s'assurer que le problème de la contamination environnementale par les POP soit envisagé comme un enjeu relevant essentiellement de la santé publique et des droits fondamentaux de la personne humaine et des peuples autochtones, plutôt que des sciences de la nature et de l'économie (Fenge 2003 : 201-202; Watt-Cloutier 2003 : 259-261). Leur position consistait ensuite à convaincre les États de négocier un traité, assorti de mécanismes efficaces de mise en oeuvre, dont l'objectif consisterait à éliminer totalement les POP de l'environnement, plutôt qu'à réglementer leur fabrication, leur usage et leur disposition (Fenge 2003 : 201).

Il est entendu que la *Convention de Stockholm* ne répond pas à l'ensemble des demandes formulées par les Inuits. Mentionnons, notamment, le fait que de nombreuses substances chimiques faisant actuellement l'objet de commerce, par exemple les produits chimiques utilisés dans les retardateurs de flammes, ont un réel potentiel de contamination à long terme des écosystèmes de l'Arctique, bien

qu'ils ne soient pas encore visées par les interdictions imposées par la Convention (AMAP 2009 : xii)²¹. Aussi, certains des principaux pays émetteurs, dont les États-Unis et la Russie, n'ont toujours pas ratifié la Convention (AMAP 2009 :13). Il faut donc se garder de surestimer l'influence exercée par les peuples autochtones sur le processus de négociations (Fenge 2003 : 201).

Les peuples autochtones du Nord ont néanmoins réussi à infléchir la compréhension de la nature du problème et des enjeux posés par les POP. Ainsi, en plus de se préoccuper, à l'instar de la *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* et du *Protocole de Kyoto*, de l'équité entre les pays dits « développés » et « en voie de développement », la *Convention de Stockholm* témoigne d'une préoccupation particulière pour les impacts disproportionnés des POP sur les peuples autochtones de l'Arctique et sur la santé publique. Cette préoccupation se manifeste, notamment, au troisième paragraphe de son préambule, lequel constate que « l'écosystème arctique et les populations autochtones qui y vivent sont particulièrement menacés en raison de la bioamplification des polluants organiques persistants, et que la contamination des aliments traditionnels de ces populations constitue une question de santé publique. » La Convention reconnaît de plus l'asymétrie entre les bénéfices qui découlent de l'usage des POP et le fardeau de leurs conséquences environnementales, lorsqu'elle affirme, au paragraphe introductif de son préambule, « que les polluants organiques persistants possèdent des propriétés toxiques, résistent à la dégradation, s'accumulent dans les organismes vivants et sont propagés par l'air, l'eau et les espèces migratrices par delà les frontières internationales et déposés loin de leur site d'origine, où ils s'accumulent dans les écosystèmes terrestres et aquatiques. »

En somme, bien qu'il reste un travail colossal à accomplir afin d'éradiquer la présence de substances toxiques dans l'alimentation des Inuits, leur participation active et directe à divers programmes de recherche et au processus de négociations de la *Convention de Stockholm* a contribué à une justice environnementale et alimentaire accrue, en invitant

les États et l'opinion publique à s'intéresser à leur situation singulière et à concevoir le problème des POP, au-delà de ses aspects technoscientifiques, au travers de visages humains. Cette dernière stratégie a d'ailleurs amené les Inuits à reformuler leurs expériences de la pollution dans le langage des droits fondamentaux de la personne.

3.2 La mobilisation des droits fondamentaux de la personne au profit d'une justice environnementale et alimentaire accrue

En 2005, excédés par la lenteur des progrès dans la mise en œuvre de politiques climatiques rigoureuses, les Inuits du Canada et de l'Alaska décidèrent de traduire leurs doléances dans le vocabulaire des droits fondamentaux de la personne. Ils déposèrent une plainte devant la Commission interaméricaine des droits de l'homme contre les États-Unis, dans laquelle ils alléguèrent la contribution démesurée de ce pays au problème des changements climatiques (Middaugh 2006-2007; Osofski 2009; Pétition 2005).

Dans leur pétition, les Inuits mettent en avant l'existence de rapports étroits entre la détérioration de l'environnement arctique par les effets des changements climatiques et de nombreux droits fondamentaux reconnus par la *Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme*, dont : le droit de toute personne de prendre part à la vie culturelle de sa communauté (article XIII); le droit de propriété, y compris le droit d'utiliser et de jouir des terres qu'ils ont traditionnellement utilisées et occupées (article XXIII); le droit à la préservation de la santé et au bien-être (article XI); le droit à la vie, à la sécurité et à l'intégrité de la personne (article I); le droit à leurs propres moyens de subsistance, lequel serait compris, en ce qui concerne les peuples autochtones, dans les droits à la propriété, à la santé, à la vie et à la culture; le droit enfin de résidence, de déplacement et à l'inviolabilité du domicile (articles VIII et IX).

Soulignons que plusieurs de ces droits trouvent leur équivalent dans de nombreux autres instruments internationaux ratifiés par le Canada, dont le *Pacte international relatif aux droits civils*

et politiques (PIDCP) et le *Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels* (PIDESC). Entre autres, le droit de toute personne de prendre part à la vie culturelle de sa communauté est reconnu à l'article 27 du PIDCP et à l'article 15(1) du PIDESC. Les articles 11 et 12 du PIDESC affirment, pour leur part, le droit de toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle est capable d'atteindre, ainsi que le droit à une alimentation adéquate. Enfin, les articles 6 et 9 du PIDCP consacrent les droits à la vie et à l'intégrité de la personne, tandis que les articles premiers des deux pactes reconnaissent qu'« en aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance ».

Les dispositions de ces instruments internationaux ont été interprétées à plusieurs reprises par diverses institutions internationales et régionales de façon à reconnaître, directement ou indirectement, l'impératif de protéger la qualité de l'environnement des peuples autochtones, afin d'assurer le respect leurs droits fondamentaux. Par exemple, dans l'affaire *Yanomami Indians c. Brésil* (1985), la Commission interaméricaine des droits de l'homme a conclu que le Brésil a violé les droits à la vie, à la liberté et à l'intégrité des Yanomami, ainsi que leurs droits de fixer leur résidence, de circuler librement, et de préserver leur santé, en omettant d'intervenir afin de prévenir les dommages environnementaux sévères qui ont résultés de diverses activités de développement, dont la construction d'une route et l'extraction de minéraux, sur les territoires ancestraux des Yanomami. De même, dans *Bernard Ominayak and the Lubicon Band c. Canada*, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a statué que l'exploitation du pétrole et du gaz naturel sur les territoires traditionnels de la Nation Lubicon menaçait son mode de vie et sa culture, ce qui constituait une violation de l'article 27 du PIDCP.

Rappelons également que les droits environnementaux des peuples autochtones sont spécifiquement reconnus dans la *Convention relative aux peuples indigènes et tribaux* (*Convention no. 169*) (1989) de l'Organisation internationale du travail et par la *Déclaration des Nations unies sur*

les droits des peuples autochtones (DDPA) (2007). Entre autres dispositions, on peut mentionner l'article 4(1) de la *Convention no. 169*, laquelle affirme l'obligation des États Parties d'adopter des mesures spéciales, « en tant que de besoin, en vue de sauvegarder les personnes, les institutions, les biens, le travail, la culture et l'environnement des peuples intéressés », de même que l'article 29 de la DDPA, selon lequel « les peuples autochtones ont droit à la préservation et à la protection de leur environnement et de la capacité de production de leurs terres ou territoires et ressources. » Le Canada n'est toutefois Partie à aucun de ces instruments internationaux.

En dépit des nombreux précédents établissant les liens étroits entre la dégradation environnementale et les droits fondamentaux de la personne, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a jugé la plainte des Inuits irrecevable, en raison du fait, qu'à son avis, l'information soumise par les Inuits au soutien de leur pétition était insuffisante pour pouvoir établir la responsabilité des États-Unis à l'égard des conséquences alléguées des changements climatiques sur leurs sociétés. Elle a néanmoins accepté d'entendre les demandeurs relativement à la question générale des rapports entre les changements climatiques et les droits fondamentaux de la personne²².

Le potentiel de mobilisation des droits fondamentaux à des fins environnementales demeure, à ce jour, pour le moins incertain. Parmi les difficultés fréquemment soulevées, mentionnons celles liées à l'établissement du lien de causalité entre un problème environnemental spécifique et la violation des droits fondamentaux de la personne. Par exemple, en ce qui concerne les changements climatiques, ont été invoquées la difficulté de partager les responsabilités entre les différents États émetteurs de gaz à effets de serre et l'idée suivant laquelle les changements climatiques n'affecteraient la jouissance des droits fondamentaux qu'indirectement, c'est-à-dire par l'intermédiaire d'autres problèmes environnementaux, telles les sécheresses, les ouragans et les inondations. Suivant cette logique, il serait difficile, voire impossible, d'attribuer la violation de droits fondamentaux de la

personne au problème plus général des changements climatiques (Nations unies 2009 : par. 70)²³. De surcroît, s'ajouterait à cette difficulté le fait que les recours disponibles, afin d'obtenir la sanction d'une violation des droits fondamentaux de la personne reconnus par les instruments internationaux, ne sont généralement pas efficaces, en plus d'être souvent inaccessibles pour les personnes les plus vulnérables (Limon 2009 : 458).

Ces considérations ne devraient toutefois pas constituer des obstacles irrémédiables au développement d'une approche des problèmes environnementaux fondée sur les droits de la personne. Par exemple, les difficultés liées à la distribution de la responsabilité des dommages environnementaux entre de multiples pollueurs pourraient être résolues en s'appuyant sur leur contribution respective à l'acte de pollution, du moins dans tous les cas où les causes du problème environnemental concerné seraient bien établies et que les émissions de polluants pourraient être chiffrées (Limon 2009 : 457-459; Petition 2005). En outre, tout en reconnaissant l'importance de la disponibilité et de l'accessibilité de recours et de sanctions efficaces, l'intérêt des droits fondamentaux de la personne ne s'arrête pas à la question de leur justiciabilité. Tel que l'a exprimé Marc Limon, conseiller de la mission permanente de la République des Maldives auprès des Nations unies, dans une publication récente :

[...] human rights should not only be seen as a way of seeking redress for what has happened, but as a forward-looking means of encouraging the evolution of, and providing a qualitative contribution to, robust, effective, and sustainable policy responses at both the national and international level, across mitigation and adaptation. It is in this progressive sense that the contemporary value of linking human rights and climate change is to be found, and it is in this progressive sense that the various benefits of a human rights approach [...] come to the fore. (Limon 2009: 458)

Les problèmes environnementaux globaux ne pourront, à notre avis, être entièrement résolus par l'arsenal juridique des droits fondamentaux de la

personne. Nous pensons toutefois que la mobilisation de ce discours à des fins environnementales apporte une contribution significative aux débats concernant la dégradation de l'environnement. D'abord, parce que l'approche des droits fondamentaux aura, nous l'espérons, alerté les gouvernements et les industries polluantes de la possibilité qu'ils puissent éventuellement être tenus pour légalement responsables des dommages environnementaux résultant de leurs actions ou omissions. Ensuite, et peut-être surtout, parce que les recours environnementaux fondés sur les droits fondamentaux auront contribué à attirer l'attention du public et des décideurs sur les personnes et les groupes les plus vulnérables, en plus de leur permettre de reprendre, tout au moins dans une certaine mesure, le contrôle de leur destin environnemental (Limon 2009 : 450-451).

Conclusion

La sécurité alimentaire, comme la justice environnementale, exigent une participation accrue des Inuits aux processus décisionnels internationaux, nationaux et locaux susceptibles de comporter des impacts significatifs sur leur milieu de vie. Au Canada, en vertu des accords de revendications territoriales auxquels ils sont Partie, les Inuits bénéficient du droit de participer, jusqu'à un certain point, aux processus décisionnels concernant, entre autres, la gestion et l'aménagement de leurs territoires ancestraux, la gestion des ressources fauniques et l'évaluation et l'examen des impacts environnementaux des projets de développement (Thériault 2009). Les divers mécanismes permettant aux peuples autochtones de participer aux processus décisionnels globaux liés à l'environnement sont toutefois déficients et requièrent d'importantes réformes.

Nous n'avons pas l'ambition de proposer des mesures détaillées afin d'assurer une voix accrue aux peuples autochtones dans la gouvernance globale de l'environnement. Nous nous contenterons ici d'énoncer quelques propositions de réformes qui participeraient, à notre avis, à une justice alimentaire et environnementale accrue pour les Inuits comme pour d'autres peuples autochtones.

D'abord, tel que l'ont proposé plusieurs organisations représentant les intérêts des peuples autochtones, la structure de gouvernance des régimes internationaux responsables de problèmes environnementaux affectant de façon particulièrement aiguë des peuples autochtones pourraient être modifiée afin d'y intégrer un groupe d'experts sur les questions touchant les peuples autochtones, au sein duquel les Autochtones seraient fortement représentés (CIEL et FES 2009 : 31)²⁴. Parmi d'autres fonctions, ce groupe d'experts pourrait être appelé à mener des recherches et être représenté à chacune des réunions, afin de faire valoir les préoccupations des peuples autochtones.

Les traités internationaux portant sur des problèmes environnementaux qui affectent de manière disproportionnée les peuples autochtones pourraient, de plus, intégrer de nouvelles dispositions visant à imposer à la Conférence des Parties le devoir de justifier l'adoption ou l'omission d'adoption de mesures environnementales, lorsque ces mesures ont pour effet de violer les droits fondamentaux des peuples autochtones et de leurs membres. Une telle obligation de « rendre compte », en plus de favoriser la transparence, pourrait intensifier les débats publics sur la justice environnementale et attirer l'attention sur la situation des groupes les plus vulnérables.

Enfin, des fonds spéciaux pourraient être créés afin de financer la participation active et réelle des peuples autochtones à la recherche concernant les problèmes environnementaux qui affectent leurs sociétés, ainsi qu'aux processus de négociations des normes internationales. Des mécanismes de financement et de soutien technique pourraient, de plus, être mis en place afin d'aider les peuples autochtones à s'adapter à la dégradation de leur environnement. Il importe, toutefois, d'accorder la priorité à la réduction des dommages environnementaux, afin d'éviter que le fardeau de la dégradation environnementale soit assumé par les victimes de la pollution.

Enfin, assurer une voix effective aux peuples autochtones dans la gouvernance internationale de l'environnement exige davantage que des réformes institutionnelles et procédurales (Borrows 2002).

Ces réformes doivent être accompagnées d'une reconnaissance sincère de la contribution que peuvent apporter les peuples autochtones, leurs savoirs et leurs ordres normatifs, à la résolution des problèmes environnementaux contemporains. Il est donc impératif, avant tout, d'apprendre à écouter.

Notes

¹ Ceci dit, nous n'entendons pas suggérer que les peuples autochtones vivent ontologiquement en harmonie avec leur environnement. Les Autochtones sont aussi confrontés au dilemme opposant la préservation de l'intégrité de leur environnement, afin particulièrement d'assurer la poursuite de leurs activités traditionnelles, et la réalisation de projets de développement économique susceptibles de comporter des effets néfastes sur leur environnement. Il est toutefois notoire que la contribution des sociétés autochtones aux problèmes environnementaux contemporains est minimale.

² Nous n'avons pas l'intention de traiter des droits territoriaux des Inuits en droit canadien. Pour une étude approfondie des rapports entre la sécurité alimentaire et les droits territoriaux des Inuits du Nunavik et de l'Alaska, y compris leurs droits liés à la participation aux processus décisionnels en matière environnementale, voir Thériault (2009(B)).

³ Nous utilisons cette expression afin de désigner les aliments produits localement par les Inuits. En langue anglaise, cette nourriture est souvent appelée « country food », « subsistence food » ou encore « Inuit food ». Nous opposons cette nourriture à celle qui est importée du « Sud » et vendue dans les marchés du « Nord », que nous appellerons soit « nourriture du marché » ou « nourriture importée ». Nous préférons l'expression nourriture (ou aliments) « du terroir » à celle largement utilisée de nourriture « traditionnelle », compte tenu des difficultés liées à la distinction entre les aliments « traditionnels » et ceux qui ne le sont pas.

⁴ Il est entendu qu'il n'existe rien de tel qu'une « culture alimentaire inuite », au sens d'une culture alimentaire homogène. L'alimentation au sein des collectivités inuites est en réalité plurielle et constamment négociée, étant composée d'un amalgame d'aliments du terroir prélevés dans l'environnement immédiat et d'aliments importés du « Sud ». La sécurité alimentaire exige que soient également considérées les différentes habitudes alimentaires inuites contemporaines (sur la tendance à favoriser la protection du « traditionnel » par rapport au « moderne » dans le contexte des Inuits, voir Louis-Jacques DORAIS, *Quaqtaq : Modernity and Identity in an Inuit Community*, Toronto, University of Toronto Press, 1997 et Edmund (Ned) SEARLES, « Anthropology in an Era of Inuit Empowerment », dans Pamela STERN et Lisa STEVENSON (dir.), *Critical Inuit Studies. An Anthology of Contemporary Arctic Ethnography*, University of Nebraska Press, Lincoln,

2006, p. 89). Il reste toutefois que tout en prenant garde d'enfermer les Inuits dans le carcan de leurs traditions, les aliments du terroir continuent de jouer un rôle majeur pour l'alimentation des Inuits. La capacité de ces derniers d'accéder à ces aliments reste donc pertinente du point de vue de la sécurité alimentaire.

⁵ La population inuite du Canada compte environ 50 480 Inuits. Près de 20% d'entre eux vivent dans des centres urbains éloignés de l'*Inuit Nunaat*, qui aujourd'hui est divisé en quatre régions : le Nunavut, le Nunavik (Nord du Québec), la région des Inuvialuit (Arctique de l'Ouest) et le Nunatsiavut (Labrador). Voir Inuit Tapiriit Kanatami, *Inuit Statistical Profile 2008*, p. 2, [en ligne] [www.itk.ca/sites/default/files/InuitStatisticalProfile2008.pdf] (septembre 2009).

⁶ Selon le dernier recensement, effectué en 2001, le revenu médian des Inuits d'âge adulte était de 13 699\$. Celui des canadien(ne)s dans son ensemble était de 22 120\$. Entre 1996 et 2001, le taux de natalité chez les femmes inuites était de 3,21 enfants, par rapport à 1,56 enfant pour les femmes canadiennes dans leur ensemble (voir Inuit Tapiriit Kanatami 2008 : 5, 10)

⁷ Soulignons que le gouvernement fédéral, suivant une initiative conjointe du ministère des Affaires indiennes et du Nord, de Postes Canada et de Santé Canada, a mis en place un programme de subvention à l'« exportation » d'aliments vers le Nord (Programme Aliments-Poste). Ce programme fournit aux habitants des régions nordiques éloignées des aliments nutritifs périssables et d'autres articles essentiels à un tarif postal réduit. Le coût néanmoins très élevé des aliments dans le Nord témoigne de l'insuffisance de ce programme afin d'assurer la sécurité alimentaire des Inuits et des autres membres des communautés nordiques vivant dans la pauvreté. Pour de plus amples informations sur ce programme fédéral, voir [en ligne] [www.ainc-inac.gc.ca/nth/fon/fm/index-fra.asp] (septembre 2009).

⁸ Le programme de lutte contre les contaminants dans le Nord définit ainsi l'expression « dose journalière admissible » : « [...] la quantité d'un contaminant que les êtres humains peuvent consommer sans danger, chaque jour de toute leur vie (exposition à long terme). Les concentrations sont calculées à partir de données portant sur de grands groupes » (Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord 2003: 116).

⁹ La *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* (1992) définit ainsi l'expression « effets néfastes des changements climatiques » : « [...] les modifications de l'environnement physique ou des biotes dues à des changements climatiques et qui exercent des effets nocifs significatifs sur la composition, la résistance ou la productivité des écosystèmes naturels et aménagés, sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être de l'homme. » (article 1).

¹⁰ Dans le village de Shisharef, en Alaska, sept maisons sont déjà tombées à la mer et les six cent autres pourraient être englouties d'ici vingt ans. Il s'imposera donc de

déplacer entièrement le village dans un avenir prochain (Krakoff 2007-2008)

¹¹ Il est entendu que le principe de la souveraineté des États a été considérablement assoupli durant la deuxième moitié du XX^e siècle, particulièrement par la reconnaissance des droits fondamentaux de la personne qui s'imposent aux États souverains. Ces derniers ont toutefois conservé le monopole sur l'élaboration des normes internationales.

¹² Dans une analyse féministe du droit international, Karen Knop exprime cette idée comme suit : « In an international society peopled by States, women are analytically invisible because they belong to the State's sphere of personal autonomy. This mode of feminist analysis implicitly resurrects the older idea of international law as governing relations between sovereign States, leaving unexplored contemporary international legal methodologies that encompass other participants, interactions, and trends. » (Knop 1993: 295)

¹³ La *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* (1992) définit ce principe comme suit : « Les États doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent. » (Principe 7).

¹⁴ La *Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 septembre 2007. À l'origine, 143 États ont voté pour, 11 se sont abstenus et 4 ont voté contre, soit l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et le Canada. Depuis, l'Australie a décidé de signer la Déclaration et la Nouvelle-Zélande s'est récemment engagée à le faire. Les États-Unis et le Canada sont donc isolés dans leur refus d'adhérer aux standards définis par la Déclaration. Soulignons par ailleurs que certains des accords de revendications territoriales conclus par les Inuits et le Canada obligent le Canada à consulter les Inuits avant de contracter des obligations internationales susceptibles d'affecter les droits des Inuits (voir par exemple l'article 5.9.2 de l'*Accord de revendications territoriales des Inuits du Nunavut*, et l'article 5.8.2 de l'*Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik*). À notre avis, comme les politiques canadiennes en matière de changements climatiques ont un impact sur l'exercice par les Inuits de leurs droits issus d'accords de revendications territoriales, dont leurs droits de chasse et de pêche, le gouvernement du Canada assume l'obligation de consulter de bonne foi les Inuits dans la formulation de ses positions à l'égard des négociations

internationales concernant les changements climatiques. Abstraction faite des dispositions spécifiques des accords de revendications territoriales, une telle obligation pourrait incomber au gouvernement canadien en vertu de son obligation constitutionnelle de consulter et, dans les circonstances appropriées, d'accommoder les Inuits avant d'adopter une mesure susceptible de comporter des impacts néfastes sur les droits constitutionnels des Inuits (*Haïda Nation* 2004; Thériault 2009 (A) : 244-245).

¹⁵ Ces normes ont été consacrées à la *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques* (1992) et dans le *Protocole de Kyoto* (1997).

¹⁶ Les peuples autochtones auraient toutefois été exclus de la plupart des réunions importantes, notamment de celles qui se sont déroulées dans le cadre du processus de Bali. Voir [en ligne] [www.international-alliance.org/bali-update.html] (septembre 2009).

¹⁷ Plus de 985 organisations non gouvernementales et 67 organisations gouvernementales jouissent du statut d'« observateur ». Voir, [en ligne] [http://unfccc.int/parties_and_observers/items/2704.php] (septembre 2009).

¹⁸ Les négociations reposent en grande partie sur les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Voir, [en ligne] [www.ipcc.ch] (septembre 2009).

¹⁹ Il ne s'agit pas ici de minimiser l'impératif de l'adaptation aux changements climatiques, qui est devenue à ce jour incontournable (Ford 2009). Cependant, le glissement inquiétant des politiques climatiques vers les stratégies d'adaptation ne doit pas faire abstraction de l'impératif légal et moral d'adopter des mesures efficaces afin de stabiliser le climat (Jamieson 2005).

²⁰ Cette Convention fut signée le 22 mai 2001, après trois années de négociations, et est entrée en vigueur le 17 mai 2004. Au moment d'écrire ces lignes - soit en décembre 2009 - cent soixante États l'ont ratifiée.

²¹ De nombreuses substances ont toutefois été intégrées aux annexes A, B, et C à la quatrième réunion de la Conférence des Parties qui a eu lieu au mois de mai 2009. Voir, [en ligne] [<http://chm.pops.int/>] (septembre 2009).

²² Cette audition a eu lieu à Washington D.C. le 1^{er} mars 2007. La Commission n'a toujours pas publié son rapport.

²³ Selon un récent rapport du bureau du commissaire des droits de l'homme des Nations unies sur les rapports entre les changements climatiques et les droits fondamentaux de la personne : « [w]hile climate change has obvious implications for the enjoyment of human rights, it is less obvious whether, and to what extent, such effects can be qualified as human rights violations in a strict legal sense. » (Nations unies 2009 : par. 70).

²⁴ Cette proposition a entre autres été formulée dans la *Déclaration de Bali*, adoptée par une coalition de peuples autochtones lors de la conférence sur les changements climatiques qui s'est déroulée à Bali, en Indonésie, au mois de décembre 2007. Il pourrait s'agir d'un groupe

d'experts créé pour les fins particulières de chacun des régimes internationaux concernés, ou encore de la création d'un groupe d'experts au sein d'une institution existante, telle l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations unies, qui serait appelé à intervenir dans différents forums environnementaux.

Quelques références supplémentaires, pour en savoir plus

Julian Agyeman, Peter Cole, Randolph Haluza-DeLay et al. (dir.), *Speaking for Ourselves. Environmental Justice in Canada*, Vancouver, UBC Press, 2009

James S. Anaya, *Indigenous Peoples in International Law*, Oxford, Oxford University Press, 2000

David Leonard Downie et Terry Fenge (dir.), *Northern Lights Against POPs. Combatting Toxic Threats in the Arctic*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2003

Gérard Duhaime et Nick Bernard (dir.), *Arctic Food Security*, Edmonton/Québec, CCI Press/CIÉRA, 2008

Michael Windfuhr et Jennie Jonsen, *Food Sovereignty. Towards Democracy in Localised Food Systems*, Londres, ITDG/FIAN, 2005

Références citées

Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik, Affaires Indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 2006

Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavut, Affaires Indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 1993

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA, *Revised Northern Food Basket – Highlights of Price Survey Results for 2006, 2007 and 2008*, [en ligne] [<http://www.ainc-inac.gc.ca/nth/fon/fc/hpsr-eng.asp>] (septembre 2009)

James S. ANAYA, *Indigenous Peoples in International Law*, Oxford, Oxford University Press, 2000

Antony ANGHIE, *Imperialism, Sovereignty and the Making of International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005

Jean-Maurice ARBOUR et Sophie LAVALLÉE, *Droit international de l'environnement*, Cowansville/Bruxelles, Yvon Blais/Bruylant, 2006

Jean-Maurice ARBOUR, « Food Security in the Arctic and International Environmental Law:

- A General Framework »dans DUHAIME, G. (dir.), *Sustainable Food Security on the Arctic. State of Knowledge*, Québec/Edmonton, GÉTIC, Université Laval/Canadian Circumpolar Institute, University of Alberta, 2002, p. 153
- ARCTIC CLIMATE IMPACT ASSESSMENT (ACIA), *Impacts of a Warming Arctic: Arctic Climate Impact Assessment*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, [en ligne] [<http://www.amap.no/acia/>] (septembre 2009)
- ARCTIC MONITORING AND ASSESSMENT PROGRAMME (AMAP), *AMAP Assessment 2009: Human Health in the Arctic*, Oslo, 2009, [en ligne] [<http://www.amap.no/documents/>] (septembre 2009)
- Julian AYEMAN, Robert D. BULLARD et Bob EVANS, *Just Sustainabilities. Development in an Unequal World*, Cambridge, MIT Press, 2003
- Nigel BANKES, « The Stockholm Convention in the Context of International Environmental Law », dans David Leonard DOWNIE et Terry FENGE (dir.), *Northern Lights Against POP. Combatting Toxic Threats in the Arctic*, Montréal/Kingston, McGill University/Queen's Press, 2003, p. 160
- Kristin BARTENSTEIN, « Les pouvoirs du Canada de protéger le milieu marin dans l'archipel arctique », à paraître en 2010 dans Frédéric LASERRE (dir.), *Passages arctiques. Changements climatiques et géopolitiques des régions polaires*, Presses de l'Université du Québec
- Thomas R. BERGER, *Northern Frontier; Northern Homeland: The Report of the Mackenzie Pipeline Inquiry*, New York, Douglas & McIntire, 1988 (1977)
- Fikret BERKES, *Sacred Ecology: Traditional Ecological Knowledge and Resource Management*, Philadelphie, Taylor & Francis, 1999
- Carole BLANCHET, Éric DEWAILLY, Pascale CHAUMETTE *et al.*, « Diet Profile of Circumpolar Inuit », dans Gérard DUHAIME (dir.), *Sustainable Food Security in the Arctic: State of Knowledge*, Edmonton/Québec, CCI Press/CIÉRA, 2002, p. 47
- Robert M. BONE, *The Canadian North. Issues and Challenges*, 3e éd., Oxford, Oxford University Press, 2009
- John BORROWS, *Recovering Canada. The Resurgence of Indigenous Law*, Toronto, University of Toronto Press, 2002
- Gary C. BRYNER, « Assessing Claims of Environmental Justice: Conceptual Frameworks », dans Kathryn M. MUTZ, Gary C. BRYNER et Douglass S. KENNEY (dir.), *Justice and Natural Resources: Concepts, Strategies, and Applications*, Washington, Island Press, 2002
- Robert D. BULLARD, *Dumping in Dixie. Race, Class, and Environmental Quality*, 3e éd., Boulder, Westview Press, 2000
- CENTER FOR INTERNATIONAL ENVIRONMENTAL LAW (CIEL) et FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG (FES), *Human Rights and Climate Change. Practical Steps for Implementation*, Washington D.C., 25 février 2009
- Marcelle CHABOT, « Economic Changes, Household Strategies, and Social Relations of Contemporary Nunavik Inuit », (2003) 39(208) *Polar Record* 19
- Luke W. COLE et Sheila R. FOSTER, *From the Ground Up. Environmental Racism and the Rise of the Environmental Justice Movement*, New York, New York University Press, 2001
- Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*, 31 *ILM* (1992) 851
- Convention relative aux peuples indigènes et tribaux*, Organisation internationale du travail, *Bulletin officiel*, vol. LXXII, Série A, n°2, 27 juin 1989, p. 63-74
- Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants*, 40 *I.L.M.* 532, 22 mai 2001
- Siri DAMMAN, Wenche Barth EIDE et Harriet V. KUHNLEIN, « Indigenous People's Nutrition Transition in a Right to Food Perspective », (2008) 33 *Food Policy* 135
- Siri DAMMAN, « The Right to Food of Indigenous Peoples », dans Wenche B. EIDE et Uwe KRACHT (dir.), *Food and Human Rights in Development. Vol. 1. Legal and International Dimensions and Selected Topics*, Oxford, Intersentia, 2005, p. 285
- Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones*, Rés. AG 61/295, Doc. Off. AGNU, 61^e sess., Doc. NU A/RES/61/295 (2007)

- Caroline DESBIENS, « Producing North and South: A Political Geography of Hydro Development in Quebec », (2004) 48(2) *The Canadian Geographer* 101
- Éric DEWAILLY et Christopher FURGAL, « POP, the Environment, and Public Health », dans David Leonard DOWNIE et Terry FENGE (dir.), *Northern Lights Against POP. Combatting Toxic Threats in the Arctic*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2003, p. 3
- Louis-Jacques DORAIS, Murielle NAGY et Ludger MULLER-WILLE, *Aboriginal Environmental Knowledge in the North*, Québec, GÉTIC, Université Laval, 1998
- Gérard DUHAIME, Eric DEWAILLY, Paule HALLEY *et al.*, « Sustainable Food Security in the Canadian Arctic. An Integrated Synthesis and Action Plan », dans Gérard DUHAIME et Nick BERNARD (ed.), *Arctic Food Security*, Edmonton/Québec, CCI Press/CIÉRA, 2008, p. 73
- Gérard DUHAIME, Anne GODMAIRE et Nick BERNARD, « La sécurité alimentaire durable: un cadre conceptuel applicable à l'Arctique », dans GUAY, L., L. DOUCET, L. BOUTHILLIER *et al.*, *Les enjeux et les défis du développement durable. Connaître, décider, agir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, p. 135
- Gérard DUHAIME, Alexandre MORIN, Heather MYERS *et al.*, « Food Networks in the North American Arctic », dans Gérard DUHAIME (dir.), *Sustainable Food Security in the Arctic: State of Knowledge*, Edmonton/Québec, CCI Press/CIÉRA, 2002, p. 63
- Gérard DUHAIME, Marcelle CHABOT et Marco GAUDREAU, « Food Consumption patterns and Socioeconomic Factors Among the Inuit of Nunavik », (2002) 41(2) *Ecology of Food & Nutrition* 91
- Asbjørn EIDE, « The Right to an Adequate Standard of Living Including the Right to Food », dans Asbjørn EIDE, Catharina KRAUSE et Allan ROSAS (dir.), *Economic, Social and Cultural Rights: A Textbook*, 2e éd., Dordrecht, Martinus Nijhoff, 2001
- FAO, *The Right to Adequate Food and Indigenous Peoples. How Can the Right to Food Benefit Indigenous Peoples?*, Rome, 2009A [en ligne] [http://www.fao.org/righttofood/publi09/ind_people.pdf] (septembre 2009)
- FAO, *The Right to Food Guidelines and Indigenous Peoples : An Operational Guide*, Rome, 2009B [en ligne] [<http://www.fao.org/docrep/011/i0839e/i0839e00.htm>] (septembre 2009)
- FAO, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2008, Prix élevé des denrées alimentaires et sécurité alimentaire – menaces et perspectives*, [en ligne] [<http://www.fao.org/docrep/011/i0291f/i0291f00.htm>] (juin 2009)
- FAO, *Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, adoptées à la cent vingt-septième session du Conseil de la FAO, Rome, Novembre 2005, [en ligne] [www.fao.org/docrep/meeting/009/y9825f/y9825f00.htm] (septembre 2009)
- Sarah FLEISHER TRAINOR, Anna GODDUHN, Lawrence K. DUFFY *et al.*, « Environmental Injustice in the Canadian Far North: Persistent Organic Pollutants and Arctic Climate Impacts », dans Julie AGYEMAN, Peter COLE, Randolph HALUZA-DE LAY (dir.), *Speaking for Ourselves. Environmental Justice in Canada*, Vancouver, UBC Press, 2009, p. 144
- James D. FORD, « Climate Change and Hazards Associated with Ice Use in Northern Canada », (2008) 40(4) *Arctic, Antarctic, and Alpine Research* 647
- James D. FORD, « Supporting Adaptation: A Priority for Action on Climate Change for Canadian Inuit », (2007-2008) 8 *Sustainable Development Law and Policy* 25
- James D. FORD, Barry SMIT, Johanna WANDEL *et al.*, « Climate Change in the Arctic: Current and Future Vulnerability in Two Inuit Communities in Canada », (2008) 174(1) *The Geographical Journal* 45
- Milton M.R. FREEMAN, « Is Money the Root of the Problem? Cultural Conflicts in the IWC », dans Robert L. FRIEDHEIM (dir.), *Toward a Sustainable Whaling Regime*, Seattle, University of Washington Press, 2001, p. 123
- Milton M.R. FREEMAN, Lyudmila BOGOSLOVSKAYA, Richard A. CAULFIELD *et al.*, *Inuit, Whaling, and Sustainability*, Walnut Creek (CA), Altamira Press, 1998
- Franklyn GRIFFITHS, « The Shipping News. Canada's Arctic Sovereignty is not on Thinning Ice », (2002-2003) 58 *International Law Journal* 257

- Randolph HALUZA-DELAY, Pat O'RILEY, Peter COLE *et al.*, « Introduction. Speaking for Ourselves, Speaking Together: Environmental Justice in Canada », dans Julian AGYEMAN, Peter COLE, Randolph HALUZA-DELAY *et al.*, *Speaking for Ourselves. Environmental Justice in Canada*, Vancouver, UBC Press, 2009, p. 1-22
- Rob HUEBERT, « The Shipping News Part II. How Canada's Arctic Sovereignty is on Thinning Ice », (2002-2003) 58 *International Law Journal* 295
- INUIT TAPIIRIT KANATAMI, *Inuit Statistical Profile*, 2008, [en ligne] [<http://www.itk.ca/publications/inuit-statistical-profile>] (septembre 2009)
- Dale JAMIESON, « Adaptation, Mitigation and Justice », dans Walter SINNOTT-ARMSTRONG et Richard B. HOWARTH (dir.), *Perspectives on Climate Change: Science, Economics, Politics, Ethics*, Oxford, Elsevier, 2005, p. 217
- Karen KNOP, « Re/Statements : Feminism and State Sovereignty in International Law », (1993) 3 *Transnational Law and Contemporary Problems* 293
- Timo KOIVUROVA et Leena HEINÄMÄKI, « The Participation of Indigenous Peoples in International Norm-Making in the Arctic », (2006) 42(221) *Polar Record* 101
- Sarah KRAKOFF, « American Indians, Climate Change, and Ethics for a Warming World », (2007-2008) 85 *Denver University Law Review* 865
- Harriett V. KUHNLEIN, Veronique BARTHET, Alex FARREN *et al.*, « Vitamins A, D, and E in Canadian Arctic Traditional Food and Adult Diets », (2006) 19(6-7) *Journal of Food Composition and Analysis* 495
- Harriett V. KUHNLEIN, Laurie H.M. CHAN, Donna LEGGEE *et al.*, « Macronutrient, Mineral and Fatty Acid Composition of Canadian Arctic Traditional Food », (2002) 15(5) *Journal of Food Composition and Analysis* 545
- Harriett V. KUHNLEIN, Olivier RECEVEUR, Laurie H.M. CHAN, « Traditional Food Systems Research with Canadian Indigenous Peoples », (2001) 60(2) *International Journal of Circumpolar Health* 112
- Judith LAWN et Neima LANGNER, *Air Stage Subsidy Monitoring Program : Final Report*, Volume 2, *Food Consumption Survey*, Ottawa, Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada, 1994
- Carole LÉVESQUE, Dominique DE JURIEW, Catherine LUSSIER *et al.*, « Between Abundance and Scarcity: Food and the Institution of Sharing among the Inuit of the Circumpolar Region During the Recent Historical Period », dans DUHAIME, G. (dir.), *Sustainable Food Security on the Arctic. State of Knowledge*, Québec/Edmonton, GÉTIC, Université Laval/Canadian Circumpolar Institute, University of Alberta, 2002, p. 103
- Marc LIMON, « Human Rights and Climate Change: Constructing a Case for Political Action », (2009) 33 *Harvard Environmental Law Review* 440
- Nation Haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts)*, [2004] 3 R.C.S. 511
- NATIONS UNIES, *Promotion and Protection of all Human Rights, Civil, Political, Economic, Social and Cultural Rights, Including the Right to Development, Report of the Special Rapporteur on the Right to Food, Jean Ziegler*, Comité des droits de l'homme, 7^{ème} Session, A/HRC/7/5, 10 janvier 2008, [en ligne] [<http://www.righttofood.org/new/PDF/CHR2008.pdf>] (septembre 2009)
- NATIONS UNIES, *The Right to Food: rapport présenté à l'Assemblée générale des Nations unies par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, M. Jean Ziegler*, Assemblée générale des Nations unies, 60^{ème} Session, A/60/350, 12 septembre 2005, [en ligne] [<http://www.righttofood.org/A60350.pdf>] (avril 2008)
- NATIONS UNIES, *Application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale no. 12, Le droit à une nourriture suffisante (art. 11)*, Conseil économique et social, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, E/C.12/1999/5, [en ligne] [<http://documents.un.org/mother.asp>] (avril 2008)
- Ominayak, Chief of the Lubicon Lake Band v. Canada*, Communication No. 267/1984, *Report of the Human Rights Committee*, U.N. Doc. A/45/40, Annexe 9(A) (1990)
- Petition to the Inter-American Commission on Human Rights Seeking Relief from Violations Resulting from Global Warming Caused by Acts and Omissions of the United States*, Submitted by Sheila Watt-Cloutier, with the support of the

Inuit Circumpolar Conference, on behalf of all Inuit of the Arctic regions of the United States and Canada, December 7, 2005

Première Nation Crie Mikisew c. Canada (Ministère du Patrimoine canadien), [2005] 3 R.C.S. 388

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CONTAMINANTS DANS LE NORD, *Rapport de l'évaluation des contaminants dans l'Arctique canadien – Phase II, Synthèse*, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 2003

Protocole à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 1997 (Protocole de Kyoto), 37 ILM (1998) 22

David SCHLOSBERG, *Defining Environmental Justice. Theories, Movements, and Nature*, Oxford, Oxford University Press, 2007

Edmund (Ned) SEARLES, « Food and the Making of Modern Inuit Identities », (2002) 10 *Food and Foodways* 55

Kristin SHRADER-FRECHETTE, *Environmental Justice: Creating Equality, Reclaiming Democracy*, Oxford, Oxford University Press, 2002

Dorceta TAYLOR, « The Rise of the Environmental Justice Paradigm: Injustice Framing and the Social Construction of Environmental Discourses », (2000) 43(4) *American Behavioral Scientist* 508

Sophie THÉRIAULT, « “Northern Frontier, Northern Homeland”: Inuit People’s Food Security in the Age of Climate Change and Arctic Melting », (2009) 15 *Southwestern Journal of International Law* 223 (A)

Sophie THÉRIAULT, *La terre nourricière des Inuit: le défi de la sécurité alimentaire au Nunavik et en Alaska*, Thèse de doctorat, Faculté des études supérieures, Université Laval, 2009 (B)

Rebecca TSOSIE, « Indigenous People and Environmental Justice: the Impact of Climate Change », (2007) 78 *Colorado Law Review* 1625

Martyna TYRELL, « Nunavik Inuit Perspectives on Beluga Whale Management in the Canadian Arctic », (2008) 67(2) *Human Organization* 322

Yanomami Indian c. Brazil, (1985), Inter-Am. Comm. H.R. 7615, Annual Report of the International American Commission on Human Rights: 1984-85, OEA/Ser.L./V/II.62, Doc. 10 rev. 1

L'équité intergénérationnelle

Texte de **André Beauchamp**

Introduction

La question des relations entre les générations a toujours été épineuse car elle soulève trois défis considérables :

- celui de l'exercice de l'autorité et donc de la loi, d'un code moral, des valeurs;
- celui de la tendresse et de l'affectivité au sein de la communauté humaine;
- celui de la succession dans le temps.

À tout moment de notre vie, nous sommes presque toujours en présence d'au moins trois générations qu'on pourrait désigner ainsi : les vieux, les adultes et les jeunes, ou encore les grands-parents, les parents, les enfants. Il n'est pas rare que subsistent quatre ou cinq générations. J'ai soixante et onze ans, mes ancêtres sont tous morts, en ligne directe ou en ligne collatérale. J'ai des neveux et des nièces, des petits-neveux et petites-nièces et au moins un arrière petit-neveu issu d'un petit-neveu entré dans la famille par adoption.

Au fond, si l'on est chanceux, on peut connaître dans sa vie cinq, six ou sept générations différentes, ce qui nous renvoie tout naturellement aux sept générations qu'évoque souvent la sagesse amérindienne pour référer à l'horizon de la responsabilité humaine. Mon père était né en 1898 (lui et moi aurons donc touché à trois siècles) et mes grands-parents étaient nés dans les décennies 1870, donc quelques années après la création du Canada (1867). Un continuum sur un siècle et demi, ou presque, ce n'est pas rien.

I. L'ordre social d'autrefois

En simplifiant beaucoup, on peut dire que l'ordre social d'autrefois se perpétuait ainsi :

- le père (parfois les parents) exerçait l'autorité et imposait le droit et l'ordre moral notamment par l'interdit du meurtre et de l'inceste,

parfois par l'imposition du décalogue ou de la religion;

- la famille, c'est-à-dire les parents, la fratrie et le clan familial, apportait la tendresse et l'expérience affective indispensables à la vie. Les parents avaient le devoir et l'obligation de prendre soin de leurs enfants. La solidarité des frères et des sœurs était parfois sacrée;
- les parents avaient le devoir de léguer à leurs descendants un héritage. Ils devaient donc penser plus loin que leur propre vie pour s'inscrire au sein d'un patrimoine, le patrimoine étant ce que l'on a reçu et que l'on est appelé à transmettre ou à rendre en l'ayant si possible amélioré. Quand on pense patrimoine on pense souvent à une terre ou à des immeubles, mais c'est quelque chose de beaucoup plus englobant. Mon père nous disait que notre héritage ne serait pas une fortune monétaire à partager : « votre héritage, c'est votre instruction ».

L'univers ancien était donc construit sur un certain nombre de responsabilités et de devoirs réciproques. L'autorité parentale était absolue : « Tu honoreras ton père et ta mère ». Cela est de l'ordre de la première table, celle des rapports à Dieu. C'est un devoir sacré. Quand le père à cause de son âge léguait son autorité à son fils, il demeurait chez le fils un devoir de respect à l'égard du père. La Bible regorge de conseils en ce sens :

Mon fils, viens en aide à ton père dans sa vieillesse

Ne lui fais pas de peine durant sa vie.

— Si 3, 12

L'insistance constante sur ce devoir laisse soupçonner que le sort des vieux n'était pas rose quand ils ne détenaient plus le pouvoir.

L'importance de l'autorité paternelle-parentale repose sur deux motifs. Le premier est d'ordre sociologique et j'y reviendrai. Dans un monde stable

où il y a très peu d'innovations techniques, le vieillard représente l'expérience et donc la sagesse. L'autre raison est d'ordre idéologique : les anciens sont plus proches de l'origine et donc plus proches de l'acte créateur qui est parfait. L'histoire est dégradation. Il faut donc revenir au passé, à l'archétype. Au fond, dans la société traditionnelle, l'équité entre les générations trace des responsabilités et des droits à chaque génération, mais le fardeau de l'équité incombe plus aux jeunes à l'égard des vieux que le contraire. Les vieux ont l'honneur et la sagesse; les gens en responsabilité ont le pouvoir, la force et l'autorité; les enfants doivent obéir et écouter. À la longue, le temps renversera les rôles. On m'a beaucoup dit dans ma jeunesse : il faut apprendre à obéir pour devenir capable de commander.

II. La rupture des générations

Si nous posons maintenant la question formelle de l'équité intergénérationnelle c'est-à-dire de l'équité entre les générations, c'est que nous avons assisté à un double déplacement : d'une part le pouvoir est passé des vieux aux jeunes et, de l'autre, l'héritage s'inscrit au passif plutôt qu'à l'actif.

Nous devons à Margaret Mead (Mead, 1971) d'avoir expliqué la mutation générationnelle de notre société. Dans les sociétés traditionnelles, celles des cueilleurs-chasseurs, puis des pasteurs-agriculteurs, l'innovation technique est lente et faible. La société se maintient grâce à la tradition. La personne qui a derrière elle un long passé et qui possède beaucoup d'expérience a un avantage de mémoire et de savoir-faire que n'a pas la personne jeune et sans expérience. La nature se répète, mais à l'intérieur de cycles et de variations multiples souvent minimes, en sorte que l'ancien peut faire des liens entre l'incident d'aujourd'hui et une expérience similaire datant de 15, 25 ou 40 ans. Rappelons-nous le dernier grand tsunami alors qu'un vieux chef a sauvé sa population en la guidant vers un terrain élevé. Mead appelle cette culture postfigurative, c'est-à-dire tournée vers le passé. Être vieux est alors un avantage : c'est une garantie d'expérience et de sagesse. Être jeune peut être un handicap, car on ne sait pas encore et surtout parce que l'expérience n'est pas là.

Or, l'âge industriel a complètement bouleversé l'ordre des choses. L'âge industriel se caractérise par un développement et une complexification de la production grâce à l'action conjointe de la science et de la technologie. La société passe de la tradition à l'innovation. Toffler dira dans *Le choc du futur* : tout est nouveau, tout est éphémère. Devant la nouveauté, la personne habilitée à l'ancienne technologie offre souvent plus de résistance à l'adaptation que la personne plus jeune et sans expérience qui intuitionne d'entrée la façon d'utiliser la nouveauté. Il y a ici un paradoxe bien connu des biologistes : plus nous sommes adaptés moins nous sommes adaptables à une situation nouvelle. L'innovation rapide défavorise l'expérience, décline le vieux, mais avantage le jeune.

La transformation des sociétés et des mentalités ne s'est pas faite en un jour. Le processus a dû s'amorcer avec la Renaissance, puis s'est intensifié avec l'âge industriel. Probablement sous l'influence de l'eschatologie chrétienne qui perçoit le temps comme une flèche, une montée vers l'avenir, plutôt que comme un retour cyclique, la notion de progrès s'est implantée. Il suffit de penser en littérature à la querelle des Anciens et des Modernes en France à la fin du XVII^e siècle.

Aujourd'hui la thèse de Mead nous semble évidente. Entre 1970, date de la parution anglaise du livre de Mead, et maintenant, nous avons pu observer la complicité entre l'âge informatique et la jeunesse. La société a littéralement basculé. Non seulement le savoir et le pouvoir ont changé de mains, mais sous l'influence des médias, de la publicité et du crédit, les valeurs ont été désormais définies par la jeunesse. La jeunesse dicte la mode, les habitudes de vie, la morale. Les parents désemparés par les mœurs sexuelles de leurs enfants ont appris assez vite à faire comme eux. Au Québec particulièrement, le passage à la société préfigurative s'est accompagné de la révolution tranquille laquelle a instauré une rupture radicale avec un passé désormais qualifié de « grande noirceur ». Nous avons comme perdu nos racines.

Toute la transformation culturelle amorcée depuis la Renaissance et cristallisée par l'eschatologie marxiste et sa promesse d'un âge nouveau à venir

(le fameux principe espérance de Max Bloch) a finalement débordé dans la société d'après-guerre et dans l'effervescence de la société d'abondance. On peut penser à mai 1968 et à son interdiction d'interdire. Le principe de réalité n'avait plus cours.

Il y a eu un véritable passage de pouvoir d'une génération à l'autre. Les vieux ont été évincés et laissés pour compte. Les jeunes ont pris le pouvoir. Quant à la toute jeune génération, on ne s'en inquiétait guère puisque le progrès allait de soi. Comme le chantait René Claude :

« C'est le début d'un temps nouveau

La Terre est à l'année zéro. »

L'équité intergénérationnelle ne se posait guère puisque l'avenir était radieux. C'était une question reléguée. Les baby-boomers ont pris toute la place et ont remodelé les choses à leur façon. C'est probablement la génération la plus centrée sur elle-même que l'on ait pu voir. Jacques Grand'Maison a beaucoup étudié ce phénomène au Québec, déplorant surtout la rupture de la mémoire qui s'en est suivie et qui risque de déstabiliser notre société. En parlant de baby-boomers, on est tenté de porter des jugements d'ordre moral : égoïsme, irresponsabilité, mépris des autres. Mais peut-on accuser une classe globalement, un groupe d'âge? Les individus se démarquent à l'infini. Que dire de la classe, du groupe? Une publicité récente les incitait à jouir maintenant de leur aisance (voyages, plaisirs culturels et autres) plutôt que de laisser cela aux plus jeunes.

Bref, la génération présente a comme oublié le passé dépassé et peu entrevu l'avenir qui, à son avis, s'annonçait lumineux grâce au progrès.

III. Émergence de l'éthique intergénérationnelle

Quand j'avais dix-sept ans, j'ai découvert que Victor Hugo avait écrit un livre : « *L'art d'être grand-père* ». J'avais trouvé cela un peu gaga. En quoi le visage ridé et plutôt répugnant d'un vieil homme, à l'odeur souvent fétide, peut-elle faire plaisir à un petit poupon? Aujourd'hui j'ai changé d'idée. J'ai vu à quel point pour des personnes âgées, des grands-parents, l'expérience d'accéder

à la troisième génération était extraordinaire. C'est un enchantement, une apothéose. Aimer un enfant gratuitement sans s'en savoir responsable. Savoir qu'il nous prolonge, nous survit mais ne pas devoir assumer les détails de sa vie. Le poupon de son côté percevait très bien ce puits d'amour souriant et ridé qui se penche sur lui. L'enfance a besoin de la vieillesse. La vieillesse a besoin de l'enfance. Espaces de gratuité et de tendresse.

L'éthique intergénérationnelle ne s'intéresse pas aux générations qui se rencontrent dans le court terme, mais à celles qui ne se rencontrent pas. Qu'arrivera-t-il en l'an 2200, en l'an 2500, en l'an 3000? J'ai tendance à dire que cela ne me concerne pas, que ce n'est pas mon problème. C'est leur problème à eux, pas à moi. Pour moi, l'échéance s'en vient trop vite de toute façon : cinq ans, dix ans, vingt ans. Après, c'est le néant. Pourquoi devrais-je m'intéresser à plus long terme? Quand je suis venu au monde, il m'a fallu assumer le monde tel que mes ancêtres l'avaient conçu et construit. C'était à la fois leur péché originel et leur héritage. Ceux et celles qui me suivront feront de même. À leur tour de jouer, je m'en lave les mains.

C'est précisément cette volonté de démission, de non-implication que l'éthique intergénérationnelle soulève par le biais de l'équité. Moi, en 2009, puis-je vivre ma vie comme bon me semble sans tenir compte de ceux et celles qui me suivront ?

À première vue, la réponse est oui puisqu'ils n'existent pas encore. On ne peut pas reconnaître un droit à qui n'existe pas. C'est contradictoire. De toute façon, je leur lègue un héritage fabuleux de science et de technique. Ils seront super équipés. À eux de jouer.

Mais ces deux arguments ne sont pas péremptoirs. Mes descendants à venir ne sont pas sujets de droit? J'en conviens. Je n'en suis pas moins responsable à leur égard. Qui met quelqu'un au monde s'expose à la question : « Pourquoi m'as-tu mis au monde? » Faut-il répondre : « Parce que j'aimais ta mère et qu'elle était belle? » Ou encore : « Je ne savais pas que ce serait toi. »

Quand un adolescent, gars ou fille, ressentant l'angoisse devant sa propre existence reproche à ses

parents de l'avoir mis au monde (pourquoi m'as-tu mis au monde, je n'avais pas demandé de naître?), il lance une accusation terrible dont il ne perçoit pas l'ampleur. On peut répondre : je ne pouvais pas te demander la permission puisque tu n'étais pas là. C'est une fin de non-recevoir. Ou encore dans une perspective psychanalytique à la manière de Françoise Dolto : tu es venu au monde parce que tu as voulu naître. Il y a des fœtus qui refusent de naître. La seule vraie réponse est probablement la suivante : je t'ai mis au monde parce que la vie est une aventure extraordinaire, qu'il vaut la peine de faire partager à un autre. Bien sûr faire un enfant c'est se survivre à soi-même. C'est vaincre sa propre mort. Mais c'est aussi affirmer que ça vaut la peine de continuer. J'ai connu dans ma vie beaucoup de biologistes, très déprimés, qui ont honte de l'humanité et qui ne veulent pas engendrer. Selon Hans Jonas, le devoir de prolonger l'espèce s'impose à nous.

L'éthique intergénérationnelle est asymétrique puisqu'elle met en présence des gens qui ne se rencontrent pas, qui n'existent pas à la même période : les gens d'aujourd'hui bien concrets avec leurs besoins et leurs angoisses, des gens à venir qui pourront nous reprocher des choses. Nous ne sommes pas nécessairement coupables à leur égard, mais certainement responsables. Pourquoi? Parce que deux choses nous relient les uns aux autres : l'appartenance à une même espèce et la continuité du temps, ce que l'on pourrait appeler encore le patrimoine. On a beau renier le passé, proclamer la rupture du temps, décrier la tradition postfigurative au profit d'une tradition préfigurative axée sur l'innovation, il y a une continuité certaine entre nous et eux. La Terre n'est pas à l'année zéro.

Mais comme eux n'existent pas encore, c'est nous qui sommes redevables. Il est dans l'ordre des choses que des parents prennent soin de leurs jeunes enfants. En conséquence, nous devons prendre soin des générations à venir. Nous n'avons donc pas le droit de dilapider leur héritage, de leur voler leur espérance. C'est tout le sens de l'œuvre de Hans Jonas *Le principe responsabilité* avec, en arrière scène, le principe de précaution. Il faut donner la main à un enfant de cinq ans quand on traverse à un

feu de signalisation. Symboliquement, il faut tendre la main aux générations à venir même si la main tendue semble pendre dans le vide parce que l'enfant n'est pas encore né et que la situation future est inconnue.

IV. Mise en cause du progrès

Au fond, notre rapport au temps s'est complètement inversé. La culture postfigurative situe l'idéal dans le passé et perçoit le continuum historique comme une dégradation. Depuis quatre ou cinq siècles, nous sommes entrés dans l'ère du progrès avec la certitude de laisser mieux, de laisser plus. Les physiciens parlent de la flèche du temps.

Auguste Comte parlait des trois âges de l'humanité : théologique, philosophique positiviste ou scientifique. La vulgate d'aujourd'hui distingue l'émergence de l'humanité dans la culture des chasseurs-cueilleurs, le passage à l'histoire proprement dite avec l'agriculture et l'apparition de l'écriture, et enfin l'ère moderne avec le triomphe de la science et de la technique et la maîtrise totale de la nature.

Nous croyons au progrès. C'est plus fort que nous. Les chasseurs-cueilleurs sont pour nous des primitifs, on dit aborigènes c'est-à-dire des gens de l'origine; les ruraux sont des arriérés. On laisse ainsi toujours entendre que les générations qui nous ont précédés sont des sous-humains, des enfants dans l'humanité, naïfs, ignorants, peu éveillés à l'art et aux techniques. Il a fallu l'œuvre immense de Claude Lévi-Strauss pour montrer par exemple que le savoir biologique des cueilleurs-chasseurs était aussi valable que le nôtre, par des méthodes différentes. De même, l'œuvre de Jared Diamond suggère, preuves à l'appui, que le passage d'un état de l'humanité à l'autre ne signifie pas un progrès, mais plutôt une simple variante. On gagne sur certains points. On perd sur d'autres. Il faut lire entre autres sa critique du passage à l'agriculture qui s'est soldé à son avis par une perte de ce que l'on peut appeler la qualité de la vie et l'harmonie des rapports sociaux.

Or, ce que l'on appelle le progrès est essentiellement le résultat de la mise en place d'une pensée exclusivement rationaliste et opératoire, dominée par la science et la technique. On peut

parler d'une rationalité close, aveugle sur ses propres présupposés, qui conçoit le rapport au monde comme un simple rapport utilitaire. Il s'agit d'un monde livré entre nos mains.

Cette course en avant vers l'innovation technologique fait subir à notre monde deux menaces terrifiantes :

- celle de la crise écologique, c'est-à-dire à la fois les bouleversements climatiques, l'épuisement des ressources non renouvelables, la destruction de la biodiversité, le risque d'accidents irréversibles, notamment dans le domaine nucléaire, une société inégalitaire et dangereuse;
- celle d'une transformation de l'espèce humaine par des interventions dans le génome humain et des incursions de plus en plus risquées dans ce que l'on peut appeler les biotechnologies.

Au fond, à la représentation bucolique voulant que les générations à venir auront automatiquement plus et mieux que nous, se dresse une représentation tragique marquée par l'heuristique de la peur (cf. Jonas 1992, Beck 2001). Les générations futures pourraient avoir moins, un monde dégradé, pollué, vidé de certaines de ses ressources, voire même appauvri génétiquement. Un monde qui aurait cessé d'être humain.

Entre les lendemains qui chantent et les lendemains qui pleurent, l'éthique intergénérationnelle peut-elle tracer des voies?

V. Pour un programme d'éthique responsable

Peut-on se risquer à esquisser un programme concret pour une éthique intergénérationnelle? Dans mon cas, on peut placer comme horizon 2040 ou 2050, car je serai mort à ce moment-là. Que puis-je, que dois-je faire pour agir de manière responsable à l'égard de cette génération? Que peut faire ma génération maintenant rendue à l'heure de la retraite? Si vous avez trente ans, projetez-vous en 2100 et l'exercice est assez semblable.

Ce genre d'exercice est extrêmement périlleux puisque nous ne savons pas quelles seront les innovations et les ressources de demain. Y aura-

t-il un substitut pour pallier à la crise prévisible de l'énergie, à celle de l'alimentation et de l'eau douce? Faut-il entrer à marche forcée dans l'avenir grâce à l'innovation ou, au contraire, ralentir le rythme? Toute innovation n'est pas nécessairement bonne ni opportune. J'en suis venu à penser qu'il eût mieux valu que la motoneige et la motomarine n'existent pas de même que le baladeur.

Pour le plaisir de la discussion, j'avance quelques propositions :

1. Il faut de toute urgence baisser les niveaux de consommation de matières premières et d'énergie. D'où l'importance de changer notre style de vie et d'entrer dans la décroissance (cf. Beauchamp 2008, Latouche 2006). Énorme travail à entreprendre sur la culture. Énorme modification de nos conduites.

En ce qui touche l'énergie, il faut cesser immédiatement l'exploitation des sables bitumineux et les mettre en réserve pour les générations futures. Leur exploitation actuelle est prématurée, car nous ne possédons pas les technologies adéquates pour les exploiter.

2. Il faut libérer la science et la technologie du contrôle de plus en plus lourd exercé par le milieu économique à leur égard. Ceci touche à la fois au brevetage et au droit d'auteur pour favoriser la libre circulation des informations scientifiques, à la mainmise de plus en plus lourde des milieux financiers sur les milieux universitaires. Il faut laisser à nos descendants une meilleure maîtrise du développement des savoirs, ce qui suppose donc une plus grande circulation des savoirs et de meilleures règles de discussion. Cela veut dire également un énorme travail du côté de l'éthique de la science et de la technologie. L'éthique se réduit souvent pour l'instant à des conditions a priori imposées au cadre de la recherche pour assurer le respect des personnes impliquées. Il faut que l'éthique puisse interroger la rationalité technique elle-même. Je pense ici à toute l'œuvre de

Jacques Ellul. Notre savoir extrême peut-il nous tuer?

3. Il faut laisser une meilleure organisation sociale et politique de la société et particulièrement de l'exercice de la démocratie. L'État actuel qu'on appelle l'État westphalien arrive à sa limite structurelle et doit s'ouvrir à des formes de régulations complémentaires. On ne peut pas penser maintenant à un État mondial, mais possiblement à un cosmopolitisme articulé sur plusieurs paliers (cf. Beck 2003, Habermas 2008) Actuellement, nous observons en bien des endroits un repli identitaire et les grandes religions retournent à des attitudes fondamentalistes. On peut penser à la droite chrétienne aux États-Unis, au fondamentalisme musulman, mais aussi à des courants similaires au sein du bouddhisme, de l'hindouisme et autres. Rien de très rassurant.

Dans la mesure où les ressources naturelles deviennent rares, que la population mondiale augmente et que la Terre se resserre, les conflits augmenteront et la juste allocation sera de plus en plus difficile. D'où l'urgence de processus de discussion et de négociation pour atteindre l'équité. L'équité ici n'est pas l'égalité, mais la possibilité pour les individus et les groupes de s'inscrire dans un processus transparent ouvert à tous.

4. La quatrième condition s'inscrit dans la logique des précédentes. Il faut dissocier la communication de l'empire de la consommation et de la publicité. Notre société n'est plus encadrée et dirigée par l'État. Je ne suis pas sûr qu'elle ne l'ait jamais été. Mais ce que l'on appelle le quatrième pouvoir est devenu en vérité le seul pouvoir. Pouvoir de faire et de défaire les élus, d'imposer des modes de pensée et de consommation, de définir le style de vie, de définir le bien et le mal, etc. Or, presque tous les médias sont actuellement possédés par des intérêts financiers en sorte que la

société de consommation se renouvelle et se perpétue indéfiniment. C'est un pouvoir d'une puissance énorme car il est capable de nourrir et de soutenir sa propre contradiction en l'intégrant à sa nouvelle programmation et en la détournant de ses fins. David Suzuki se vend comme on vend une auto ou des voyages. Il est même probable qu'à son insu il fait vendre des autos et des voyages.

5. Le cinquième devoir est tout simple : arrêter d'augmenter la dette. Nous léguerons beaucoup aux générations à venir : des routes, des villes, des systèmes d'aqueducs et d'égouts, des bibliothèques, des hôpitaux, des écoles. Ces grands travaux sont en général amortis sur 25 ou 40 ans. L'affaissement d'un viaduc à Laval, le constat de l'état lamentable des ponts, viaducs, routes et infrastructures construits à cette époque de même que les informations issues de l'enquête menée par Pierre-Marc Johnson donnent à penser qu'une génération entière d'entrepreneurs a mal fait son ouvrage et n'a pas assumé ses responsabilités. On ne parle pas ici d'ignorance mais de défaillances volontaires et planifiées. Pire encore. Depuis quarante ans nous avons aussi emprunté pour les opérations courantes. L'État, comme l'individu, a vécu à crédit. Ce faisant, les baby-boomers refilent la facture à leurs descendants.

Bien sûr quand un jeune naît, il a une dette envers ses aînés. Entre ma mère qui avait une septième année d'école « forte » et moi qui pu étudier vingt-et-un ans à temps plein il y a une différence. Il était donc normal que je paie car j'avais une dette à l'égard de la société. Mais il n'est pas sûr que j'aie remboursé car l'État n'a pas eu le courage de m'imposer toute la charge encourue. Il l'a fait courir d'année en année en se fiant sur l'inflation et l'augmentation du PIB. Cela a été une illusion pour une grande part, de sorte que la dette pèse de plus en plus lourd au moment où la pyramide d'âge se rétrécit

Je rappellerai qu'en 1959, à la mort de Maurice Duplessis, le Québec n'avait aucune dette. Facile de qualifier ce temps de grande noirceur. Sur ce point toutefois, Maurice Duplessis voyait plus loin que Jean Lesage.

Peut-on imaginer qu'un jour les générations à venir refuseront la dette ancienne? Cela se traduirait par un solide conflit intergénérationnel. J'imagine qu'en 2040, les jeunes pourraient dire : « nous ne paierons plus la pension de vieillesse » ou encore « la caisse du Régime de retraite du Québec est vide. Dommage, mais vous ne recevrez plus rien ». Conscient du problème, le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, a mis sur pied le fonds pour les nouvelles générations, ce qui laisse entrevoir une volonté de mettre en œuvre l'équité intergénérationnelle. Petit conseil aux plus jeunes : surveillez vos intérêts!

Il en ira probablement ainsi pour la dette internationale. Un jour les pays endettés diront qu'ils refusent de payer. Peut-être passerons-nous alors à la simplicité involontaire.

6. Il n'est pas toujours facile de bien départager l'éthique intragénérationnelle (celle à l'intérieur de la même génération ou des générations vivant en même temps) et l'éthique intergénérationnelle, c'est-à-dire celle qui concerne les générations à venir. L'enjeu derrière cela c'est bien sûr l'équité, notamment en ce qui concerne la santé, l'équilibre du milieu écologique et la qualité des institutions et des organisations humaines que nous léguerons. Pour donner une chance à l'avenir, il me semble toutefois essentiel de mettre en œuvre le dialogue entre les générations, car l'intergénérationnel de demain est en continuité avec le rapport des générations vivant actuellement.

Si on ne tient pas compte des mouvements conservationnistes, la mouvance écologiste remonte à 1960 avec *The Silent Spring* (Rachel Carson) puis les travaux du Club de

Rome. On peut parler d'une courte histoire de cinquante ans. La *Loi sur la qualité de l'environnement* au Québec date de 1972 et le ministre qui l'a défendue, le docteur Victor Goldbloom est encore vivant. Cinquante ans, c'est au moins deux générations; en fait plus car les initiateurs étaient souvent âgés. Comment se fait le passage d'une génération à l'autre? Comment les anciens ont-ils pensé et mis en œuvre l'éthique intergénérationnelle? Y a-t-il continuité, ou rupture, ou transformation de l'héritage? Un livre récent dirigé par Marco Veilleux a posé le problème pour la transmission de la foi dans l'Église au Québec (Veilleux 2008). Je me demande si un travail du même type ne devrait pas être entrepris en environnement pour comprendre l'évolution de la question et le jeu des acteurs sur les trois catégories que j'évoquais au début : autorité et valeurs, tendresse, rapport au temps.

Dans l'établissement ou le rétablissement du dialogue entre les générations, l'initiative à mon sens devrait venir des vieux. Certes les plus jeunes savent mieux et sont plus adaptés. Mais il y a une prérogative insurpassable de la vieillesse : c'est précisément l'expérience du temps. Quand bien même ils sauraient tout, les plus jeunes ne peuvent pas savoir cela. Le temps est à la base du patrimoine. Il est la mesure de l'expérience humaine.

VI. Conclusion

Nos responsabilités envers nos descendants sont doubles. Sauvegarder l'espèce humaine, sauvegarder la dignité des autres générations en ne coupant pas a priori leurs espoirs. D'où un devoir de réserve sur notre boulimie de consommer et un devoir de sagesse pour aider les générations à venir à comprendre et à assumer leur devenir. Le patrimoine est ce que l'on reçoit et que l'on rend en le transformant, si possible en l'améliorant. Il est bien illusoire de penser dans le court terme (50-100 ans) pouvoir laisser un écosystème en meilleur état. Au plus, nous pourrions colmater les brèches. Reste

donc le savoir et la sagesse. Hélas, la tradition n'est plus postfigurative mais préfigurative. Chose certaine nous ne pouvons pas leur dire de faire comme nous. Peut-être aurons-nous été la génération la plus irresponsable qui soit. Il ne suffit pas qu'ils nous pardonnent. Il faut qu'ils trouvent, qu'ils inventent. Mais la seule façon que nous ayons d'être honnêtes à leur égard, c'est apprendre dès maintenant à vivre comme ils le devront.

MEAD, Margaret 1971 (1970), *Le fossé des générations*, Paris Denoël/Gonthier, 153 p.

VEILLEUX, Marco (sous la direction de) 2008, *Transmettre le flambeau*, Montréal, Fides, 203 p.

Quelques références supplémentaires, pour en savoir plus

BEAUCHAMP, André, *Introduction à l'éthique de l'environnement*, Montréal, Éditions Paulines, Médiaspaul, 1993, 222 p.

PARROT, Phillle, *Le conflit des générations*, Encyclopaedia Universalis, corpus, tome 8, p. 333-335.

Références citées

ARON, Raymond, 1969, *Les désillusions du progrès*, Paris, Colmann-Levy, 368 p.

BEAUCHAMP, André, 2008a, *Environnement et Église*, Montréal, Fides, 167 p.

BEAUCHAMP, André, 2008b, « La simplicité volontaire : regard empathique », année 2008, no. 2, p. 45-53.

BECK, Ulrich, 2003 (2002), *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Alto/Aubier, 561 p.

BECK, Ulrich, 2001 (1986), *La société du risque*, Paris, Flammarion Champs, 521 p.

CALAME, Pierre, 2009-04-08, *Essai sur l'oeconomie*, Paris, Fondation pour le progrès de l'Homme, 454 p.

ELLUL, Jacques, 1988, *Le bluff technologique*, Paris, Hachette, coll. Pluriel, 748 p.

HABERMAS, Jürgen, 2008, *Entre naturalisme et religion*, Paris, NRF Essais, 378 p.

JONAS, Hans, 1992 (1979), *Le Principe responsabilité*, 336 p.

LATOUCHE, Serge 2006, *Le pari de la décroissance*, Paris, Fayard, 250 p.

L'équité environnementale et les changements climatiques : la réalité nordique

Texte de **Nathalie Barrette**

Introduction

Les régions nordiques sont uniques car une superficie importante de leur territoire est encore peu perturbée par les activités humaines directes ; elles constituent ainsi un milieu naturel privilégié pour l'étude des échanges et des interactions entre les différentes composantes de l'écosphère.

1. Les « iniquités géo-climatiques »

Les milieux naturels nordiques sont très vulnérables aux changements climatiques à cause de leur situation géographique (effet de la latitude) et d'un trait de caractère particulier de la dynamique climatique (albédo élevé). Au départ, les régions nordiques reçoivent moins d'énergie par unité de surface que les régions situées à des latitudes plus faibles puisque la forme sphérique de la planète fait en sorte que l'énergie qui arrive à la surface n'est pas la même partout (Figure 1). À l'équateur, le faisceau d'énergie est concentré sur une petite surface, alors que près des pôles le même faisceau d'énergie (c'est-à-dire la même quantité d'énergie) est dilué sur une plus grande surface. La position latitudinale devient donc un des principaux facteurs déterminants pour le climat d'un lieu spécifique à la surface de la Terre (Malardel, 2009). Plus précisément, la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon va moduler l'apport d'énergie en un endroit

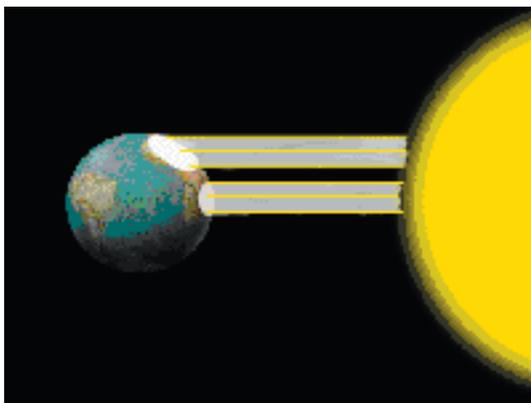


Figure 1 : Effet de la latitude sur la quantité d'énergie reçue par unité de surface.

donné à un moment donné. Ainsi, l'apport d'énergie par unité de surface sera plus important dans les régions proches de l'équateur et de plus en plus faible au fur et à mesure que l'on se rapproche des pôles.

Ce froid « initial » d'origine latitudinale permet à ces régions de développer un trait de caractère original en ce qui concerne la dynamique climatique : un albédo élevé grâce à la présence de l'eau sous forme solide (glace et neige) à sa surface. Les glaces continentales ainsi que la banquise rendent ces environnements nordiques très fragiles et vulnérables à un réchauffement climatique car leur disparition équivaut à un changement radical du système de chauffage des pôles. En effet, lorsque les rayons du soleil touchent une surface de glace ou de neige, ils sont en grande partie réfléchis par cette surface qui agit comme un miroir (Figure 2). Le rayonnement solaire contribue au chauffage de l'atmosphère lorsqu'il est préalablement absorbé par les surfaces terrestres ou océaniques qui le transforment en rayonnement infrarouge (Guyot, 1999). Cette chaleur cédée à son tour par ces surfaces réchauffera l'air grâce à l'absorption de ce type de rayonnement (infrarouge) par les gaz à effet de serre

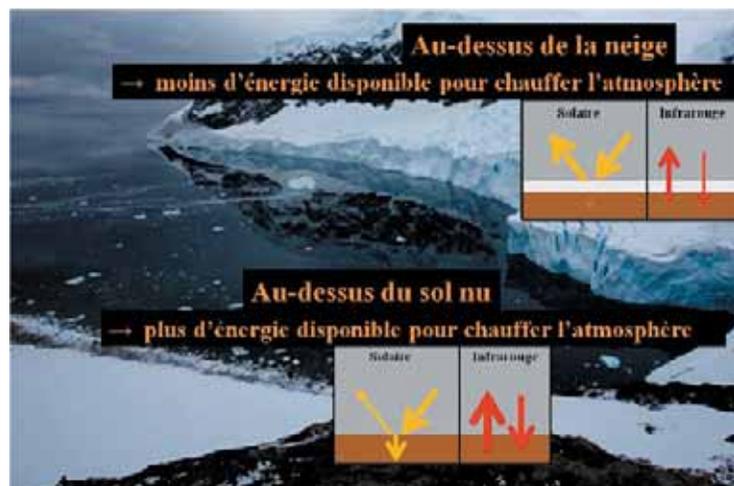


Figure 2 : Importance relative des composantes du rayonnement solaire et infrarouge sous des conditions de surface (terre ou mer) avec et sans couvert de neige (ou glace).

(GES) de l'atmosphère. Si les régions nordiques n'ont plus de glace ou de neige à leur surface, cela signifie que l'énergie solaire sera absorbée beaucoup plus efficacement par les nouvelles surfaces « dénudées » de neige ou de glace, conduisant ainsi à un meilleur chauffage de l'atmosphère. En réalité, c'est un peu comme si on passait d'un système de chauffage très peu efficace à cause des pertes causées par la réflexion de l'énergie solaire sur la glace ou la neige, à un système très efficace permettant de mieux réchauffer l'atmosphère.

L'effet de l'augmentation de cette efficacité énergétique est déjà observable puisque dans le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC, 2007) on mentionne que

les températures de l'air dans l'Arctique augmentent deux fois plus rapidement que les températures moyennes à l'échelle du globe (Figure 3).

Le monde nordique est aussi constitué d'environnements pergélisolés. Le pergélisol est un sol (ou roche) qui se maintient à une température égale ou inférieure à 0°C pendant au moins deux ans (Landry et Mercier, 1992). Contrairement à nos régions plus au sud, le sol des régions nordiques ne dégèle que sur une très mince couche pendant l'été car les températures ne sont pas suffisantes pour le réchauffer en profondeur. Avec les changements climatiques attendus ces prochaines années, le sol des régions nordiques pourrait bien se réchauffer de plus en plus profondément. En fait, ce phénomène de

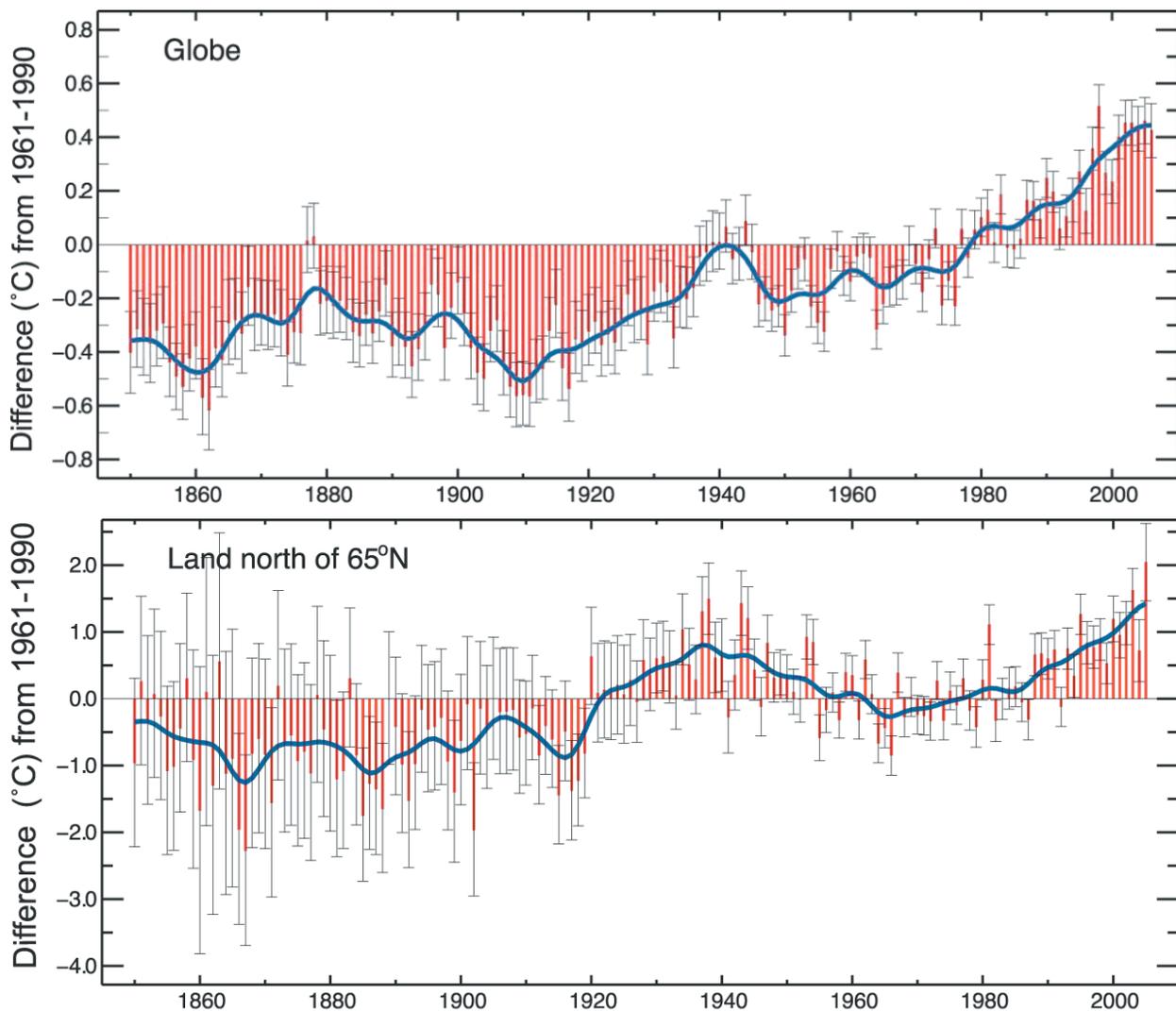


Figure 3 : Augmentation récente des températures moyennes en Arctique et à l'échelle du globe (IPCC, 2007).



Figure 4 : Lentille de glace dans un échantillon de pergélisol (Ressources naturelles Canada, 2007).

réchauffement s'observe déjà dans quelques villages nordiques. Ainsi, la glace emprisonnée depuis des milliers d'années dans ces sols redeviendra liquide. Le danger, c'est que parfois, la quantité de glace présente dans ces sols peut être considérable (Figure 4). En conséquence, quand la glace fond, le sol devient très instable et peut entraîner des problèmes majeurs aux infrastructures déjà en place.

Comparativement à d'autres régions du monde, les particularités géo-climatiques des régions nordiques font en sorte qu'un réchauffement climatique déstructure profondément ces environnements stables depuis des milliers d'années

et menace des populations établies dans ces régions depuis des millénaires.

2. Effets inévitables des changements climatiques sur l'environnement physique et humain

La fonte du pergélisol est certainement l'exemple le plus évident de cette déstructuration profonde de l'environnement naturel nordique. L'Alaska enregistre un réchauffement important du pergélisol depuis la fin des années 80 (Figure 5) occasionnant des problèmes aux infrastructures routières, aux pipelines et aux bâtiments (Richter-Menge *et al.*, 2008). Plus près de nous, au Québec nordique, le cas de Salluit est souvent cité en exemple.

Le village de Salluit est situé à l'extrémité nord de la péninsule d'Ungava, sur la partie sud du littoral du détroit d'Hudson, en zone de pergélisol continu (Figure 6). Le village est localisé en bordure d'un fjord qui s'ouvre sur le détroit d'Hudson. Il est bâti au fond d'une ancienne vallée glaciaire orientée environ nord-sud et recouverte en grande partie de dépôts meubles quaternaires. Cette vallée, d'une longueur d'environ 2,5 km et d'une largeur variant entre 600 m et 1,5 km, est relativement bien encaissée dans les plateaux rocheux environnants : près de 200 m de dénivellation pour une superficie d'environ 3 km². Cette situation d'encaissement n'est pas sans conséquences sur l'aménagement du village et limite fortement son expansion future.

Cependant, la tendance démographique des dernières années, à Salluit, nécessite une telle expansion. En effet, la croissance démographique y est nettement plus marquée que dans le reste du Québec, ce qui se traduit entre autres par une proportion de jeunes deux fois plus élevée et des familles presque deux fois plus nombreuses (Tableau 1). Dans ce contexte, les besoins en logements pour les nombreuses nouvelles familles seront de plus en plus criants.

L'évolution climatique des dernières décennies, déduite de données thermiques récoltées dans le pergélisol, montre un

Tableau 1: Caractéristiques démographiques de Salluit et du reste du Québec

Caractéristiques démographiques	Salluit	Québec
Population en 2001	1 075	7 237 480
Population en 1996	929	7 138 795
Croissance entre 1996 et 2001 (%)	15,7	1,4
Proportion des personnes âgées de moins de 25 ans (%)	59,1	31,0
Proportion des personnes âgées de 55 ans et plus (%)	5,6	23,8
Âge médian de la population	19,7	38,8
Nombre total de familles	235	2 019 555
Nombre moyen de personnes par famille	5,8	3,1
Nombre total de logements	225	2 978 110

Source: Institut de la statistique du Québec.

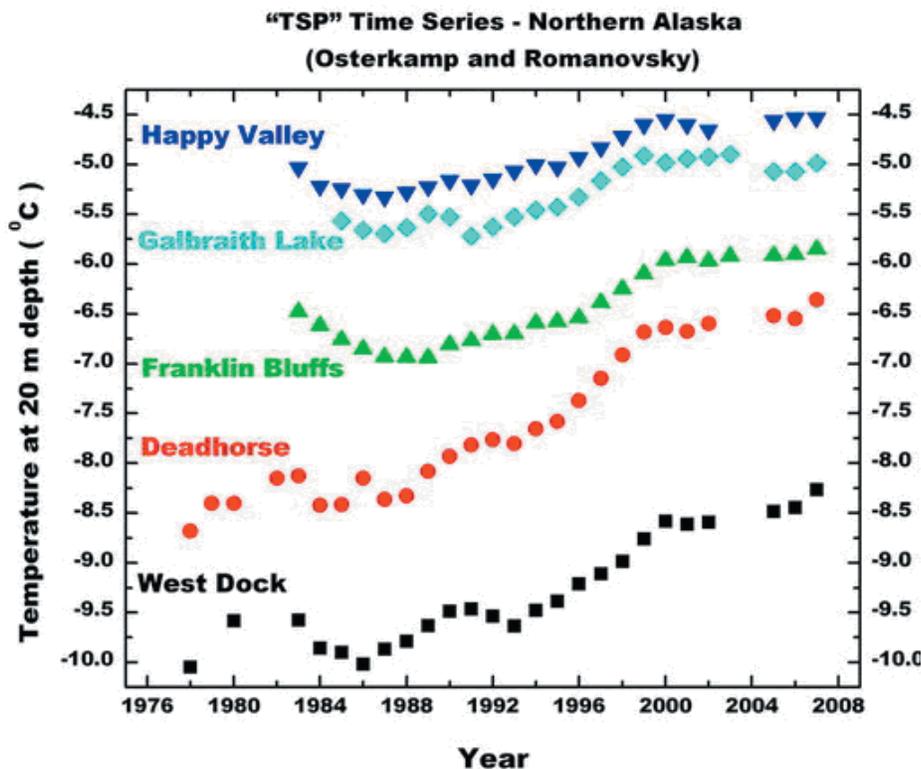


Figure 5 : Évolution récente des températures dans le sol à 20 mètres de profondeur pour plusieurs stations en Alaska (Richter-Menge *et al.*, 2008).

refroidissement – généralisé dans tout le Québec nordique – jusqu’en 1992-93, suivi par contre d’un réchauffement notable jusqu’à aujourd’hui (Allard *et al.*, 2004). Ce réchauffement, de l’ordre de 2°C en un peu plus d’une décennie, demeure préoccupant quant

et moins résistant mécaniquement. Dans ce contexte, un réchauffement important des températures dans les premiers centimètres du sol aurait des impacts drastiques sur la stabilité du sol et des constructions qu’il supporte (Allard *et al.*, 2004).



Figure 6 : Localisation du village de Salluit (Bouchard, 2005).

à son amplitude et sa rapidité. En effet, certains types de sols présents dans la vallée, comme les argiles marines, sont localement riches en glace. La fonte de tels sols provoque donc non seulement un affaissement du terrain, mais aussi une libération d’eau de fonte, elle-même source d’érosion thermique (Allard *et al.*, 2004).

De plus, la salinité du sol sur lequel est bâtie la majeure partie du village est par endroits assez élevée pour abaisser de quelques dixièmes de degrés le point de fusion de la glace qu’il contient (Allard *et al.*, 2004). Un tel sédiment, même légèrement sous 0°C, peut donc demeurer non-gelé

Or, en septembre 1998, au terme d’une année particulièrement chaude, un glissement de terrain en surface (rupture du mollisol) a affecté un secteur du village « Salluit-2 », spécialement aménagé dans les années 90 pour une éventuelle expansion. Des causes anthropiques (concentration du drainage et empilement de la neige) et naturelles (été chaud, sol argileux riche en glace) auraient provoqué le glissement (Allard *et al.*, 2004). Cet épisode a occasionné le déménagement d’une vingtaine de maisons sur de nouveaux remblais construits dans le centre du village, ce qui a restreint davantage l’espace pouvant être aménagé. D’autres signes localisés de détérioration du pergélisol montrent enfin que sa stabilité, à court terme, est étroitement liée aux activités humaines et aux variations climatiques (Allard *et al.*, 2004).

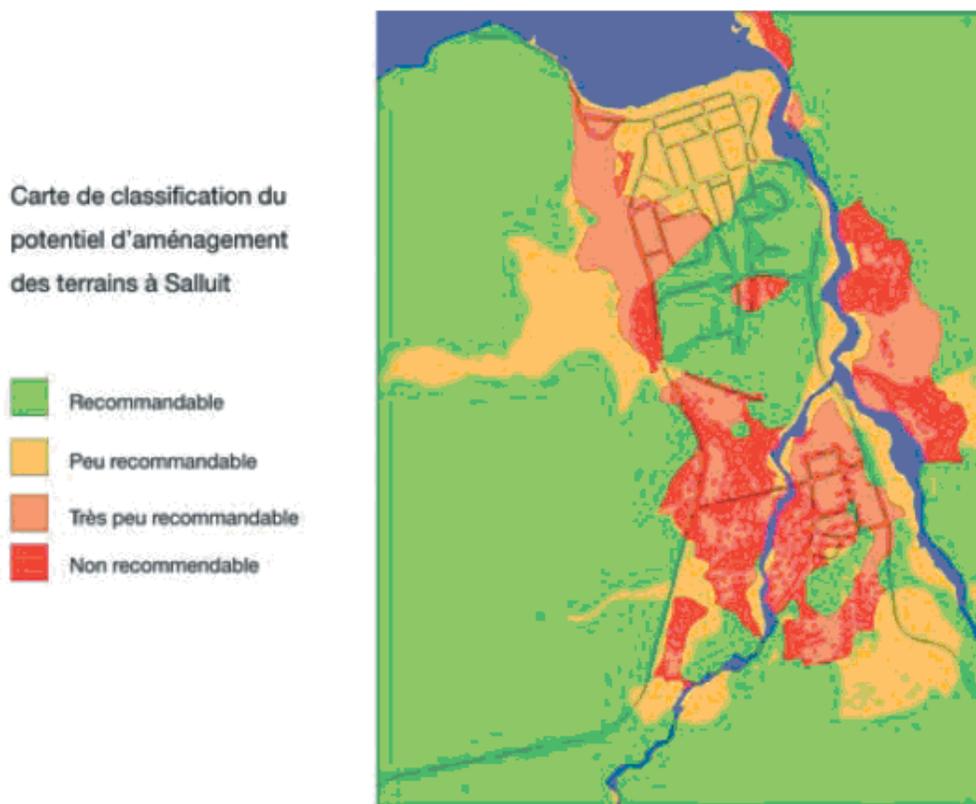


Figure 7 : Potentiel d'aménagement des terrains à Salluit (Solomon-Côté, 2004).

L'étude réalisée par le Centre d'études nordiques (CEN, Université Laval) et Ouranos a permis une cartographie des zones de vulnérabilité et de capacité d'accueil du terrain en regard de la construction d'infrastructures, qui intègrent l'impact du réchauffement climatique sur le pergélisol. Le résultat est assez net : l'expansion du village dans la vallée actuelle est très limitée (Figure 7). En fait, la population de Salluit devra vraisemblablement se pencher sur la possibilité d'agrandir son village dans une région éloignée de la vallée actuelle sans compter que les pratiques d'aménagement devront faire l'objet d'une révision en vue de limiter les impacts des changements climatiques sur le terrain déjà aménagé de la vallée (Bourquet et Simonet, 2007).

Cet effet inévitable des changements climatiques sur la population nordique est directement relié à leur exposition plus grande aux risques (Laigle et Tual, 2007) de réchauffement et à la spécificité du développement du territoire en milieu de pergélisol.

3. Une alliance Nord-Sud pour faire valoir l'équité environnementale

Les habitants de Salluit devront-ils envisager l'expansion de leur village à l'extérieur du site actuel? Difficile de répondre à cette question, mais elle permet de comprendre pourquoi les habitants des petits États insulaires en développement (PEID), qui eux seront les premiers déplacés climatiques de la planète (Ex. Tuvalu, Maldives...), aient ressenti le besoin d'unir leurs voix à celles des habitants du Nord, car ils partagent ce fardeau de l'iniquité environnementale en ce qui concerne les impacts des changements climatiques.

Ces communautés ont aussi d'autres points communs. Elles sont constituées de peuples autochtones qui ont été colonisés à divers degrés depuis quelques siècles. Elles dépendent des ressources naturelles locales pour leur survie (pêche, chasse...), le savoir traditionnel continue de structurer leur quotidien et elles restent très liées à leur environnement naturel (Crump, 2008).

Cette alliance Nord-Sud, qui a pris le nom de *Many Strong Voices*, réunit depuis 2005 les communautés de l'Arctique et celles des PEID dans le but de favoriser le bien-être, la sécurité et la durabilité des communautés côtières face aux changements climatiques. Elles souhaitent par leur union obtenir une « voix plus forte » sur la scène mondiale (Crump, 2008). Elles désirent soulever les consciences au sujet des effets des changements climatiques sur les régions du monde les plus vulnérables (en particulier l'Arctique et les PEID), travailler de concert pour comprendre les besoins régionaux et introduire des solutions pratiques d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

L'iniquité des effets des changements climatiques sur les communautés nordiques et celles des PEID est d'autant plus grande que ces populations ne sont pas les grandes responsables de l'accroissement des GES dans l'atmosphère et, donc, des effets climatiques que cet accroissement engendre sur leur environnement physique.

Les communautés nordiques, tout comme celles des PEID, sont conscientes que les impacts négatifs des changements climatiques ignorent le sens de l'équité, mais ils souhaitent que la réponse mondiale soit, elle, résolument équitable. Espérons que leur souhait soit entendu!

Références

- Allard, Fortier, Gagnon et Michaud, 2004 : Problématique du développement du village de Salluit, Nunavik., Une communauté en croissance sur un terrain sensible au changement climatique, rapport final, Centre d'études nordiques, Université Laval, Québec (Québec), 101 p.
- Bouchard, 2005: Topoclimat et microclimats de la vallée de Salluit, Mémoire de maîtrise, Université Laval, 145 p.
- Bourque et Simonet, 2007 : « Québec » dans *Vivre avec les changements climatiques au Canada*, Gouvernement du Canada, Ottawa (Ont.), p. 171-226.
- Crump, 2008: Many strong voices : climat change and equity in the Arctic, *Indigenous affairs*, no.1-2, p. 24-33.
- Guyot, 1999: Climatologie de l'environnement, Dunod, Paris, 525 p.
- Institut de la statistique du Québec. *Données démographiques régionales*. (www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm)
- IPCC, 2007: Climate Change 2007: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Solomon, S., D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K.B. Averyt, M. Tignor and H.L. Miller (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, 996 p.
- Laigle et Tual, 2007 : « Conceptions des inégalités écologiques dans cinq pays européens : quelle place dans les politiques de développement urbain durable? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, mis en ligne le 02 septembre 2007, Consulté le 08 décembre 2009. (<http://developpementdurable.revues.org/index4262.html>)
- Landry et Mercier, 1992 : Notion de géologie, Modulo Éditeurs, Montréal, 565 p.
- Malardel, 2009 : Fondamentaux de météorologie, Cépaduès Éditions, Toulouse, 710 p.
- Ressources naturelles Canada, 2007 : Études de cas de municipalités : changements climatiques et processus de planification-Salluit, Institut canadien des urbanistes, 14 p.
- Richter-Menge, Overland, Svoboda, Box, Loonen, Proshutinsky, Romanovsky, Russell, Sawatzky, Simpkins, Armstrong, Ashik, Bai, Bromwich, Cappelen, Carmack, Comiso, Ebbinge, Frolov, Gascard, Itoh, Jia, Krishfield, McLaughlin, Meier, Mikkelsen, Morison, Mote, Nghiem, Perovich, Polyakov, Reist, Rudels, Schauer, Shiklomanov, Shimada, Sokolov, Steele, Timmermans, Toole, Veenhuis, Walker, Walsh, Wang, Weidick et Zöckler, 2008: Arctic Report Card 2008, (www.arctic.noaa.gov/reportcard)
- Solomon-Côté, 2004 : Élaboration d'une classification de terrain en milieu de pergélisol, à l'aide d'un SIG, en vue de l'aménagement du territoire : le cas de Salluit au Nunavik, mémoire de maîtrise, Département de Géographie, Université Laval.

Développement durable et menaces à l'échelle mondiale: l'équité, fondement de la coopération?

Présentation de Philippe Le Prestre

Institut EDS Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société
201 Université Laval

fondation monique-litz-barré
POUR UN MONDE BIEN

**L'équité environnementale :
clef du développement durable**

**Développement durable et menaces à l'échelle mondiale:
l'équité, fondement de la coopération ?**

Philippe Le Prestre

UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société
201 Université Laval

Des questions omniprésentes

(1) A la base du discours des Suds:



- droits des Etats
- définition du problème
- questions liées au processus
- compensation
- imposition des valeurs du Nord

•=> dilemmes

UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société
201 Université Laval

Des questions omniprésentes



**(2) l'objectif de certaines conventions
CDB; Bâle**



**(3) sous-tendent l'évolution
d'autres conventions
CCNUCC**

UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société
201 Université Laval

**Équité et coopération :
quels liens?**

Trois questions :



- quelle théorie de la justice devrait régir les arrangements internationaux?
- dans quelle mesure les considérations éthiques affectent-elles la coopération?
- Comment traiter des principes qui s'opposent?

UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS Institut Hydro-Québec environnement, développement et société de l'Université Laval

Quelle théorie de la justice?

- Ex. CCNUCC; le besoin, la responsabilité, l'allocation égale, les impacts de réductions?
- dans quelle mesure la «communauté internationale» pourrait-elle être la source de légitimité de toute politique globale de l'environnement ?
- Pour une réflexion nouvelle sur la portée et le contenu de la notion de justice

UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS Institut Hydro-Québec environnement, développement et société de l'Université Laval

Les considérations éthiques affectent-elles la coopération?

Double aspect :

- 1) Équité du processus de négociation => plus grande probabilité d'un accord ?
- 2) Perception d'équité des résultats => plus grande stabilité et conformité ?

UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS Institut Hydro-Québec environnement, développement et société de l'Université Laval

Processus

- Un processus considéré comme équitable accroît-il les chances d'aboutir à un accord?
- De trop grandes inégalités peuvent-elles réduire la probabilité d'un accord?
- Quelle place les considérations éthiques ont-elles dans la volonté d'accepter ou non un accord?

UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS Institut Hydro-Québec environnement, développement et société de l'Université Laval

Résultats

- Un accord perçu comme équitable a-t-il de plus grandes chances d'être respecté?

UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS Institut Hydro-Québec environnement, développement et société de l'Université Laval

Comment traiter des principes qui s'opposent?

Adopter une triple approche (Albin, 2003):

- La proportionnalité et non l'égalité de traitement: tenir compte des circonstances de chacun ;
- La réciprocité, soit des avantages nets pour tous (ce qui implique aider les pays pauvres à adopter des technologies plus propres)
- L'impartialité, soit l'absence de coercition, mais aussi l'équilibre entre différents intérêts.

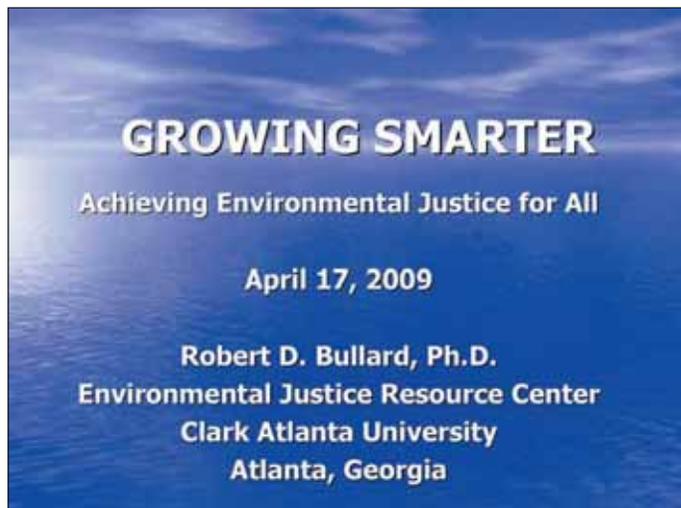
UNIVERSITÉ LAVAL

Quelques références supplémentaires, pour en savoir plus

- Agarwal, A. and S. Narain. 1991. «Global Warming in an Unequal World: A Case of Environmental Colonialism.» Earth Island Journal, p. 39-40.
- Albin, Cecilia. 2003. Negotiating International Cooperation: Global Public Goods and Fairness; Rev. of Int. St. 29 (3): 365-385.
- Fehr, Ernst et Schmidt, Klaus M. 1999. «A Theory of Fairness, Competition, and Cooperation». The Quarterly Journal of Economics, 114 (3): 817-868.
- Schlosberg, David. 2007. Defining Environmental Justice: Theories, Movements, and Nature. New York: Oxford University Press.
- Shue, Henry. 1999). «Global Environment and International Inequality. International Affairs 75 (3): 531-545.

Fondement, origine et actualité de l'équité environnementale

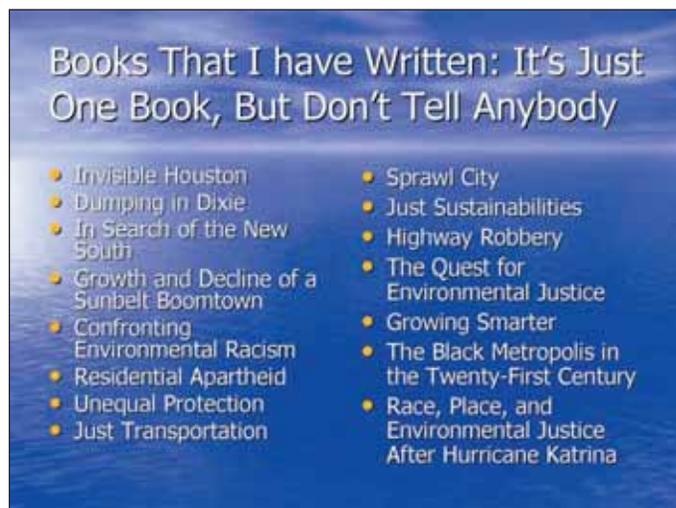
Présentation de **Robert Bullard**



GROWING SMARTER
Achieving Environmental Justice for All

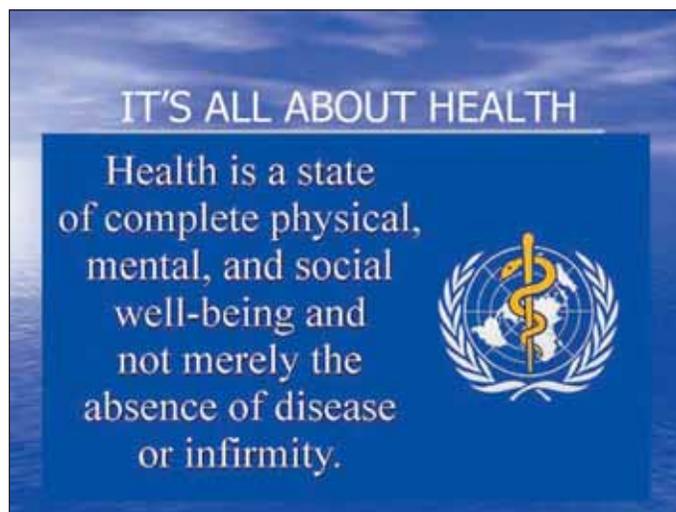
April 17, 2009

Robert D. Bullard, Ph.D.
Environmental Justice Resource Center
Clark Atlanta University
Atlanta, Georgia



Books That I have Written: It's Just One Book, But Don't Tell Anybody

- Invisible Houston
- Dumping in Dixie
- In Search of the New South
- Growth and Decline of a Sunbelt Boomtown
- Confronting Environmental Racism
- Residential Apartheid
- Unequal Protection
- Just Transportation
- Sprawl City
- Just Sustainabilities
- Highway Robbery
- The Quest for Environmental Justice
- Growing Smarter
- The Black Metropolis in the Twenty-First Century
- Race, Place, and Environmental Justice After Hurricane Katrina



IT'S ALL ABOUT HEALTH

Health is a state of complete physical, mental, and social well-being and not merely the absence of disease or infirmity.

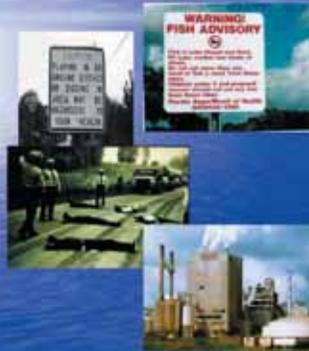


Defining the Environment



- Where We Live
- Where We Work
- Where We Play
- Where We Learn
- Physical and Natural World

Environmental Justice Principle



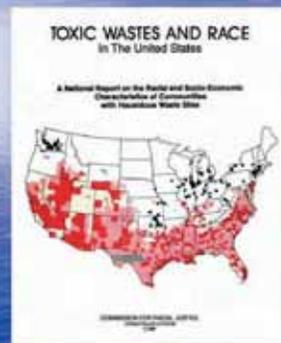
- Environmental justice embraces the principle that all people and communities are entitled to equal protection of our environmental, health, employment, housing, education, transportation, and civil rights laws

Warren County, NC - 1982



- The environmental justice movement was born in rural Warren County, NC
- Triple "whammy" of rural, poor, and mostly black
- Over 500 demonstrators were arrested protesting the siting of a hazardous PCB landfill

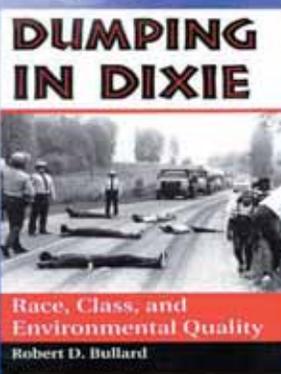
Toxic Wastes and Race in the United States - 1987



- The United Church of Christ Commission for Racial Justice produced the first national study linking race and the location of hazardous waste sites



Legacy of "Jim Crow" - 1990



- The "Deep South" is stuck with a unique legacy of slavery, Jim Crow segregation, and resistance to equal justice for all
- The South is also the most environmentally befouled region of the United States
- It is no accident that the modern civil rights movement and the environmental justice movement were born in the South

People of Color Summit Washington, DC, Oct., 1991



Environmental Justice Executive Order - 1994



- On February 11, 1994, President Clinton signed Executive Order 12898
- EO 12898 reinforces existing laws



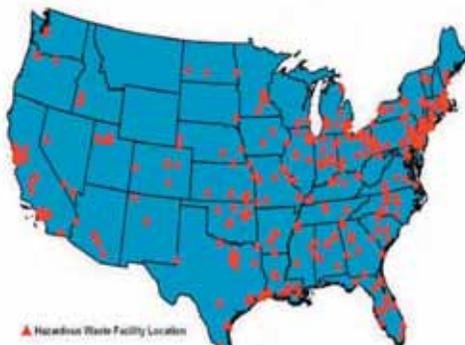
Warren County PCB Landfill Detoxification Project 2003



- Detoxification work began on the PCB landfill in June 2001 and ended the latter part of December 2003—two decades years after the site was created in 1983
- The State of North Carolina and federal sources spent \$18 million to detoxify the contaminated soil stored at the PCB landfill
- Warren County still does not have a hospital
- The nearest hospitals are located in neighboring Vance County (15 miles away) and across the state line in South Hill, Virginia (33 miles away)

Toxic Wastes and Race at Twenty: 1987-2007

*Grassroots Struggles to Dismantle
Environmental Racism in the United States*



Toxic Wastes and Race - 2007



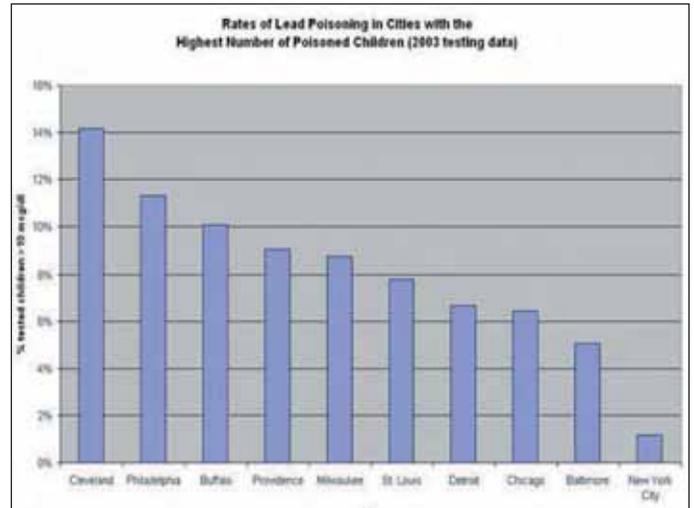
- People of color make up 56% of those living in neighborhoods within 3 kilometers (1.8 miles) of the nation's commercial hazardous waste facilities
- People of color make up a much larger (over two-thirds) majority (69%) in neighborhoods with clustered facilities
- People of color in 2007 are more concentrated in areas with commercial hazardous sites than in 1987



Getting the Lead Out of Homes



- The American Academy of Pediatrics estimates that one in four children live in housing with deteriorated lead paint
- The World Health Organization estimates the effect of lead poisoning to be about 1 to 3 points of IQ lost for each 10 ug/dl lead level
- Lead poisoning is a preventable disease
- Yet, more than 310,000 children are still needlessly poisoned each year



Health Benefits of Addressing Pollution "Hot-Spot" Areas

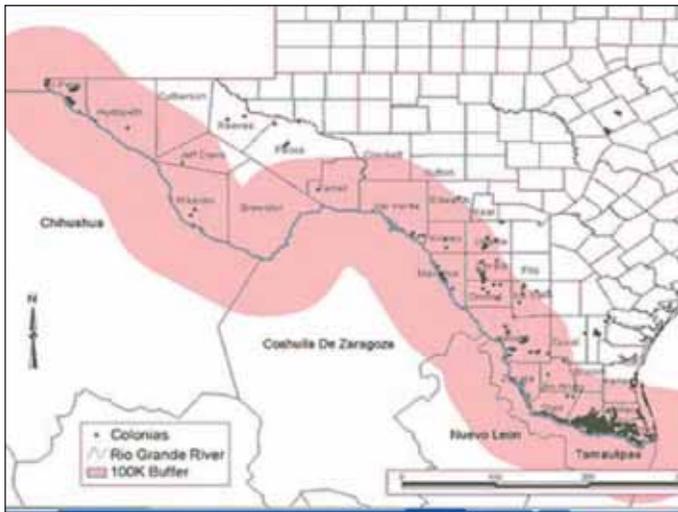


- Pollution "hot spots" pose real environmental, economic, and health threats to the nation's low-income, people of color, and indigenous communities
- Many "fenceline" communities are in the direct path of accidents, spills, explosions, and routine toxic emissions

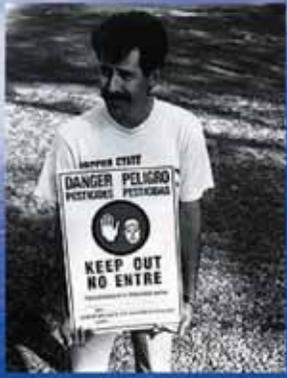
Colonias along Texas-Mexico Border



- The shantytowns or *colonias* are home to 1 of every 5 residents of the 14 Texas counties along the U.S.-Mexico border



Migrant Farmworkers



- Some 3-5 millions migrant farmworkers labor in the fields at low wages and unsafe, unsanitary, and unjust work conditions
- Farm work is the second most dangerous occupation in the U.S.
- Farmworkers suffer from the highest rate of chemical injuries of any workers in the U.S.

Invisible Workers



- Farms employing less than 10 workers are exempt from the Occupational Safety and Health Administration (OSHA)
- Over 85% of migrant farmworkers work on farms with fewer than 10 employees
- Over 80% of migrant farmworkers in the U.S. are Latinos

Migrant Children at Risk

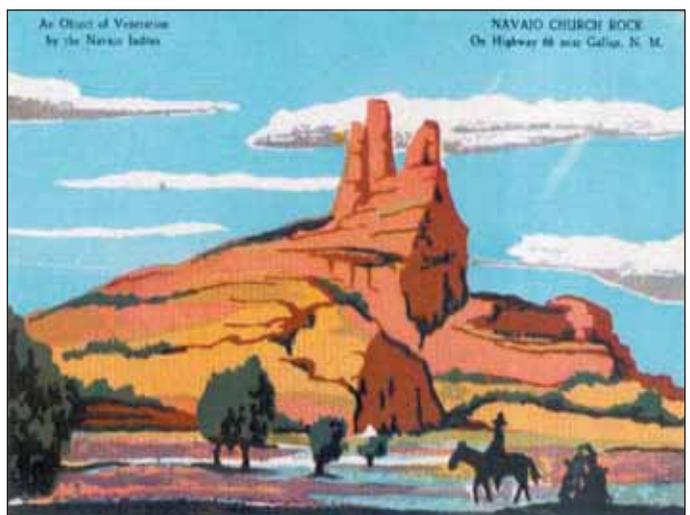


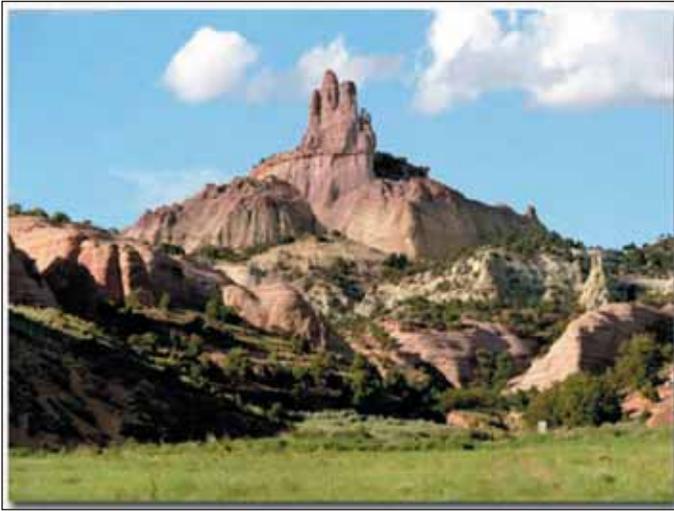
- An estimated 250,000 children of farmworkers in the U.S. migrate each year, and 90,000 of them migrate across an international border
- Half of all migrant children have worked in fields still wet with pesticide and more than one third have been sprayed directly
- Over 72.8% of migrant children are completely without health insurance

Water is Life in the Desert

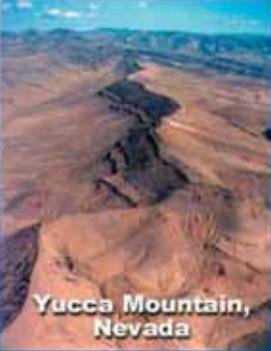


- Residents on the Eastern Navajo Reservation in Church Rock and Crown Point, New Mexico have to travel 15-20 miles for water to drink, cook, bath in, and feed their animals because their wells have been contaminated by uranium mining

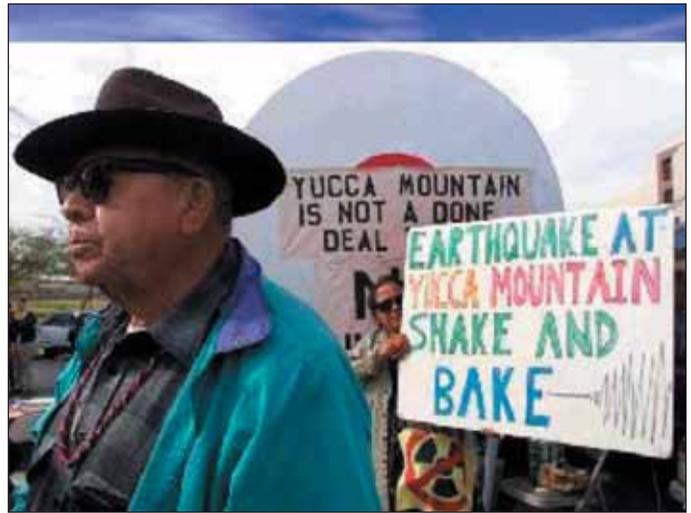




Radioactive Colonialism



- Radioactive colonialism operates in energy production (mining of uranium) and disposal of wastes on Native and indigenous peoples lands
- The U.S. government wants to site a nuclear dump in Yucca Mountain, sacred to the Western Shoshone



Bombed Out Nation



- Over 1,000 atomic bombs have been exploded on Western Shoshone lands in Nevada
- It is the "most bombed nation on earth"





A Way of Life Threatened



- Native Alaska villages and traditional hunting and fishing areas are threatened by pollution from military bases

Double Burden



- Poverty and pollution are intricately linked
- It is the "poorest of the poor", that one-fifth of the world's population living on less than \$1 a day and unable to secure adequate food, water, clothing, shelter, and health care, who is most vulnerable to environmental threats

Addressing the "Big Three"



- Three environmental problems (contaminated drinking water, untreated human excrement, and air pollution) account for 7.7 million deaths annually or 15% of the global death toll of 52 million

Inadequate Sanitation



- More than one billion people in developing countries live without adequate shelter or in unacceptable housing and 2.9 billion people have no access to adequate sanitation
- Lack of sanitation conditions contributes each year to over 2 billion diarrhea infections and 4 billion deaths, mostly among infants and young children in developing countries

Water Poverty



- More than 1.4 billion people lack access to safe water
- More than 3 million people die each year from water-related diseases
- Dirty water is the world's deadliest pollutant

Toxic Foods – U.S.



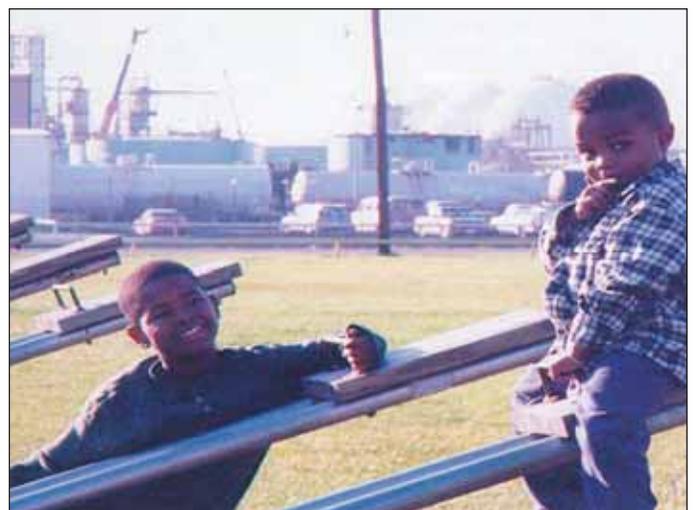
- The U.S. has one of the safest food supplies in the world
- Still, food borne diseases cause 76 million illnesses, 325,000 hospitalizations, and 5,000 deaths in the U.S. each year
- Known food borne pathogens account for 14 million illnesses, 60,000 hospitalizations, and 1,800 deaths annually

Indoor Air Pollution

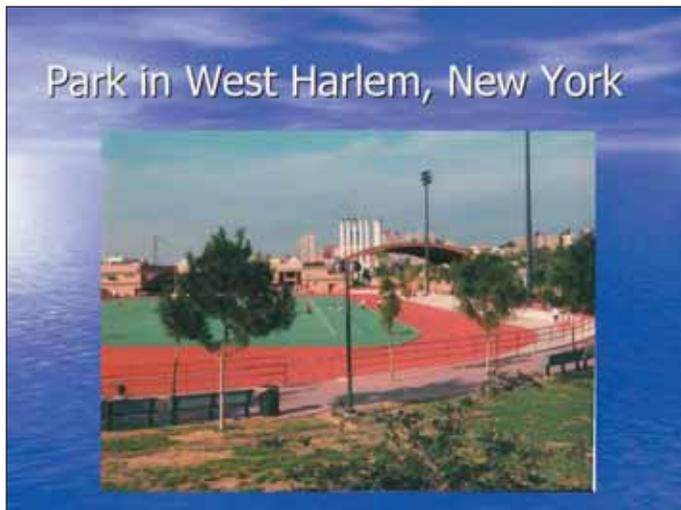


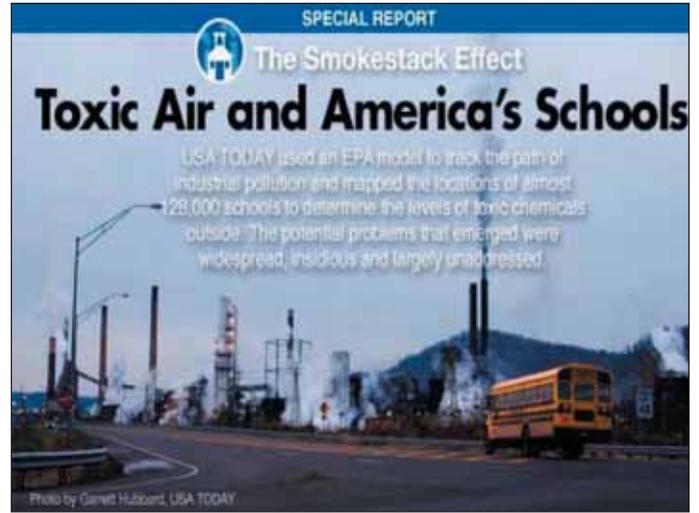
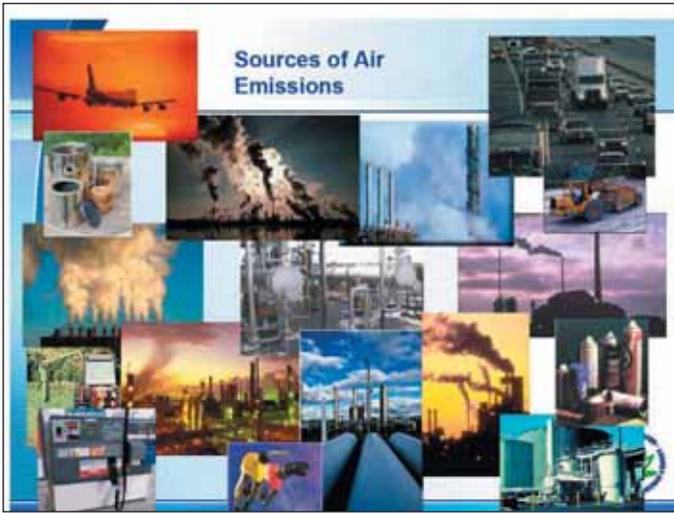
- Over 3.5 billion people are exposed to high levels of pollutants in their homes
- An estimated 2 million deaths result from exposure to stove smoke inside their homes
- Black carbon is a major contributor to global climate change

Wrong Side of the Tracks









SPECIAL REPORT
The Smokestack Effect
Toxic Air and America's Schools

A "Green Zone" for Schools

- A December 2008 *USA Today* study reports that the air at 435 schools in 34 states appear worse than at a Cincinnati-area elementary school shut down in 2005 because of carcinogenic chemicals
- Only **3%** of the nation's schools were within a mile of a long-term monitor set up to detect hazardous air pollutants

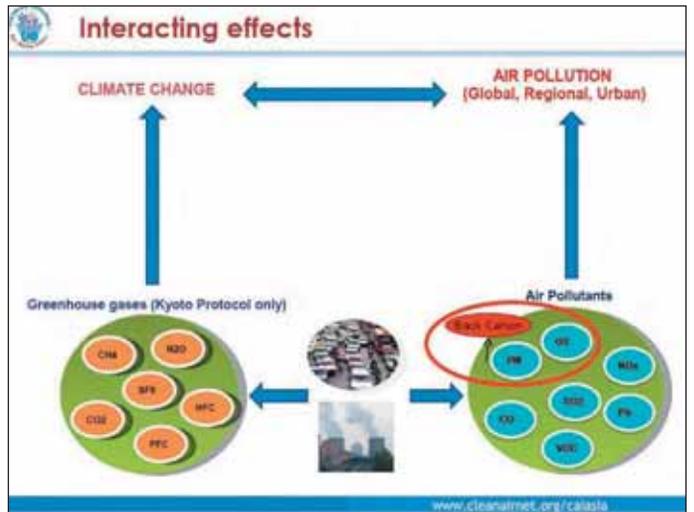
EPA – Toxic Schools a Priority

On March 2, 2009, EPA's new administrator Lisa Jackson announced plans to determine whether industrial pollution taints the air outside schools across the nation

On March 31, 2009, EPA announced it would test pollution around 62 schools in 22 states

Health Threats from Airborne Lead

- In 2008, EPA set stringent new standards for airborne lead particles cutting the maximum allowable concentrations to 0.15 micrograms per cubic meter of air, down from 1.5 micrograms, and well within the outer limit of 0.2 micrograms recommended by its science advisers
- Battery recyclers, utilities, cement kilns and metalworking shops are the major emitters of airborne lead
- Currently, 133 monitors are in operation nationwide, down from about 800 in 1980



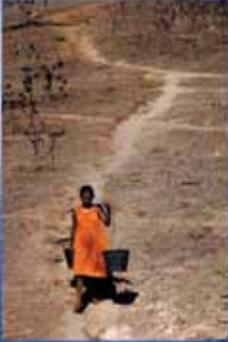
Global Warming Threat

- Climate change looms as *the* major environmental justice issue of the twenty-first century
- The most vulnerable populations will suffer the earliest and most damaging setbacks because of where they live, their limited income and economic means, and their lack of access to health care
- Yet low-income people and people of color contribute least to global warming

Global Warming and Public Health

- Just last month the federal EPA acted on findings from its scientific and technical staff that global warming is endangering the public's health
- Climate change will pose "substantial" health threats including heat waves, hurricanes and pathogens in coming decades
- EPA's action comes in response to a 2007 U.S. Supreme Court decision ordering EPA to consider whether CO2 and other greenhouse gases should be regulated under the Clean Air Act

Impacts of Global Climate Change



- **Impacts on Weather** (heat waves, extreme weather events such as rain, hurricane, tornado, flooding, sea-level rise, droughts, increase in ground-level ozone, airborne allergens, and other pollutants)
- **Health Effects** (heat stress, injuries, drowning, vector-, food, and water-borne diseases, water and soil salinization, ecosystem disruption, food and water shortages, mass population movement, international conflict, respiratory disease exacerbation, COPD, asthma, bronchitis, mental health)

Global Environmental Refugees



- Over 2 billion people worldwide were affected by disasters in the last decade. In 2001, more than 170 million people were affected by disasters, 97 percent of which were climate-related
- There are more "environmental refugees" (25 million) than "political refugees" (22 million)
- By 2010, the number of "environmental refugees" is expected to grow to 50 million and could reach as high as 150 million by 2050

WHO GETS LEFT BEHIND BEFORE AND AFTER DISASTERS STRIKE?



- People of color
- Poor People
- Elderly
- Disabled
- Sick People
- Children
- People without Cars
- Transit Dependent
- Non-Drivers
- Homeless People



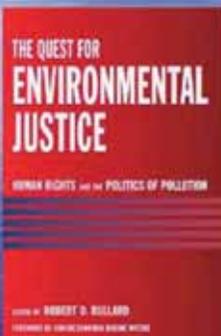
IN THE WAKE OF THE STORM

ENVIRONMENT, DISASTER, AND RACE AFTER KATRINA



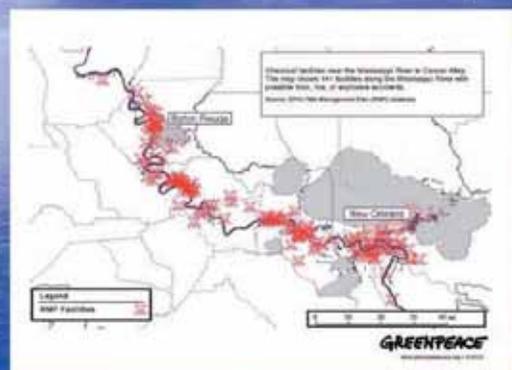
WRITTEN BY: WILLIAM B. BRYCE, NANCY FOSTER SMITH, MARGALIT MORGENTHAU, MALLORY S. WOODRUFF

Pre-Katrina - Living and Dying in Louisiana's "Cancer Alley"



- Dozens of toxic "time bombs" along Louisiana's "Cancer Alley," the 85-mile stretch from Baton Rouge to New Orleans, made the industrial corridor a major environmental justice battleground
- Before Katrina, New Orleans was struggling with a wide range of environmental justice and health concerns, including an older housing stock with lots of lead paint

Louisiana's Cancer Alley

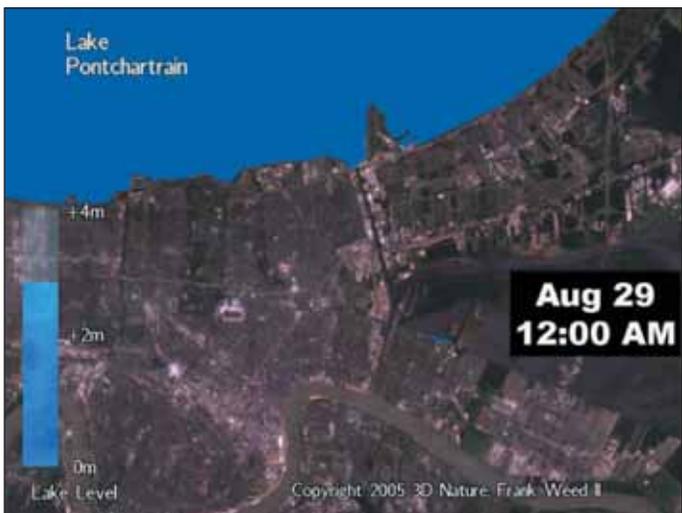




Faulty Flood Protection



- Much of the flooding that drowned 80 percent of New Orleans was caused by levee breaches—a man-made disaster
- The Army Corps of Engineers has spent \$5.7 billion for New Orleans levee repairs
- The 200-mile repaired and reinforced levee system is not guaranteed to hold when a Category 4 or 5 hurricane strikes





Rebuilding on Inequity?

RACE, PLACE, AND ENVIRONMENTAL JUSTICE AFTER HURRICANE KATRINA

Edited by ROBERT D. BULLARD AND BEVERLY WRIGHT

- It is unlikely that a healthy, sustainable, and "green" New Orleans and Gulf Coast can be achieved without addressing longstanding legacy issues that revolve around racial, economic, social, and environmental justice
- Special care needs to be taken so not to rebuild on past inequities

Endangered Health Safety Net

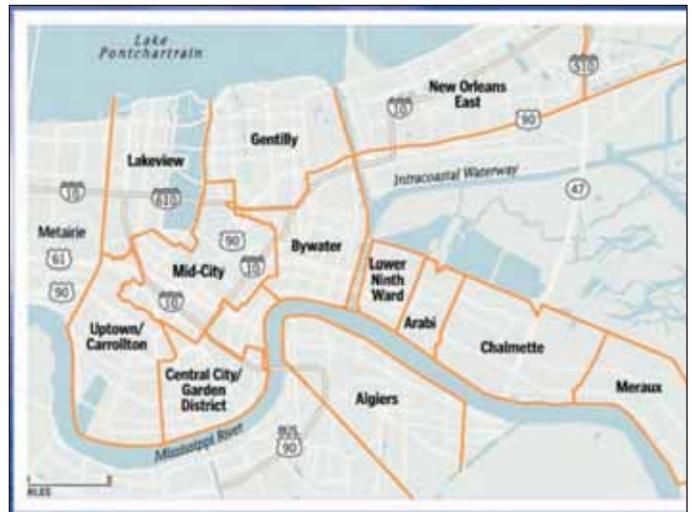
Save Charity Hospital

- The nation has seen the demise of public hospitals and "safety net" for urban poor
- Hurricane Katrina closed New Orleans Charity Hospital in 2005
- Closure of other urban public hospitals in Washington, DC General (2001) and Los Angeles MLK Jr. Harbor Hospital (2007)
- Atlanta's Grady Hospital, one of the largest in the country, is in financial trouble—with more than 90% of hospital's patients are uninsured
- The overwhelming majority of the 900,000 patients treated at Grady each year are poor and black

Unequal Flood Protection



- The Army Corps of Engineers has spent **\$5.7 billion** of the \$14 billion allocated by Congress for New Orleans levee repairs
- Increased levee protection maps closely with race of neighborhoods, with black neighborhoods such as the Upper Ninth Ward (6 inches), lower Ninth Ward (2 feet), Gentilly (6 inches), and New Orleans East (zero inches) receiving little if any increased flood protection
- The Lakeview area can expect 5½ feet of increased levee protection
- These disparities could lead insurers and investors to think twice about supporting the rebuilding efforts in vulnerable black areas



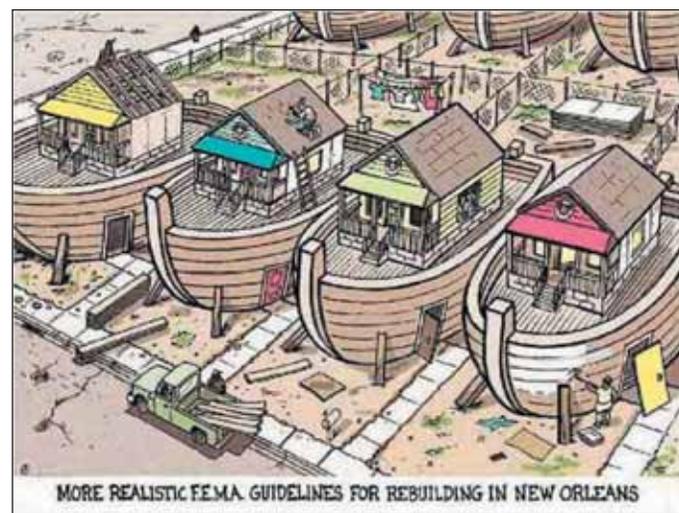
Stop Racism at the Army Corps of Engineers! Equal Flood Protection for All!

Flood Levels During Hurricane Katrina

Neighborhood	Flood Level
New Orleans East	Zero inches
Gentilly	6 inches
Ninth Ward	2 Feet
Lakeview	6.5 Feet
Old Metairie	6.5 Feet

Flood Reduction by the Army Corps of Engineers' Levee Upgrades/Repairs as of June 2007

Neighborhood	Flood Level
New Orleans East	Zero inches
Gentilly	6 inches
Ninth Ward	2 Feet
Lakeview	6.5 Feet
Old Metairie	6.5 Feet



Hurricane Katrina's Toxic Soup

Contaminant levels found in neighborhoods (in milligrams per kilogram of soil sampled)

Neighborhood	ARSENIC		LEAD	
	Average level of all samples taken in neighborhood	Maximum level found in any sample in neighborhood	Average level of all samples taken in neighborhood	Maximum level found in any sample in neighborhood
Arabi	8.7	20.3	89.2	522
Bywater	13	28.9	75.9	752
Central City/Garden District	7.4	12.1	278.5	427
Chalmette	8	21.4	55.5	145
Gentilly	13.7	61.2	194.6	1,160
Lakeview	17.2	53.3	94.6	313
Lower Ninth Ward	9.2	15.8	57.1	689
Meraux	5.4	11.5	21.8	31.2
Mid-City	15.9	78	246.7	655
New Orleans East	16	45.5	54.6	295
Uptown/Carrollton	3.1	17	166.2	445

A level of 12 could trigger a cleanup under state regulations (for Arsenic)
 A level of 400 could trigger a cleanup under state regulations (for Lead)



The "Mother of All Toxic Cleanups" in the U.S.



- Katrina floodwaters left miles of sediments laced with cancer-causing chemicals, toxic metals, industrial compounds, petroleum products, and banned insecticides, all at levels that pose potential cancer risk or other long-term hazards

New Orleans Gets Clean Bill of Health



- On August 17, 2006, nearly a year after Katrina struck, the federal EPA gave New Orleans and surrounding communities a clean bill of health, while pledging to monitor a handful of toxic hot spots
- EPA officials concluded that "Katrina did not cause any appreciable contamination that was not already there"
- Although EPA tests confirmed widespread lead in the soil, a pre-storm problem in 40 percent of New Orleans, EPA dismissed residents' calls to address this problem as outside its mission

Not Clean Enough for Horses . . .



- Although government officials insist the dirt in New Orleans residents' yards is safe, Church Hill Downs, Inc., the owners of New Orleans' Fair Grounds, felt it was not safe for its million dollar thoroughbred horses to race on
- The owners scooped up and hauled off soil tainted by Hurricane Katrina's floodwaters and rebuilt a grandstand roof ripped off by the storm's wind
- The Fair Grounds opened on Thanksgiving Day 2006

Arsenic on School Playgrounds



- In November 2005, EPA found arsenic in 95 percent of the sediment samples it collected in the greater New Orleans area high enough to pose a significant cancer risk under its current guidelines
- Thirty percent of samples could trigger cleanup under the weaker Louisiana guidelines
- Two years after the storm, arsenic levels were still present in the soil at 25 percent of the 35 New Orleans playgrounds and schoolyards tested by NRDC—classified as arsenic "hot spots"

Indoor and Outside Mold Threats



- A number of asthma triggers are associated with excess moisture and mold
- Independent tests conducted by the Natural Resources Defense Council (NRDC) have also found dangerously high airborne mold levels inside and outside of homes, especially in the New Orleans neighborhoods that flooded
- Such high concentration of mold spores is likely to be a significant respiratory hazard
- Unfortunately, federal agencies, including the Environmental Protection Agency (EPA), Department of Health and Human Services (HHS), and the Centers for Disease Control and Prevention (CDC), have not monitored mold levels in areas that flooded, and have done little to assist residents cope with the mold problem



The "Katrina Cough" and Mold



- Health officials saw a large number of evacuees afflicted with "Katrina cough," an illness believed to be linked to mold and dust
- Many individuals returned to their flooded homes without the necessary protective gear and ended up getting sick
- Mold spores can trigger asthma attacks and set up life-threatening infections when normal immune systems are weakened

Toxic FEMA Travel Trailers



- In February 2008, more than two years after residents of FEMA trailers deployed along the Mississippi Gulf Coast began complaining of breathing difficulties, nosebleeds and persistent headaches, CDC confirmed that the FEMA trailers pose a serious danger to residents still living in them
- CDC trailer tests revealed average formaldehyde levels of 77 ppb (parts per billions), significantly higher than the 10 to 17 ppb concentration seen in newer homes
- Levels were as high as 590 ppb

Dying for a Home after Katrina



- In November 2008, there were still 9,300 families in trailers and 1,600 in hotel rooms across the Gulf Coast
- FEMA is currently spending \$28 million annually to store travel trailers and mobile homes at five Mississippi sites while the agency determines whether they'll be reused or sold as scrap





The "Mother of All Toxic Cleanups" in the U.S.



- Katrina floodwaters left miles of sediments laced with cancer-causing chemicals, toxic metals, industrial compounds, petroleum products, and banned insecticides, all at levels that pose potential cancer risk or other long-term hazards
- Government agencies have chosen not to clean up the contaminated topsoil where 80% of New Orleans flooded homes sit
- Since Katrina struck, more than 99 million cubic yards of debris have been removed in Alabama, Louisiana, and Mississippi



New Orleans Gets Clean Bill of Health

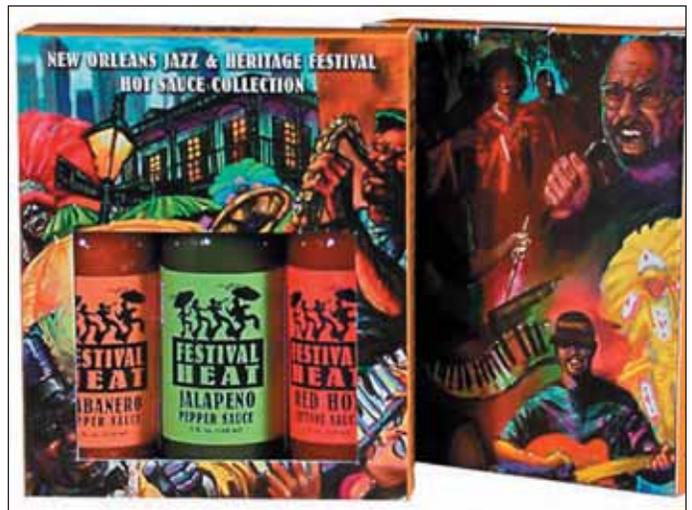
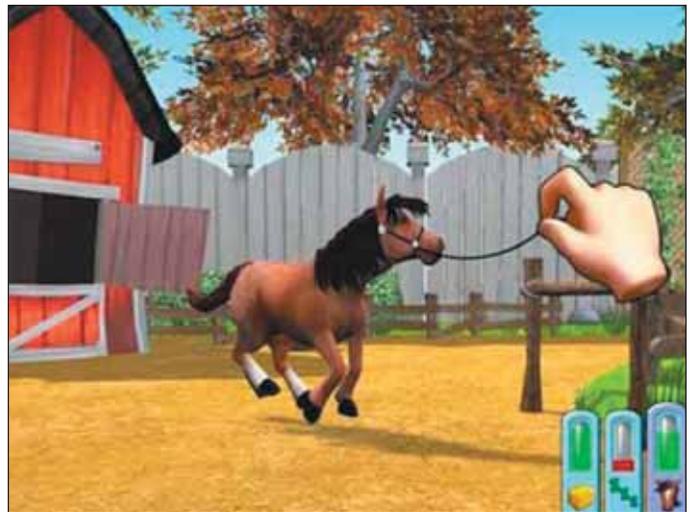


- On August 17, 2006, nearly a year after Katrina struck, the federal EPA gave New Orleans and surrounding communities a clean bill of health, while pledging to monitor a handful of toxic hot spots
- EPA officials concluded that "Katrina did not cause any appreciable contamination that was not already there"
- Although EPA tests confirmed widespread lead in the soil, a pre-storm problem in 40 percent of New Orleans, EPA dismissed residents' calls to address this problem as outside its mission

Clean Enough for Horses . . .



- Although government officials insist the dirt in New Orleans residents' yards is safe, Church Hill Downs, Inc., the owners of New Orleans' Fair Grounds, felt it was not safe for its million dollar thoroughbred horses to race on
- The owners scooped up and hauled off soil tainted by Hurricane Katrina's floodwaters and rebuilt a grandstand roof ripped off by the storm's wind
- The Fair Grounds opened on Thanksgiving Day 2006
- The Fair Grounds is the nation's third-oldest track—only Saratoga and Pimlico have been racing longer



FEMA's Toxic Travel Trailers



- In February 2008, more than two years after residents of FEMA trailers deployed along the Mississippi Gulf Coast began complaining of breathing difficulties, nosebleeds and persistent headaches, CDC confirmed that the FEMA trailers pose a serious danger to residents still living in them
- Levels of formaldehyde gas in 519 trailer and mobile homes tested in Louisiana and Mississippi were about five times what people are exposed to in most modern homes

Dying for a Home after Katrina



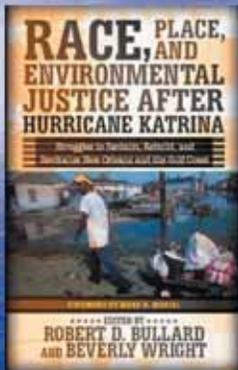
- In November 2008, there were still 9,300 families in trailers and 1,600 in hotel rooms across the Gulf Coast
- FEMA is currently spending \$28 million annually to store travel trailers and mobile homes at five Mississippi sites while the agency determines whether they'll be reused or sold as scrap

Arsenic on School Playgrounds



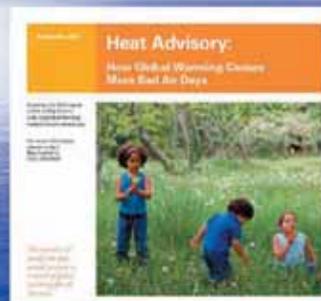
- In November 2005, EPA found arsenic in 95 percent of the sediment samples it collected in the greater New Orleans area high enough to pose a significant cancer risk under its current guidelines
- Thirty percent of samples could trigger cleanup under the weaker Louisiana guidelines
- Two years after the storm, arsenic levels were still present in the soil at 25 percent of the 35 New Orleans playgrounds and schoolyards tested by NRDC—classified as arsenic "hot spots"

Rebuilding on Inequity



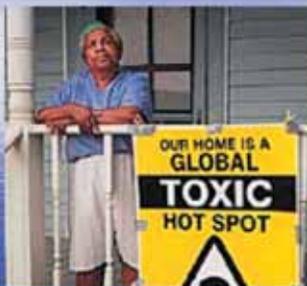
- It is unlikely that a healthy, sustainable, and "green" New Orleans and Gulf Coast can be achieved without addressing longstanding legacy issues that revolve around racial, economic, social, and environmental justice
- Special care needs to be taken so not to rebuild on past inequities

Heat Advisories – Bad Air Days



- According to NRDC, global warming will increase the number of "bad air days" by as much as 155 percent in some cities
- Researcher project that by the mid-century people living in 50 cities in the eastern U.S. will see a 68 percent (5.5 days) increase in the average number of days exceeding the health-based 8-hour ozone standard set by the EPA
- On average, people will have 15 percent fewer healthy air days

Mapping Adaptation Hot Spots



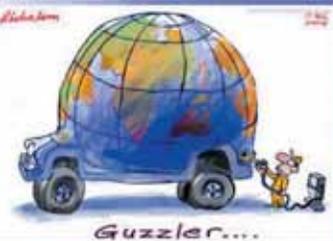
- Mapping "hotspots" in climate change and human health may help public health practitioners in anticipating and preventing additional burdens of disease
- Hurricane Katrina suggests that climate change has already affected public health in the U.S.

Toward a Just Climate Policy



- Pollution can exacerbate the effects of climate change with deadly consequences
- Increased pollution not only heats the planet through the greenhouse effect but stops plants from absorbing carbon, which in turn increases pollution again
- A lot more people suffer from air quality problems than suffer from heat

Transportation and Energy Use



- Transportation consumes more than 65 percent of petroleum used in the U.S., and motor vehicles account for 84 percent of that consumption
- Worldwide, transportation accounts for about 20 percent of CO2 emissions
- Americans tend to drive less-efficient vehicles, and tend to drive more miles

Traffic Gridlock Energy Drain



- Traffic congestion causes the average peak period traveler to spend an extra 38 hours of travel time and consume an additional 26 gallons of fuel, amounting to a cost of \$710 per traveler
- Traffic congestion in American cities wastes \$78 billion and 2.9 billion gallons of fuel annually, equivalent to 58 fully-loaded supertankers



Environmental Justice Benefits of Moving to Clean Energy



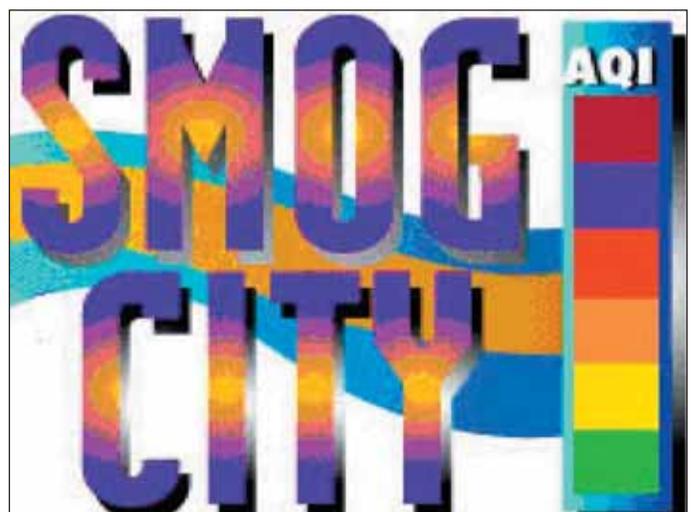


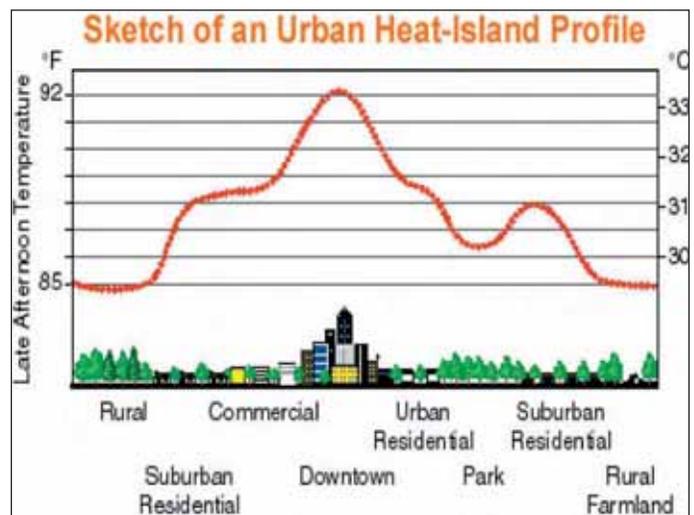
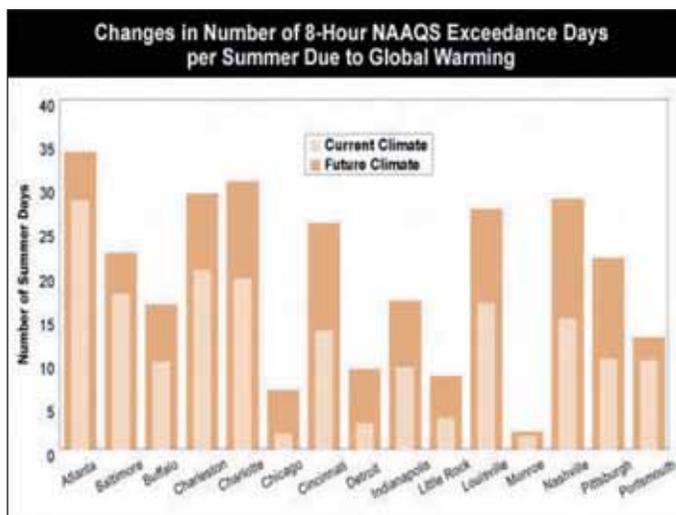
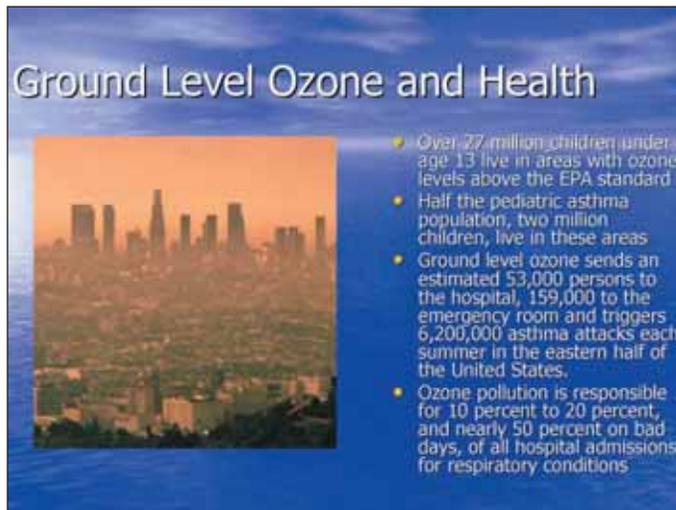
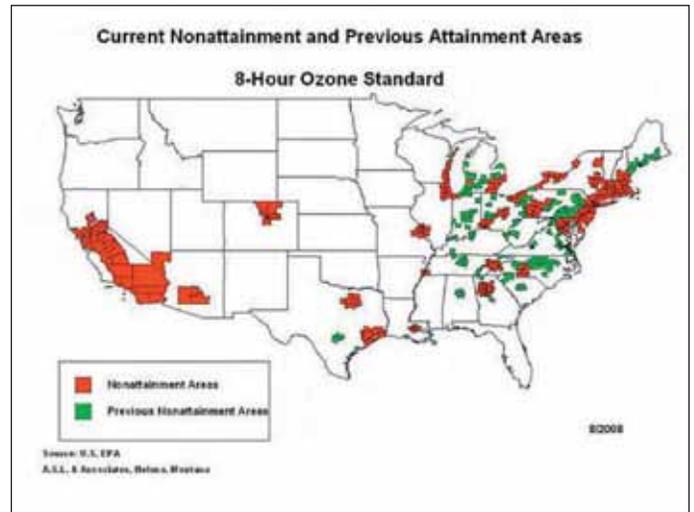
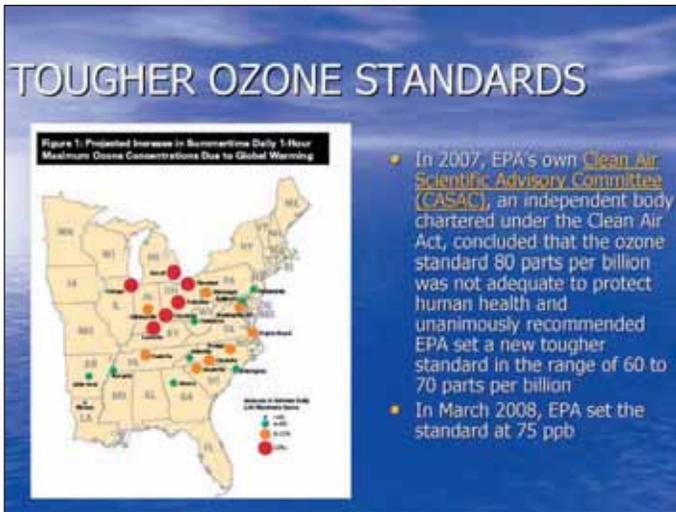
Transportation-Induced Pollution

- Motor vehicles account for nearly half of smog-forming volatile organic compounds (VOCs), more than half of nitrogen oxide (NOx) emissions, and one-third of carbon dioxide (CO2) greenhouse gases emissions in the United States

Geography of Air Pollution

- Nationally, 57% of whites, 65% of blacks, and 80% of Hispanics live in counties with substandard air
- Over 61.3% of Black children, 69.2% of Hispanic children and 67.7% of Asian-American children live in areas that exceed the 0.08 ppm ozone standard, while 50.8% of white children live in such areas
- Air pollution costs Americans \$10 billion to \$200 billion a year
- Air pollution claims 70,000 lives a year, nearly twice the number killed in traffic accidents



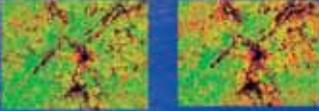


Trees and Urban Heat Island

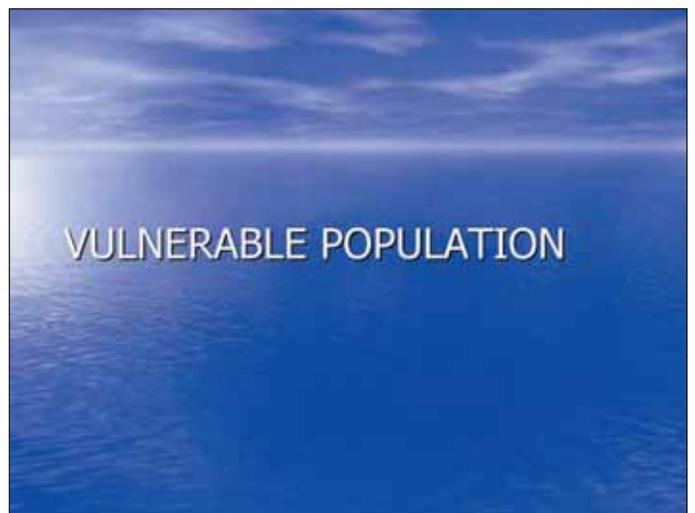
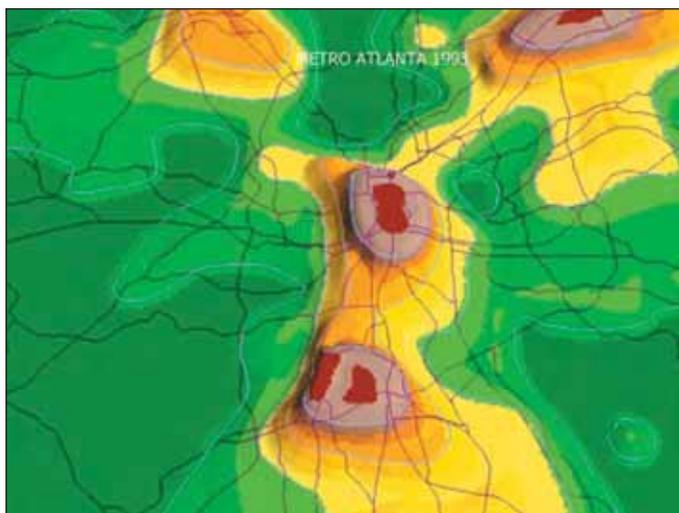
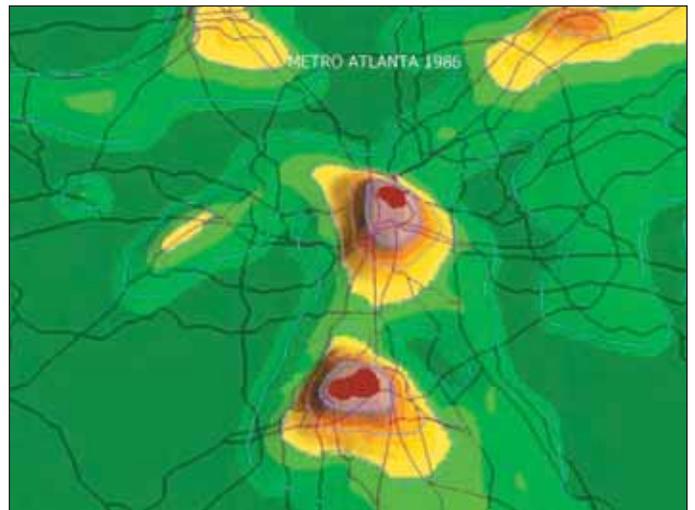
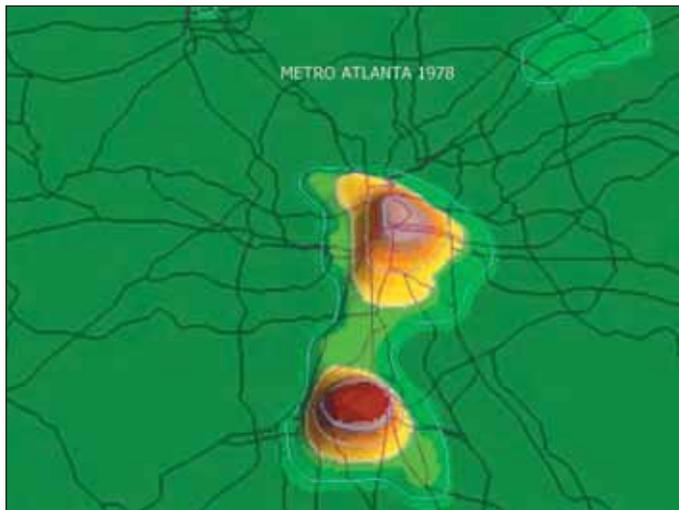
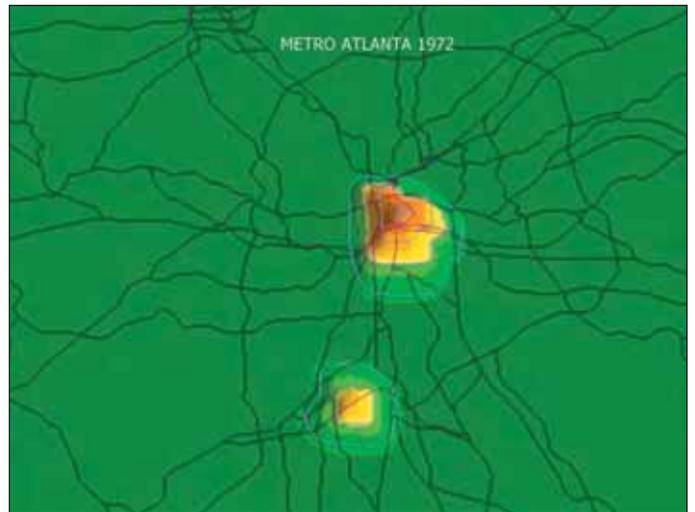
1972 1978

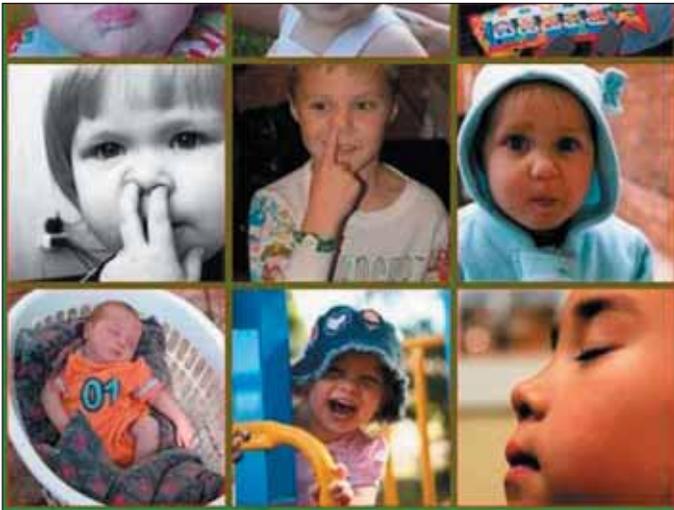


1986 1993



- NASA Landsat satellites have mapped Metro Atlanta's heat island
- Destruction of trees and sprawl development have contributed to temperature rise in the Atlanta that is often 10 degrees Fahrenheit warmer than the surrounding area because of the urban heat island effect—a 17 square-mile hot zone in Atlanta's central business district
- The added heat contributes to Atlanta's air quality problem, doubling the amount of ozone that is produced





U.S. Asthma Capital -- 2009



- According to the Asthma and Allergy Foundation of America (AAFA), the Top 5 "Asthma Capitals" are St. Louis, Milwaukee, Birmingham, Chattanooga, and Charlotte
- Asthma capitals are considered the "most challenging places to live with asthma"
- The ranking was determined based on an analysis and scoring of twelve factors in the 100 largest U.S. metro areas

Paying the Ultimate Price



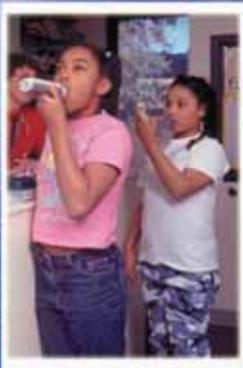
- Air pollution claims 70,000 lives a year, nearly twice the number killed in traffic accidents
- Air pollution accounts for over three-quarters of the total pollution-related public health costs and could be as high as \$182 billion annually
- People with asthma experience more than 100 million days of restrictive activity annually, costing \$4 billion a year

THE RIGHT TO BREATHE



- Air pollution has been linked to rising asthma rates
- Asthma hospitalization rate for African Americans and Latinos is 3 to 4 times the rate for whites
- Asthma is the leading cause for childhood hospitalization at two major Cleveland hospitals and third nationally

An Asthma Epidemic



- Asthma affects 15 to 17 million people, including 5 million children in the U.S.
- Six percent of U.S. children have asthma
- Asthma is now the nation's number one childhood illness
- Asthma is the number one reason for childhood emergency room visits and school absenteeism



Top Ten Renewable Energy



1. Oakland, CA (17%)
2. Sacramento, CA (12%)
3. Portland, OR (10%)
4. Boston, MA (8.6%)
5. San Diego, CA (8%)
6. Austin, TX (6%)
7. Los Angeles, CA (5%)
8. Minneapolis, MN (4.5%)
9. Seattle, WA (3.5%)
10. Chicago, IL (2.5%)



Solar energy is so abundant that the sunlight the earth receives in 30 minutes is equivalent to all the power used by humankind in one year.



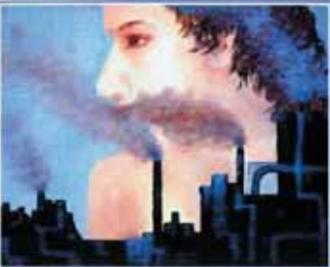
With today's technology, wind energy alone could economically provide 20% of America's electricity.

Energy and Greenhouse Gases



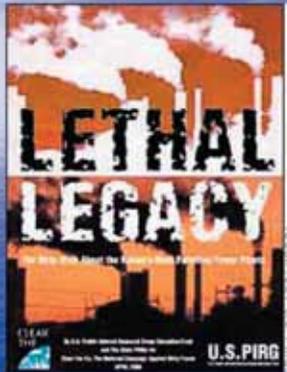
- The U.S. currently produces 8.9 million barrels of oil a day, which is only enough to meet 40 percent of our daily consumption of 21 million barrels daily
- The other 60 percent is imported from foreign sources
- Energy-related CO₂ emissions account for more than 80 percent of U.S. greenhouse gas (GHG) emissions
- The electric power and transportation sectors accounted for about 71 percent of total GHG emissions in 2003

"Dirty Power" and Children

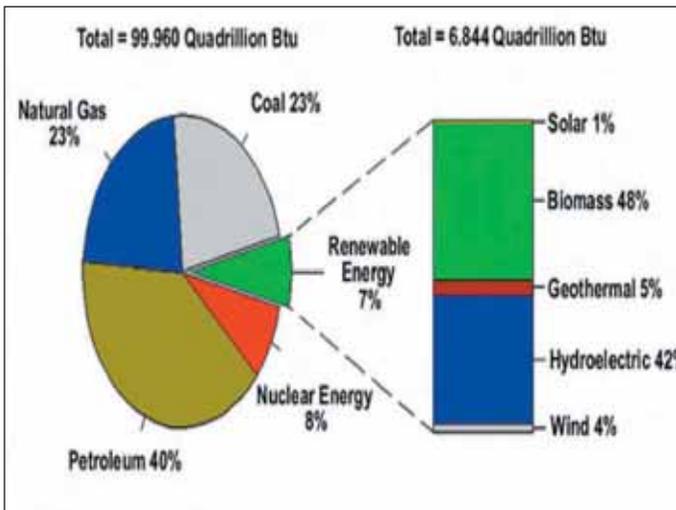
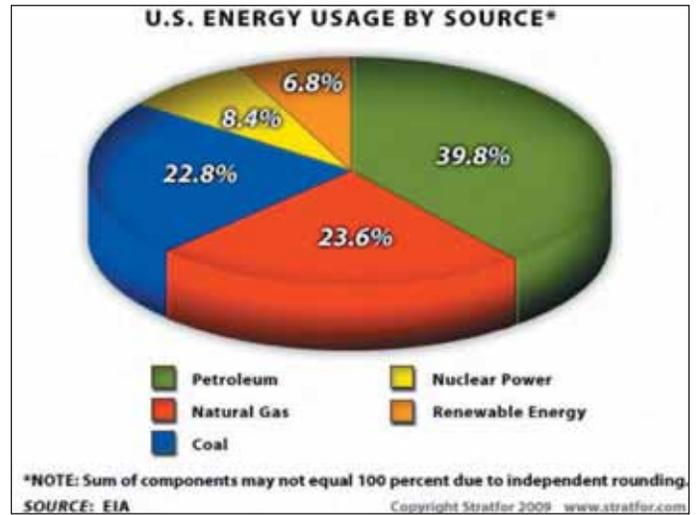
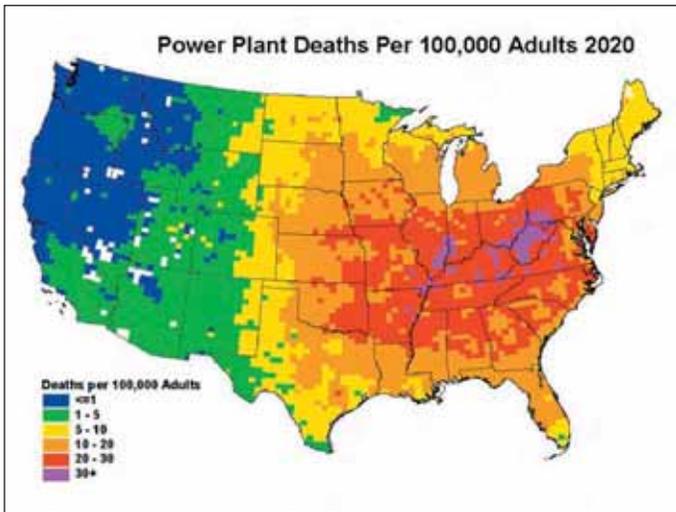


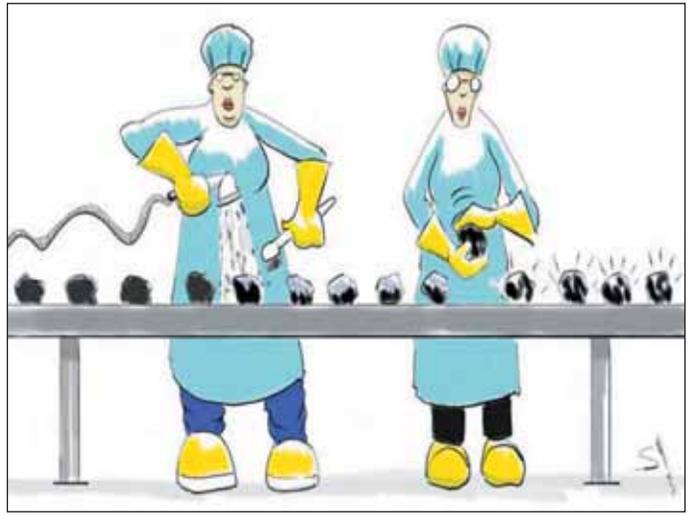
- Over 78% of African Americans live within 30 miles of a power plant—the distance within which the maximum effects of the smokestack plumes are expected to occur, compared with 56% of white Americans
- Over 35 million American children live within 30 miles of a power plant, of which an estimated two million are asthmatic

It's Raining Down Mercury



- Coal-burning power plants are the major source of mercury pollution
- Much of the mercury stays airborne for two years and spreads around the globe
- One recent study found fetus-harming levels of mercury in about 8% of U.S. women of childbearing age







Re-Invention of the Nuclear Energy



- Three decades after the last nuclear power plant was commissioned in the U.S., 21 companies have indicated they want to build 34 new reactors
- The NRC has already awarded \$20 million to 60 universities for scholarships and faculty recruitment and retention to ramp up new nuclear development
- The industry still has no solution to its most daunting safety and security problem, the permanent storage of spent nuclear fuel—now stored on site

WHERE WILL ALL THE WASTE GO?

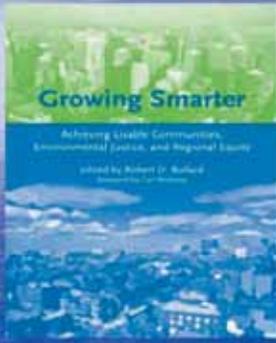


Without any national nuclear waste site, it may be kept at the site of the Victoria reactor

BY TARA BOZICK
SCIENCE WRITER

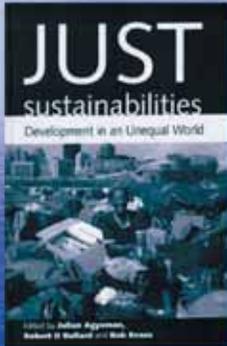
Mark and Virginia Dierfuss do not want nuclear waste in their backyard. The Dierfusses own land, used for agriculture, just south of Exelon Nuclear's proposed Victoria County nuclear power plant site.

Growing Smarter & Healthier



- Smart Growth is defined as growth that is economically sound, environmentally friendly, and supportive of community livability - growth that enhances our quality of life
- Smart growth is development that serves the economy, the community and the environment

Just and Sustainable Communities for All



- Sustainability must address equity and social inequality, i.e., equitable development, families below poverty, households without livable wage, widening income/wealth gap
- Finally, it is unlikely that the U.S. can achieve sustainability without addressing these equity issues

It's About Human Rights



TAKE AWAY MESSAGE TODAY

- This is not rocket science
- It's all about health
- Planners and developers should design communities (all communities) as if their grandmothers lived next door
- Buy my books and don't wait for the movie or the DVD



For More Information Contact:

Environmental Justice Resource Center
Clark Atlanta University
Phone: 404/880-6911
Fax: 404/880-8132
E-Mail: ejrc@cau.edu
Web Page: www.ejrc.cau.edu

L'équité environnementale en contexte européen: les multiples facettes des inégalités écologiques

Présentation de **Cyria Emelianoff**

Institut EDS, Fondation Monique Fitz-Back
Université Laval, Québec, 17 avril 2009

L'équité environnementale: les multiples facettes des inégalités écologiques

Cyria Emelianoff, Université du Maine
ESO UMR 6590 CNRS

Une notion complexe

- L'inégalité environnementale peut être définie comme une **inégalité d'exposition aux pollutions, nuisances et risques**, et comme une **inégalité d'accès aux aménités et ressources environnementales**. Concept sous-tendu par une question : qui accuse les maux et qui bénéficie des ressources environnementales dans les sociétés modernes ? (au-delà du constat de la disparité des cadres de vie)
- L'exposition est une variable **composite** mettant en jeu non seulement la proximité et la dangerosité des sources, mais aussi les capacités d'évitement et de défense des populations.
- D'autre part, la **perception** des nuisances ou des risques peut accroître le stress et amplifier ou au contraire atténuer les effets d'exposition (G. Faburel).

1. Des inégalités d'exposition

- Proximité et dangerosité des sources de pollutions/nuisances/risques
Ex: la moitié des ZUS et 69% en Ile de France, sont affectées par un point noir de bruit (lié aux grandes infrastructures). Les communes comportant des ZUS sont deux fois plus exposées que les autres au risque industriel identifié par les périmètres Seveso.
- Héritages territoriaux (passifs industriels, marquages sociaux –bas quartiers-, conflits armés)
- Géographie : zones propices aux risques "naturels" et climatiques

Qui est surexposé ?

- Ménages captifs des territoires industrialisés/ désindustrialisés (bassins miniers, couloirs de la chimie, ports industriels, ...)
- Certains groupes professionnels (amiante, nucléaire, ...)
- Mal logés, habitat insalubre
- Nomades (gens du voyage, sans-abri)
- Habitants des banlieues d'habitat social
- Ménages pratiquant l'agriculture intensive
- Victimes d'armes chimiques, nucléaires (populations, militaires, anciens combattants)
- Minorités ethniques, femmes

2. Inégalités dans les vulnérabilités

- Dues à des effets de cumul (fragilités économiques, sociales, sanitaires)
- A la plus ou moins bonne qualité du logement (isolation thermique et phonique, normes anti-sismiques, habitat insalubre, ...)
- A des capacités de défense très inégales des populations : accès à l'information ; pouvoir d'influence sur le politique (étrangers sans droit de vote); accès au système judiciaire ; défenses corporelles : état de santé, l'âge...
- Et des capacités de faire face : conduites d'évitement, d'auto-protection, moyens de fuite, accès aux soins, ...

3. Inégalités dans la perception des nuisances ou des risques

Variables explicatives :

- Niveaux d'information et de participation
- Inégalités de suivi médical
- Attachement au lieu, identité de quartier, vie sociale : facteurs de valorisation environnementale/représentations négatives
- Lorsque la source de pollutions ou de risques = la zone d'emploi : compensations (emploi, bon niveau d'équipement socio-culturel (TP), solidarités ouvrières, cohésion sociale permettant de faire front)
- Pénibilité des conditions de travail inhibe les sensibilités
- Attitude de déni (syndicats, patrons, ouvriers/ médecins du travail)

4. Inégalités d'accès aux ressources environnementales

- Accès à l'eau, l'air "frais", l'énergie, la terre
Accès à la terre/réappropriation de la fabrique environnementale (périurbain/jardins et gestion en bien commun de l'espace public)
- Des inégalités d'accès aux aménités : nature, paysages, vues... facteur de récupération de la fatigue mentale (Barlett)

Responsabilité des pouvoirs publics : acheminement et traitement de l'eau, politiques de transports ou de pacification du trafic, politiques énergétiques, d'espaces verts, d'urbanisme et d'aménagement plus généralement.

5. Des inégalités d'impact écologique

Inégalité des empreintes écologiques, ou des "profils métaboliques"

- Part des prélèvements: 31,5% des dépenses mondiales de consommation privée sont dues aux nord-américains (5,2% de la pop. mondiale), contre 3,2% des dépenses par les populations d'Asie du Sud et d'Afrique subsaharienne (33,3% de la pop. mondiale) (2000, Worldwatch Institute).
- Part des émissions: en 1999, les émissions de gaz à effet de serre d'un citoyen états-unien équivalent à celles de 19 indiens, 107 bangladais ou 269 népalais (Agarwal, 2002)
- Les modes de vie occidentaux sont à l'origine des 2/3 des impacts environnementaux globaux, tout en concernant environ 1/6 de la population mondiale (SCORE, 2008)
- Balance import-export très déséquilibrée en matière d'appropriation de ressources et d'émissions de polluants.

Des inégalités générées par les modes de production, de consommation, de vie

- Appropriation des ressources (quantité, qualité, modes d'appropriation: pillage, échange écologiquement inégal, annexion de terres ou de milieux)
- Appropriation et saturation des capacités d'autoépuration de la planète
- Externalisation des pollutions et des risques sur des populations plus pauvres et plus vulnérables.

Or, les dégradations écologiques issues du prélèvement des ressources ou de l'externalisation des polluants au Sud ont des effets démultipliés sur les vies humaines.

6. Les inégalités écologiques héritées, ou les dettes écologiques

- Dette écologique : dette accumulée par les pays du nord vis-à-vis des pays du sud lorsqu'on compatibilise le prélèvement de ressources naturelles depuis la colonisation et l'exportation de déchets en tous genres. Prolonge l'empreinte écologique (calculée pour un an). Elle peut s'envisager pour des territoires, des individus.
- José Augusto Padua : « la dette écologique résulte du maintien d'une situation d'injustice environnementale globale, dans laquelle une minorité s'approprie la plupart des ressources de la Terre, tout en exportant les conséquences de la dégradation planétaire sur la majorité pauvre de l'humanité »
- Mécanismes puissants de reproduction des inégalités écologiques

La dette écologique: 5 composantes (Juan Martinez-Allié)

- (1) Le pillage des ressources « naturelles » depuis la colonisation ou leur extraction à un prix qui n'intègre pas les externalités écologiques et sociales: ressources minérales, énergétiques, forestières, marines, génétiques, humaines (esclaves).
- (2) L'utilisation des milieux les plus fertiles -terres et littoraux- pour les cultures d'exportation, induisant des irréversibilités environnementales, des dégâts sociaux, politiques (perte de souveraineté).
- (3) L'exportation vers les pays du Sud de déchets toxiques, d'activités à risques (comme les essais nucléaires) et d'activités polluantes.
- (4) L'appropriation des capacités d'auto-épuration de la planète : l'utilisation et la saturation des puits.
- (5) La biopiraterie par l'agro-industrie et l'industrie pharmaceutique : la brevetisation des savoirs traditionnels (riz basmati). Vandana Shiva (triple pillage)

II. Questions adressées aux politiques publiques

1. Question de la distribution des biens et des maux environnementaux générés par le développement : question locale, régionale et planétaire.
2. Question de la redistribution des droits collectifs et individuels à polluer (carte carbone) et à prélever.
Outils de l'économie néo-libérale: pollueur-payeur, préleveur-payeur ? Incommensurabilité des valeurs écologiques et monétaires (Martinez-Alier; payer pour détruire des vies humaines ou des milieux naturels ?)
3. Insoutenabilité des modes de vie et du "way of life" occidental (endettement écologique vis-à-vis du sud et des générations futures; non extensible sans crise majeure de la biosphère - Sachs 2002-; non reproductible).

Marges d'action des pouvoirs urbains ?

1. "Foreign local policy"

Reconnaître la dette écologique des villes
Politiques climatiques : essor (Stockholm: - 25% CO2 en dix ans)
Politique de promotion du commerce bio/équitable (Malmö, Dortmund)
Coopération décentralisée : adaptation au changement climatique, ingénierie écologique ?

2. Appuis à la reconversion économique

Relocalisation de la production (emploi non délocalisable, décarbonisation, souveraineté sur les ressources)
Appui aux filières d'éco-matériaux, éco-construction, énergies renouvelables, éco-design, ... (Freiburg-en-Brisgau, Hanovre)
Politiques de sevrage/branches industrielles lourdes (villes sans pesticides, sans chimie (Suède), quartiers sans voiture, ...)

Marges d'action des villes

3. Politiques socio-environnementales (discrimination positive):

Plans de santé environnementale
Réhabilitation environnementale des quartiers dégradés (Augustenborg, la requalification environnementale est un levier de destigmatisation)

4. Modes de vie durables: vecteur d'engagement politique, outil de reconversion économique

- Mouvements pour la simplicité volontaire/décroissance
- Essor de l'habitat groupé écologique ("habiter autrement" mutualisation de biens, d'espaces, de travail)
- Vivre "sans" (objets aliénants -dépendances-)
- Consom'action
- Boycotts et lobbying (campagnes de boycotts de crevettes)

Pour conclure: une durabilité urbaine soucieuse d'équité environnementale ?

Plusieurs chantiers :

- Le redimensionnement des solidarités : le « vivre ensemble sur terre »:
Réduire l'externalisation des problèmes environnementaux
// Evolution des représentations de la question sociale, des systèmes de protection sociale et de redistribution (Bader, 1995: « système de protection sociale chauvin »).
- La restauration environnementale des territoires les plus dégradés (résilience: capital naturel et capital santé)
- Ville « post-carbone » // transition vers une autre économie
- Des modes de vie durables : vecteurs de changement culturel

Quelques références supplémentaires, pour en savoir plus

- Byrne J., Glover L., Martinez C. (ed.), 2002. Environmental justice. Discourses in International Political, Economy, Energy and Environmental Policy, volume 8, London, Transaction Pub., New Brunswick
- Emelianoff C., 2009. Durabilité urbaine, modes de vie et solidarités à long rayon d'action : de nouvelles questions de recherche, in : Coutard O., Lévy, J-P. (dir.), Ecologies urbaines : Etat des savoirs et perspectives, Paris, Economica-Anthropos (à paraître).
- Guha R., Martinez-Alier J., 1997, Varieties of Environmentalism. Essays North and South, Earthscan, London.
- Martinez-Alier J., 2002. The Environmentalism of the Poor: a Study of Ecological Conflicts and Valuation, Northampton, Edward Elgar Pub.
- Roberts T., Parks B., 2007. A Climate of Injustice, MIT Press, Cambridge, London.
- Theys J., 2007. Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement ? Un essai d'interprétation à partir du thème des inégalités écologiques, in Cornut P., Bauler T., Zaccari E. (ed.). Environnement et inégalités sociales, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, p 23-35.

Des impacts inégaux aux solutions équitables: quelques illustrations

Présentation de Rosa C. Galvez

UNIVERSITÉ LAVAL

L'équité environnementale: clef du développement durable
EDS – Québec, 17. Avril 2009

La gestion de déchets et les risques environnementaux

Par Rosa Galvez-Cloutier, Ph.D. Ing.

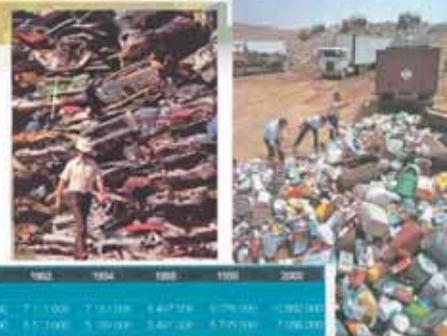


L'état de notre environnement

Des causes multiples demandent une compréhension globale et une réflexion critique de la situation



La pollution par les déchets



DESTINATION	1980	1982	1984	1986	1988	2000
Génération	7 000 000	7 111 000	7 122 000	8 407 000	9 276 000	10 890 000
Élimination	3 744 000	5 171 000	5 399 000	5 407 000	5 770 000	7 096 000
Récupération	1 250 000	1 940 000	1 724 000	3 000 000	3 506 000	3 794 000
Taux de récupération	18%	26%	24%	36%	38%	35%

Taux par habitant (tonnes par année/mois)

DESTINATION	1980	1982	1984	1986	1988	2000
Génération	1,02	1,08	1,08	1,10	1,24	1,48
Élimination	0,54	0,72	0,74	0,75	0,75	0,84
Récupération	0,48	0,36	0,34	0,42	0,49	0,64

Source: Institut de la statistique du Québec. Pour 2000, projection au 1^{er} avril 2001

Prix des matières recyclables

	1999	2000	2001
PET recyclage	22	4	5
PET (conteneurs alimentaires PE)	222	205	202
PET (autres PE)	382	359	345
PET (emballages, conteneurs PE)	-	211	214
PET (emballages alimentaires PE)	825	759	751
Papier recyclage	33	39	43
Papier (autres cellulose)	105	103	107
Papier journal (100%)	-	-	99
Papier journal (50%)	79	104	102
Papier (autres cellulose)	243	235	236
Carton ondulé (gros)	-	71	74
Carton ondulé (petit)	44	50	57
Carton de boîtes de jus	15	45	45
Métal ferreux	35	40	54
Aluminium (autres)	1724	-	-
Aluminium (conteneurs)	-	1342	1305
Aluminium (emballages cellulose)	-	944	911
Aluminium	2	0	1
Verre	10	15	15
Acier	40	35	33

Papier
20.9 MT récupérées
53.4 MT jetées

Aluminium
1 MT récupérés
1.7 MT jetées

Acier
1.9 MT récupérées
10.4 MT jetées

Législation existante au Québec

Politiques

- Politique de gestion de substances dangereuses, 1990.
- Politique de gestion intégrée des déchets solides, MEQ 1989.
- Politique de Réhabilitation des terrains contaminés, 1988

Lois

- Loi sur la qualité de l'environnement, 1972.
- Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, 1990.

Règlements

- Règlement sur les déchets dangereux, 1997
- Règlements sur les déchets solides, 1978
- Règlement sur l'évaluation/l'examen des impacts environnement, 1987
- Règlement sur les eaux souterraines, 1982
- Règlement sur l'eau potable, 1995
- Règlement sur la qualité de l'atmosphère,
- Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, 1995

Sites contaminés en zones urbaines

- Le Canada possède 1 221 sites fédéraux contaminés,
- Au Québec, le GERLED (sites à déchets dangereux) et le GERSOL (déversements industriels et accidentels) répertorient 5 520 sites orphelins.
- Vingt ports commerciaux le long de la voie maritime du St-Laurent draguent plus de 200 000 tonnes/an de sédiments contenant d'hydrocarbures, métaux, et autres contaminants.

Exemple: Site des ateliers Angus à MTI

a) Construction de locomotives, b)&c) avant et pendant la restauration et d) plan de développement (MEFQ, 2000)

Les risques présents

Source → Voie → Exposition → Toxicité

The diagram illustrates the pathway from a source (e.g., a factory) through various transport mechanisms (air, water, soil) to exposure routes (inhalation, ingestion, dermal contact) for both humans and ecosystems. It highlights the resulting risks to health and security.

Perception du risque vs. Analyse du risque

Site à High risk

- Surface soil contaminated with 15 mg/kg PCB
- 30 m to 30 granules
- 0.1 mg/kg PCB in water
- Site à High risk

Site à Medium risk

- 30 m to 0.001 mg/kg PCB in soil
- 100 m to Clay substrate (medium)
- Site à Medium risk

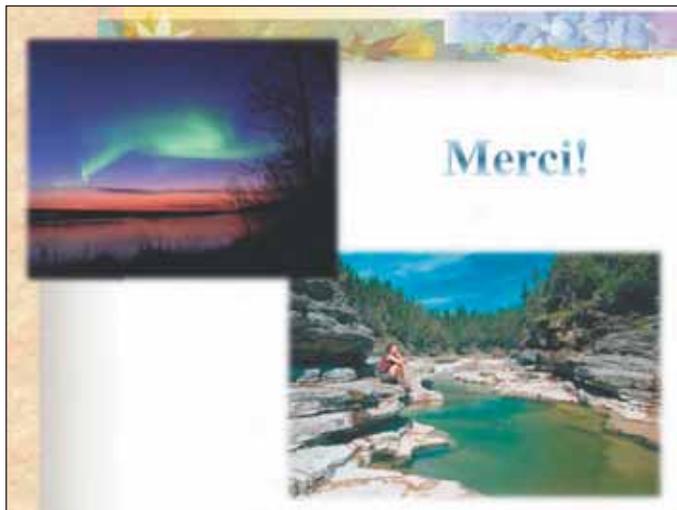
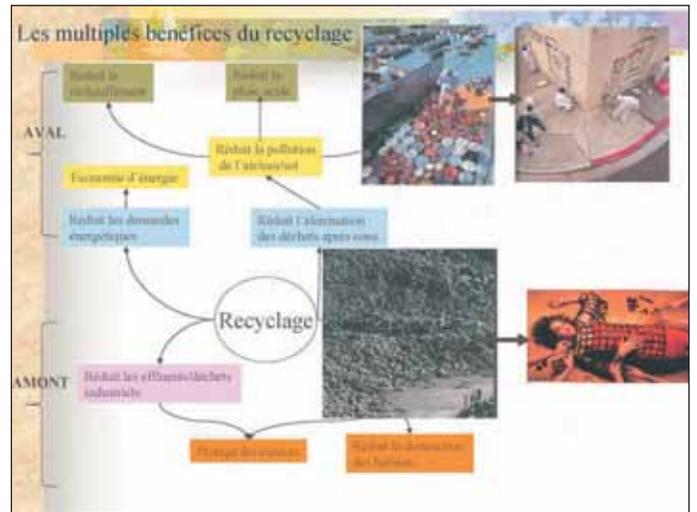
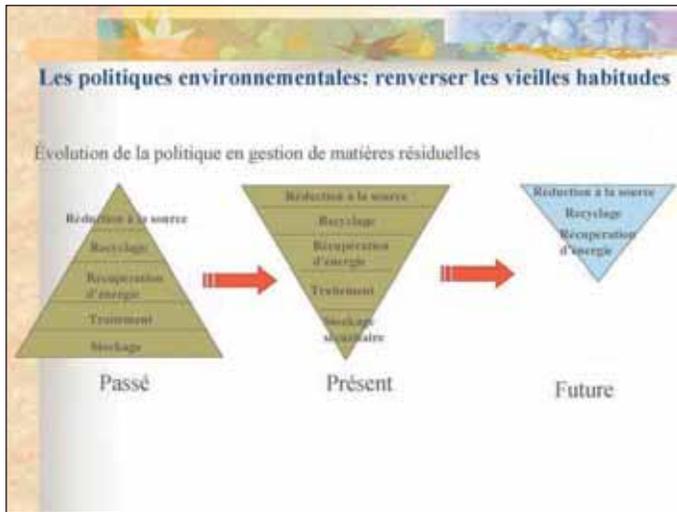
Site à Low risk

- 100 m to Sand/gravel
- Site à Low risk

Site Type	Variables	À régler
High risk	• Concentration • Concentration-Tps. • Temps • Localisation	Éliminer d'une source La source peut être contrôlée La source peut être retirée La source peut être traitée
Medium risk	• Média • Vitesse de migration • Ajout parties	La voie existe La voie peut être interrompue La voie peut être éliminée
Low risk	• Types • Réceptivité • Temps • Concentration • Sources	Plus d'impact dû à la migration Récepteur peut être déplacé On peut contrôler l'exposition Le récepteur peut être protégé

Approche par Analyse de Risque dans la gestion des sites contaminés

The flowchart shows the process starting with 'Estimation du Risque tox.' leading to 'Identification des subs. danger.' and 'Evaluation dose-réponse'. This leads to 'RISQUE TOX.' and 'Gestion du risque'. 'Gestion du risque' involves 'Options de contrôle/réd.' and 'Décision', leading to 'Évaluation du risque' (Social, Économique, Politique) and 'Sans risque' or 'Risques Acceptable'.



Évaluation de l'exposition (dose potentielle / substances de type cancérogènes)

LADD = dose quotidienne moyenne pour la durée de vie (mg/kg po)
 C = concentration moyenne (mg/kg ou µg/m³)
 ED = durée de l'exposition (années)
 IR = taux d'ingestion ou d'inhalation (m³, kg ou L/j)
 BW = poids corporel (kg)
 LT = durée de vie (années)
 AF = Facteur d'absorption
 EF = fréquence d'exposition (pour un travailleur ou résident non permanent)

$$LADD = \frac{C \times IR \times ED \times EF \times AF}{BW \times LT}$$

Donné ou estimé à partir d'un modèle de prédiction

Risque dû aux substances cancérogènes

$$Risque_c = LADD \times SF$$

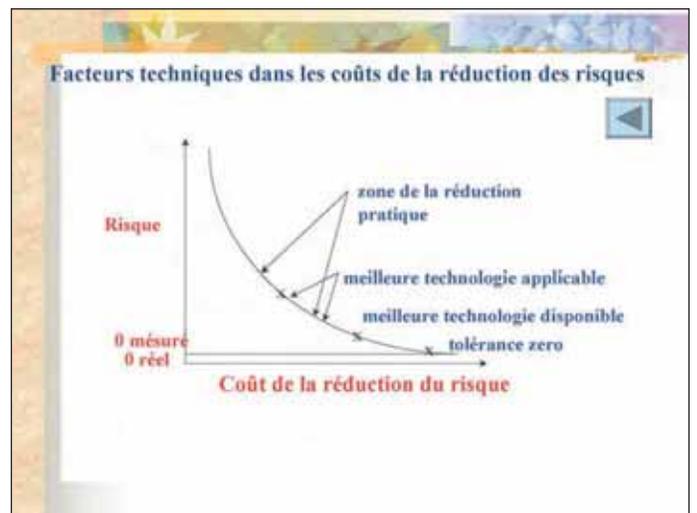
Risque = (Sévérité de la conséquence) x (Probabilité)

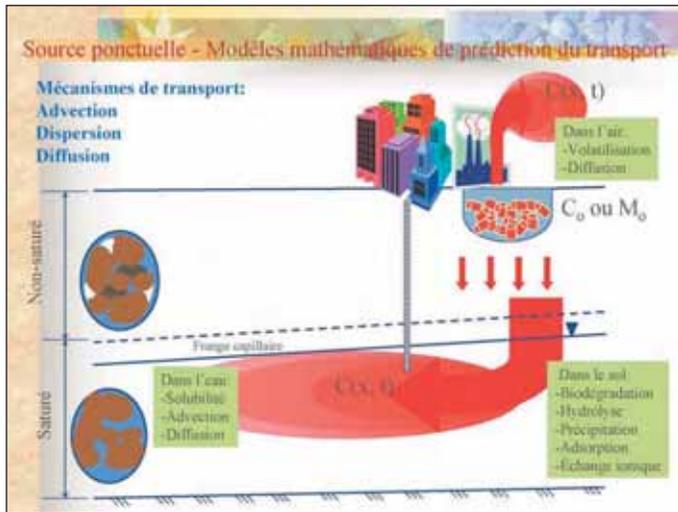
Probabilité de décès due à un cancer au long de la durée d'une vie

SF = Facteur de pente (kg/µg) (donné toxicologique propre à chaque contaminant)

Le risque total du aux cancérogènes est l'addition des risques individuels. Selon certains organismes nord américaines ce risque ajouté ne devrait dépasser 1/10⁶ décès.

Risque total = Risque sans projet + Risque ajouté dû au projet





Modèles de transport de contaminants eaux/eaux souterraines

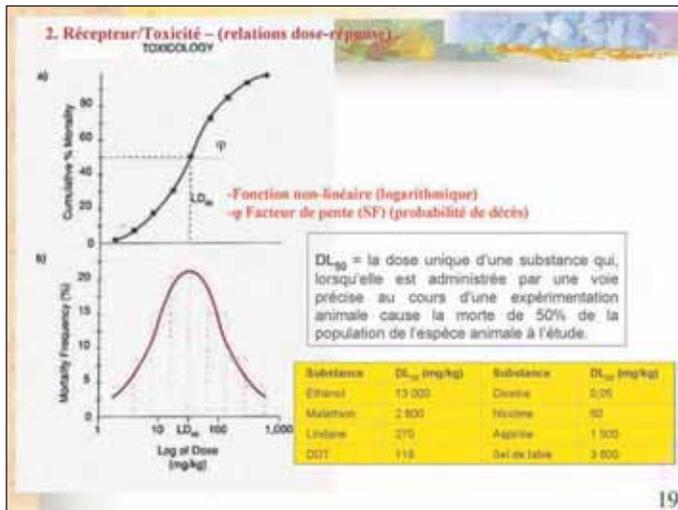
video

Contaminants dans l'eau souterraine (en milieu saturé et avec dégradation):

$$C(x,t) = \frac{M}{\sqrt{4Dt}} \exp\left[-\frac{(x-Mt)^2}{4Dt}\right] \cdot e^{-kt}$$

Terme ajouté en cas de dégradation

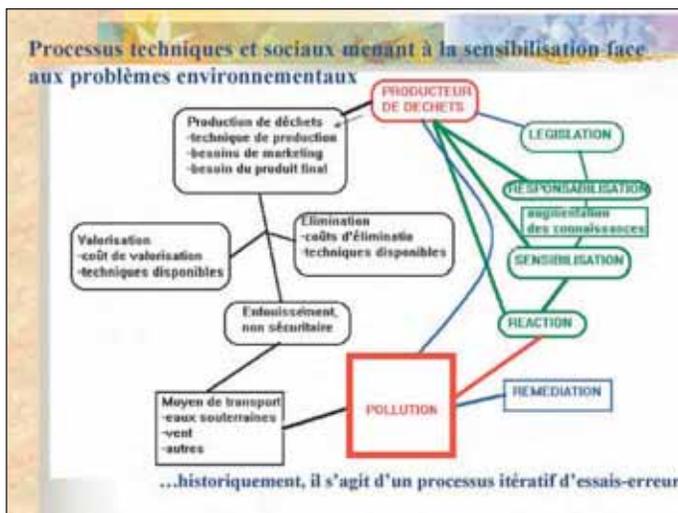
M = La masse de contaminant/surface [M/L²]
 D = coefficient de diffusion/dispersion [L²/T]
 v = vitesse de l'eau souterraine [L/T]
 k = constante de dégradation (T⁻¹)
 t = temps (T)



Données normalisées pour le calcul de la dose d'exposition

Paramètre	Homme	Femme	Enfant
Poids corporel (kg)	70	60	10
Respiration (litres/min)	2	2	1,2
Ins (L/d)	2	2	1
LD (h/d)	0,3	0,3	0,45
Insolubilité (µg/cm ²)	6,5		
Insolubilité (insol + volatile) (µg)	275	275	120
Ins (mg/d)	20	20	8
Insolubilité de sol (µg)	0,1	0,1	0,2
Insolubilité de particules (µg)	5		
Insolubilité corporelle (µg)	2	2	1
Insolubilité (insolubilité particulaire)	305	305	305
Insolubilité (insolubilité particulaire) (µg/cm ²)	80	80	
Insolubilité de sol (µg/cm ²)	70	70	10

LD₅₀ pour les adultes et 1,2 - 1,8 pour les populations sensibles



- ### Classification des sources et types de DD
- Selon le type de source: Sources ponctuelles (effluents industriels, certains déversements accidentels), sources diffuses (sites contaminés, pollution atmosphérique). Cette classification aide les politiciens, elle oblige l'estimation des volumes totaux des déchets à gérer des sources ponctuelles, important pour les programmes de réduction à la source. Elle ne tient pas compte des raisons ou type de contamination.
 - Selon le secteur de production: agricole (pesticides, engrais), minier (métaux précieux, lourds, de transition), commercial, industriel (SIC), urbaine-municipale (DDD). Cette classification aide les législateurs qui peuvent ainsi responsabiliser les différents secteurs.
 - Selon le risque pour la santé et la sécurité des individus: dangereux, non dangereux. Cette méthode aide les législateurs en facilitant la priorité pour des programmes gouvernementaux de suivis serrés et contrôlés des DD.
 - Selon ces caractéristiques physiques, chimiques ou biologiques: gaz, liquide, solide, semi-solide, ou acide, base, solvant, etc. ou biodégradable ou non-biodégradable, respectivement. Cette classification est pratique pour les ingénieurs responsables de la manipulation, traitement et stockage des DD.

Caractéristiques de DD (danger pour la sécurité)

Carburant: toute matière igni-combustible ou comb. provoquée au lessive la combustion en libérant de l'oxygène

Ex. -liquide non aqueux avec une concentration < 24% d'alcool par volume et point d'ignition < 60°C
-capacité carburante selon la méthode ASTM D93-79 ou EPA D001.

Corrosive: toute matière qui possède un pH inférieur à 2 ou supérieur à 12,5

Ex. -liquide qui cause une perte de matériel à 6.35 mm/année à T 25°C.

Explosive: toute substance qui par réaction chimique auto-entretenu, émet des gaz à une température, à une pression ou à une vitesse telle qu'il en résulte des dommages.

Inflammable: 1) toute matière liquide ou solide, autre que les boissons alcoolisées, dont le point d'éclair < 61°C.
2) toute matière solide ou liquide qui est susceptible de s'enflammer et de brûler violemment ou longtemps, soit de causer ou de favoriser un incendie sous l'effet du frottement, soit de subir une décomposition fortement exothermique à la température ambiante.
3) toute matière qui au contact de l'eau, dégage une quantité dangereuse de gaz inflammable.

Reactive: substance qui présente une ou plusieurs des conditions suivantes: normalement non-stable, produit des changements violents, réagit violemment avec de l'eau, forme des produits explosifs avec de l'eau, génère des gaz toxiques, produit des sous-produits contenant des cyanures ou sulfures à 2 < pH < 12.5, capable de détonation sous effets de la chaleur.

Lixiviable: 1) Toute matière qui lorsqu'en contact avec une solution normalisée dégage ou largue des substances dangereuses.
2) Répond positivement au test TCLP (Toxicity Characteristic Leaching Procedure - 13 éléments - 100 fois les critères de potabilité)

Danger ... (Caractéristique de danger pour la santé)

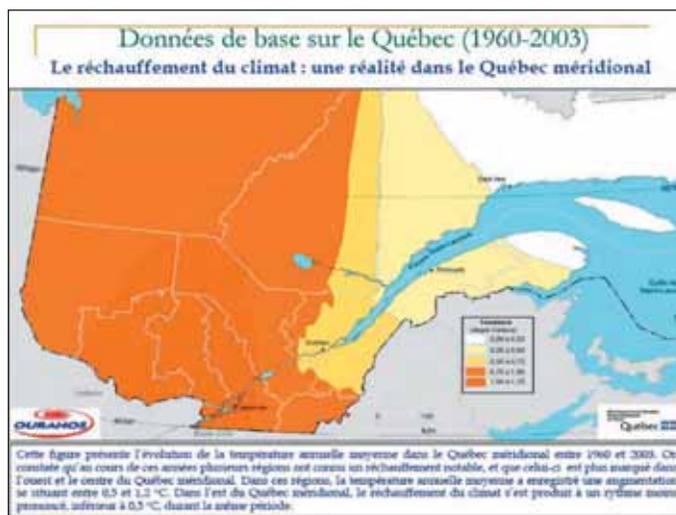
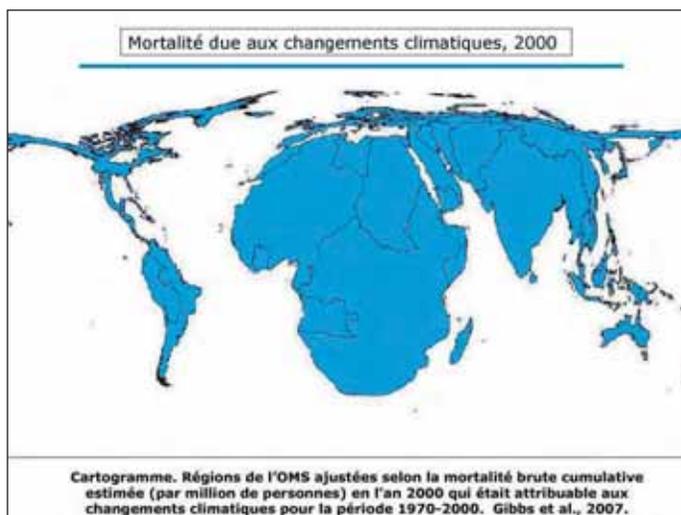
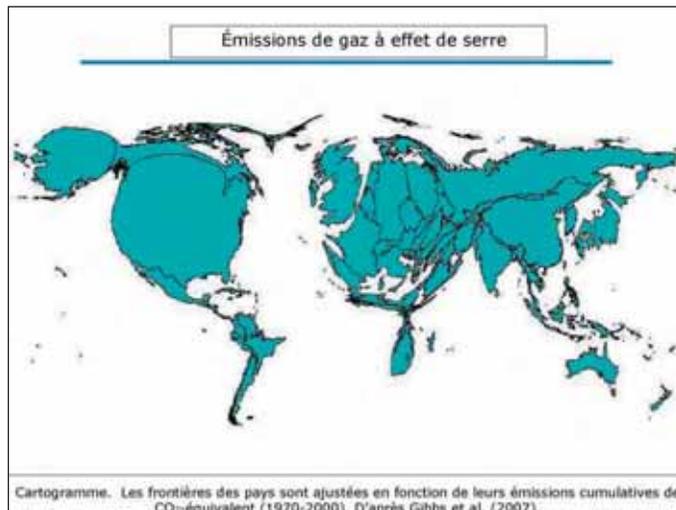
Santé et justice environnementale

Présentation de Pierre L. Gosselin

Santé et justice environnementale

Pierre Gosselin MD MPH
Institut national de santé publique du Québec
et Université Laval

17 avril 2009

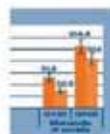


Effets sur la santé de l'injustice environnementale

La situation au Québec est meilleure que partout ailleurs au Canada.



Effets sur la santé de l'injustice environnementale



•Taux de mortalité chez les moins de 18 ans, Québec. 1989-1993 et 1999-2003;

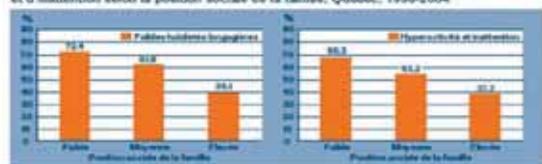


•Garçons (en haut) et filles (en bas)

•Amélioration générale depuis 20 ans, mais écart relatif riche/pauvre demeure et s'accroît, en passant de 2x à 3x les taux le plus bas

Effets sur la santé de l'injustice environnementale

Figure 3.3
Proportion d'enfants de 6 ans présentant de faibles habiletés langagières selon l'enseignant ou perçus par leur mère comme ayant un problème d'hyperactivité et d'inattention selon la position sociale de la famille, Québec, 1998-2004



Source : Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, 1998-2004 (Piquet et al., 2006).

Effets sur la santé de l'injustice environnementale

Figure 3.2
Risque relatif pour les taux d'hospitalisation pour traumatismes sévères chez les 0-14 ans selon certaines caractéristiques et la dimension matérielle de l'habitat de détermination, Québec, 2000-2004



Source : Figure préparée d'après Gagné (2006).

Effets sur la santé de l'injustice environnementale

- Tabagisme x2 chez les revenus inférieurs
- Embonpoint x2 à 6 ans en position sociale inférieure p/r à élevée
- Caries x2,5 si parents peu scolarisés p/r université
- Stress, idées suicidaires, dépression x2
- Insécurité d'emploi x3 chez parents
- Asthme pédiatrique: plus d'hospitalisations
- Îlots de pénurie légumes/fruits
- Parcs mal équipés et non conformes, près de routes et industries.

Effets sur la santé de l'injustice environnementale

« La pauvreté est la pire des violences »

Mahatma Gandhi

Des actions sont possibles

Quelques exemples d'interventions efficaces: ALLAITEMENT MATERNEL

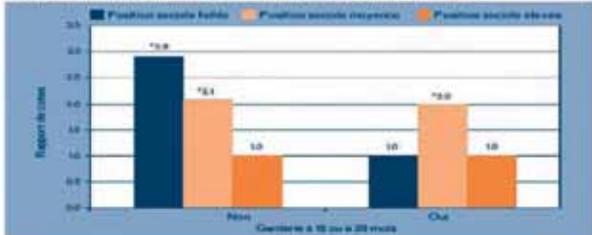
Figure A.5
Liens entre la position sociale de la famille et l'hospitalisation de l'enfant selon le mode d'alimentation, Québec, 1998-2004



Note: * Différence significative avec la catégorie de référence (position sociale élevée) ; indice = 1,01 au seuil de 5 %.

Quelques exemples d'interventions efficaces: GARDERIES

Figure A.6
Liens entre la position sociale de la famille en bas âge et les faibles habiletés langagières à 6 ans selon la fréquentation précoce de la garderie, Québec, 1998-2004



Note: * Différence significative avec la catégorie de référence (position sociale élevée) ; indice = 1,01 au seuil de 5 %.

Quelques exemples d'interventions efficaces: SOUTIEN SOCIAL

Figure A.7
Liens entre la position sociale de la famille et l'hyperactivité/inattention selon le mode d'alimentation et le soutien social, Québec, 1998-2004



Note: * Différence significative avec la catégorie de référence (position sociale élevée) ; indice = 1,01 au seuil de 5 %.

Quelques exemples d'interventions efficaces: MILIEUX DE VIE

- Diverses initiatives locales moins bien structurées portant sur la qualité des logements, des espaces verts, des conditions de la circulation automobile, le transport en commun, la sécurité de l'environnement scolaire et des appareils de jeu dans les parcs, la facilité d'accès aux aliments sains, etc.
- Nous débutons les diverses analyses en matière d'environnement et d'écosystèmes et leurs effets sur la santé au Québec. Très peu d'études jusqu'ici sauf quelques-unes à Montréal et sur le sujet du climat; plusieurs en cours...

Quelques exemples d'interventions efficaces: MILIEUX DE VIE

- Même si l'environnement est un déterminant à ne pas négliger, il faut admettre qu'au Québec sa contribution à la charge totale de morbidité/mortalité est faible
- Le volet services écosystémiques qui se détériorent vient aussi ajouter à ce fardeau
- Les plus fragiles seront les premiers touchés

Les coûts de la pauvreté

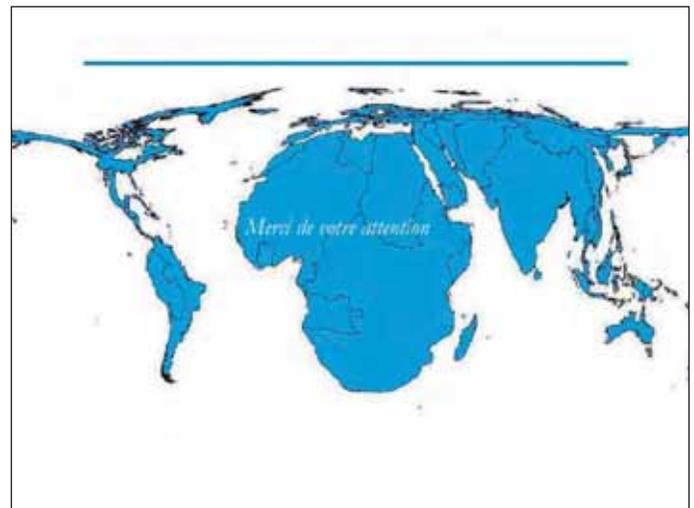
- Au Canada, un rapport produit conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux estime à 20 % les dépenses totales en soins de santé qui peuvent être attribuables aux disparités sur le plan du revenu.
- Ce document conclut qu'« en plus d'imposer le fardeau de la maladie aux personnes qui sont déjà défavorisées, les disparités en santé menacent la cohésion des communautés et de la société, ébranlent la viabilité du système de santé et ont un impact sur l'économie. »

Comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur la santé de la population et la sécurité de la santé, 2004

Les coûts de la pauvreté

- La coalition Campagne 2000, un regroupement pancanadien dont fait partie le Conseil canadien de développement social, a salué le fait que « le Québec est le seul endroit où le taux de pauvreté infantile diminue constamment depuis 1997 » (*Campagne 2000*, 2006).
- Les pays européens qui ont des résultats consacrent 3% de leur PIB à ces campagnes; le Québec en est à 2,8%; le reste du Canada à 0,9%.

Il faut arrêter d'en parler
et agir, même l'OCDE
le recommande:



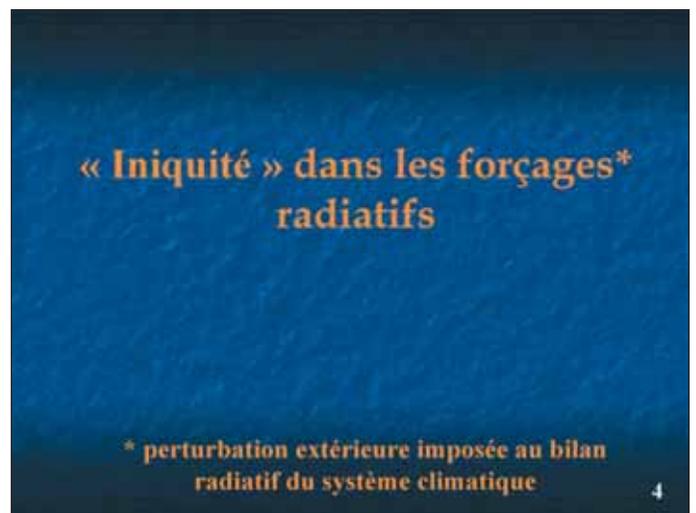
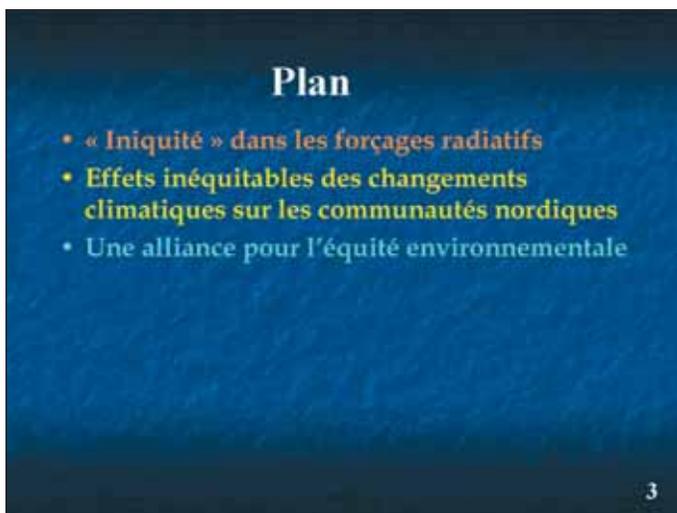
Quelques références supplémentaires, pour en savoir plus

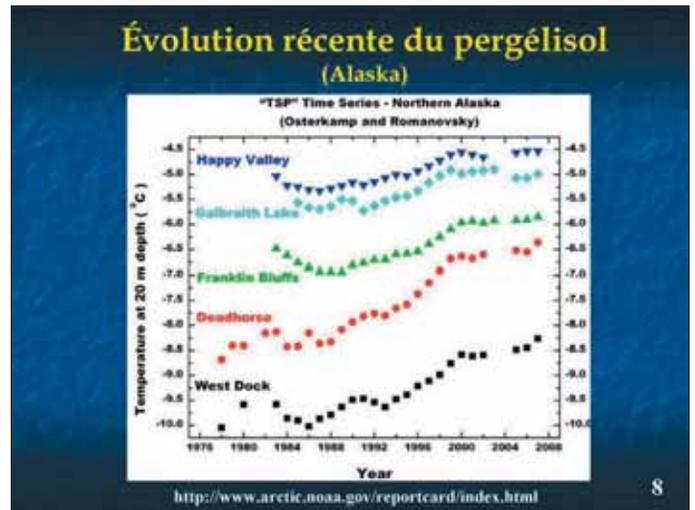
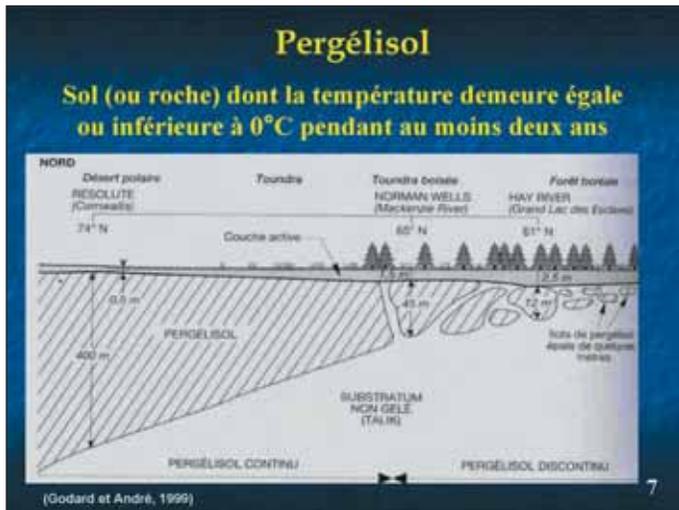
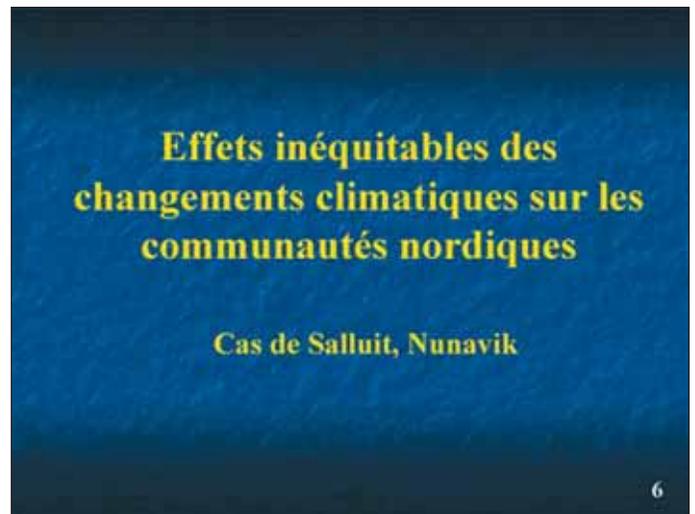
Northridge, Mary E., Gabriel N. Stover, Joyce E. Rosenthal et Donna Sherard, « Environmental Equity and Health: Understanding Complexity and Moving Forward », *American Journal of Public Health*, 2003 February; 93(2): 209–214. [www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1447718/]

MSSS, *Riches de tous nos enfants, La pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans*, Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, Publications du Québec, 2007, 162 pp. [<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2007/07-228-05.pdf>]

L'équité environnementale et les changements climatiques : la réalité nordique

Présentation de **Nathalie Barrette**





© Bouchard, 2005

Caractéristique démographique	Salluit	Québec
Population en 2001	1 075	7 237 480
Population en 1996	929	7 138 795
Croissance entre 1996 et 2001 (%)	15,7	1,4
Proportion des personnes âgées de moins de 25 ans	59,1	31,0
Proportion des personnes âgées de 55 ans et plus (%)	5,6	23,8

10

Expansion limitée

Croissance démographique

11

Glissement de terrain

12

Glace dans le pergélisol

Dramatisation de la fonte du pergélisol

(Ressource Naturelle Canada, 2007)

13

À long terme: déplacement d'une partie de la population vers un nouveau site?

Carte de classification du potentiel d'aménagement des terrains à Salluit

- Recommandable
- Peu recommandable
- Très peu recommandable
- Non recommandable

Solomon-Côté, 2004

14

À long terme: déplacement d'une partie de la population vers un nouveau site?

Tikiraatsiaq

15

Une alliance pour l'équité environnementale

Many Strong Voices MSV

- Collaboration entre les communautés de l'Arctique et celles des petits pays insulaires
- But : favoriser le bien-être, la sécurité et la durabilité des communautés côtières face au changement climatique
- Pouvoir d'action sur la scène mondiale pour la réduction et l'adaptation

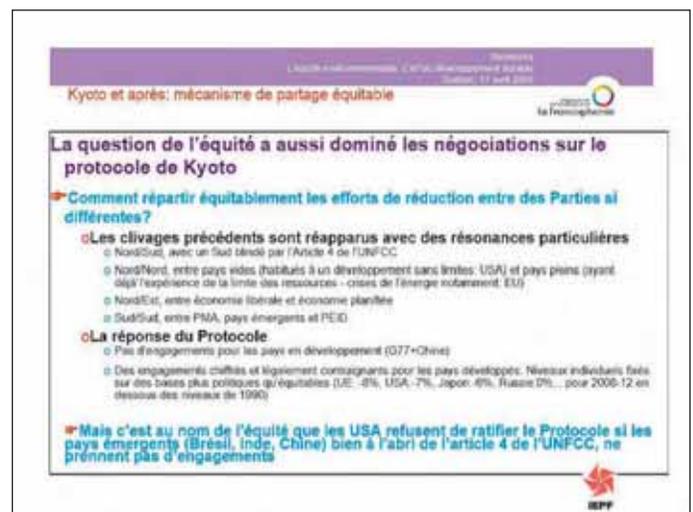
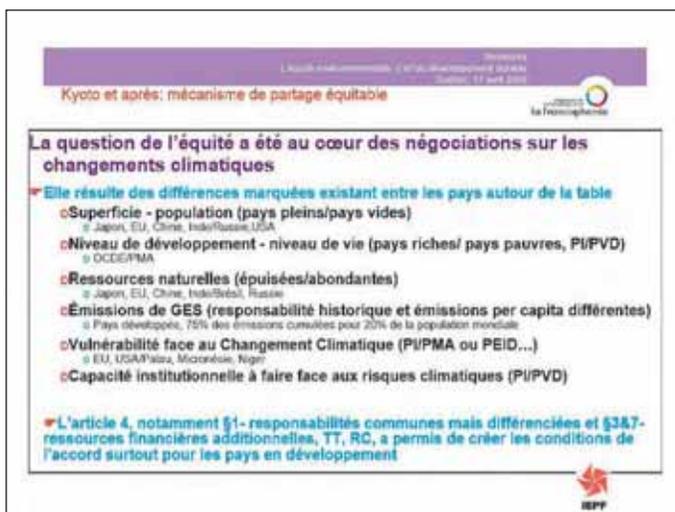
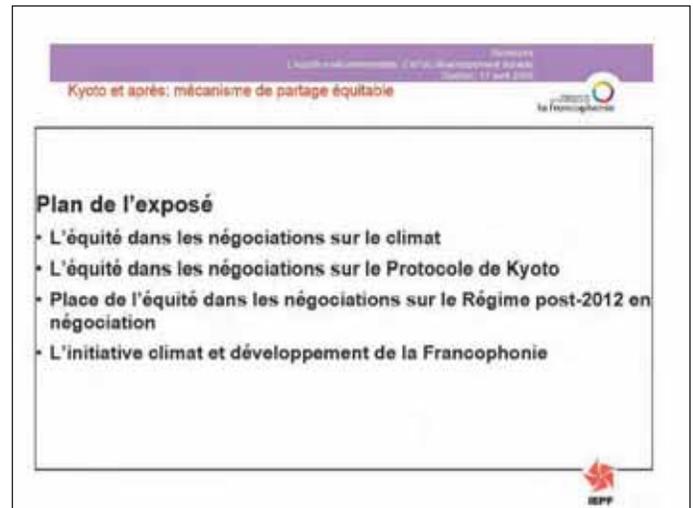
16



Kyoto et après: mécanisme de partage équitable

Présentation de **Sibi Bonfils**

en remplacement de **Fatimata Dia Touré**



Sommaire
L'Accord multilatéral, C'EST le Développement Durable
Séance 11 avril 2008

Kyoto et après: mécanisme de partage équitable

la Francophonie

Le quatrième rapport du GIEC, publié en 2005, relance le débat sur l'équité, vers le Régime post-2012

- ☛ **Confirme, chiffre à l'appui, que certaines Régions sont de loin les plus vulnérables**
 - L'Afrique subsaharienne, du fait de sa faible capacité d'adaptation avec
 - Entre 75 et 250 millions de personnes exposées au stress hydrique en 2020
 - Des baisses de rendement agricole de plus de 50% dans certains pays
 - L'Asie et ses grands deltas surélevés (Gange, Mékong, ...) exposés à l'élévation du niveau de la mer, les crues des fleuves, les tempêtes avec
 - Baisse significative de l'eau potable en 2050
 - Les petits États insulaires exposés à l'élévation du niveau de la mer et aux tempêtes
 - Baisse significative des ressources en eau en 2020
- ☛ **Permet de déterminer les objectifs de long terme et les efforts de réduction nécessaires pour stabiliser le climat**
 - Pour une réchauffement de 2 à 2,4°C, (445-490 ppm Co2eq)
 - Une réduction de 25 à 40% pour pays industrialisés en 2020, et de 65% en 2050;
 - Une trajectoire d'émissions divisée de 15 à 30% par rapport à la tendance pour les pays en développement les plus avancés en 2020, une déviation par rapport à la tendance pour toutes les régions en 2050
- ☛ **La plupart des PVD, hors PEID, considèrent ces orientations qui veulent leur imposer des engagements, comme une remise en cause de l'article 4 de l'UNFCCC dans son principe de responsabilités communes mais différenciées**

IEPF

Sommaire
L'Accord multilatéral, C'EST le Développement Durable
Séance 11 avril 2008

Kyoto et après: mécanisme de partage équitable

la Francophonie

Le débat sur l'équité fait rage dans le processus de mise en œuvre du plan d'action de Bali pour un régime post-2012

- ☛ **Notamment sur la vision partagée**
 - Désaccords sur le niveau de stabilisation du climat et surtout sur les efforts de réduction des émissions
 - Les PEID, de loin les plus vulnérables, sont les plus agressifs (1,6°C, -65% de réduction en 2050)
 - L'union européenne fait montre de bonne volonté, sans agressivité cependant (2°C max, -50% en 2050)
 - L'OTC/Chine ne se prononce que sur les efforts qui doivent faire les pays développés tout en refusant de prendre des engagements
- ☛ **un point fait consensus**
 - Les engagements des pays industrialisés doivent être les plus homogènes possibles (principe de la « comparabilité des efforts »).
- ☛ **Une vision partagée acceptable par les PVD doit être soutenue par**
 - Une garantie de développement,
 - Des moyens financiers à la hauteur,
 - Des Programmes d'action qui font progresser dans la voie d'un développement durable sobre en carbone

IEPF

Sommaire
L'Accord multilatéral, C'EST le Développement Durable
Séance 11 avril 2008

Kyoto et après: mécanisme de partage équitable

la Francophonie

Les questions clefs d'équité dans les négociations en cours sur le Régime post-2012 apparaissent ainsi être les suivantes pour les PVD

- ☛ **L'étendue de la réduction globale des émissions**
 - Si le niveau et la vitesse de réduction des émissions ne sont pas suffisants, les pays et les communautés les plus vulnérables vont devoir supporter des impacts et des coûts d'adaptation disproportionnés
- ☛ **Le partage des efforts de réduction**
 - Si les pays développés ne jouent pas honnêtement le jeu, dans le respect du principe des responsabilités communes mais différenciées, ce sont encore les pays et les communautés les plus vulnérables qui vont trinquer
- ☛ **Les moyens mis à la disposition des PVD pour leurs efforts nationaux**
 - Les pays développés doivent assurer les engagements pris à l'article 4.3 de l'UNFCCC, sur le financement, le transfert de technologie et le renforcement de capacité pour les actions nationales des PVD en matière de mitigation et d'adaptation.
- ☛ **Le développement et le développement durable**
 - Appel au respect de l'équité intragénérationnelle par les pays développés, en libérant de « l'espace carbone » pour que les PVD ne soient pas bloqués dans leur développement

IEPF

Sommaire
L'Accord multilatéral, C'EST le Développement Durable
Séance 11 avril 2008

Kyoto et après: mécanisme de partage équitable

la Francophonie

L'initiative climat et développement de la Francophonie

- ☛ **Lancée en 2005, elle vise**
 - Des lieux d'avantage de place aux enjeux de développement dans les négociations sur le climat
 - Coopérer les pays en développement d'Afrique, notamment les pays francophones, aux futures négociations pour qu'ils fassent mieux prendre en compte leurs priorités de développement dans les négociations futures sur le climat.
- ☛ **Avec un programme d'accompagnement à deux composante**
 - Une composante Études sectorielles dont les principaux objectifs sont : i) de faire émerger, pour les pays en développement, les priorités de développement à considérer au niveau des négociations et ii) de dégager des éléments de programmes sectoriels de dimensions locale et régionale sur lesquels pourra se bâtir une coopération mondiale de lutte contre l'effet de serre. Les secteurs retenus pour ces études sont les suivants : Mémento et urbanisme, agriculture, forêts, énergie, eau et assainissement, transport et télécommunications.
 - Une composante Ateliers et rencontres de concertation visant à : i) la validation et l'appropriation des résultats des études sectorielles, ii) la réflexion collective sur les instruments et les mécanismes de la Convention et du Protocole en lien avec ces résultats, et sur les besoins de capacité des pays, iii) la préparation aux négociations avec la mise au point de dossiers et de stratégies de négociation et avec la formation des négociateurs.

IEPF

Quelques références supplémentaires, pour en savoir plus

Odile Blanchard (IEPE, Grenoble), Patrick Criqui (IEPE), Michel Trommetter (INRA, Grenoble) et Laurent Viguié (IEPE), *Au-delà de Kyoto: enjeux d'équité et d'efficacité dans la négociation sur le changement climatique.*

Olivier Godard, *L'équité dans les négociations post-Kyoto: critères d'équité et approches procédurales*, CNRS France, juin 2004.

Frank Jotzo, *Developing countries and the future of the Kyoto Protocol*, Centre for Resource and Environmental Studies (CRES), Australian National University, October 2004.

Pierre Radanne, *Énergies de ton siècle ! Des crises à la mutation*, Lignes de repères, octobre 2005.

Réseau Action Climat-France, *Dix ans du protocole de Kyoto: Bilan et perspectives pour les négociations de l'après 2012*, novembre 2007.

Les enjeux de la biodiversité et l'équité environnementale

Présentation de **Philippe Le Prestre**

Institut EDS Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval

fondation monique litz-back POUR UN MONDE VIVANT

L'équité environnementale : clef du développement durable

Biodiversité et équité

Réconcilier les droits des États, des Humains et de la Nature

Philippe Le Prestre

UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval

Les 3 objectifs de la CDB

Article premier. Objectifs

Les objectifs de la présente Convention, dont la réalisation sera conforme à ses dispositions pertinentes, sont la **conservation de la diversité biologique**, l'**utilisation durable de ses éléments** et le **partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques**, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat.

UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval

Plusieurs aspects

- justice entre les non-humains
- relations entre les Humains et la Nature
- conséquences sociales de l'exploitation et de la protection de la biodiversité
- quête d'une gouvernance équitable de la biodiversité



UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société de l'Université Laval

Vers une gouvernance équitable de la biodiversité ?

Les questions d'équité interviennent à plusieurs niveaux :

- Aspects généraux liés aux négociations
- Les conséquences des politiques de protection de la biodiversité
 - la question des aires protégées
 - accroissement des inégalités int'les?
- La CDB et les questions d'équité



UNIVERSITÉ LAVAL

Institut EDS Institut Hydro-Québec environnement, développement et société de l'Université Laval

La CDB et les questions d'équité

- Une convention politique
- les questions de justice distributive apparaissent sous deux aspects :
 - La répartition du fardeau de la conservation (art 18.1)
 - Le partage des avantages dérivés de l'exploitation des ressources génétiques (objectif 3 et art 19) (APA)
- introduit des principes éthiques potentiellement contradictoires



ONE NATURE - ONE WORLD - ONE FUTURE
COP 6 MDP 4 Bonn Germany 2002



Institut EDS Institut Hydro-Québec environnement, développement et société de l'Université Laval

Quelques principes de la CDB



GENERAUX

- Conservation
- Lutte contre la pauvreté
- Précaution; utilisation durable
- Souveraineté

ÉQUITÉ

- Besoins et contribution historique des communautés indigènes et locales
- Participation des femmes
- Équité intergénérationnelle
- APA
- Compensation et Réciprocité



Institut EDS Institut Hydro-Québec environnement, développement et société de l'Université Laval

Article 8 (j)

Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra ...

(j) Sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques;



Institut EDS Institut Hydro-Québec environnement, développement et société de l'Université Laval

Conflits potentiels entre conservation et justice

- conflits entre conservation et droits des populations locales
- les groupes locaux peuvent préférer la justice sociale à la conservation
- la gestion locale des ressources peut accroître les inégalités locales
- la forte présence des groupes indigènes redistribue les ressources de la CDB



Institut EDS Institut Hydro-Québec environnement, développement et société de l'Université Laval

Le cas des négociations de l'APA

- Article 16. Accès à la technologie et transfert de technologie
- 2. L'accès à la technologie et le transfert de celle-ci, tels que visés au paragraphe 1 ci-dessus, sont assurés et/ou facilités pour ce qui concerne les pays en développement à des conditions justes et les plus favorables, y compris à des conditions de faveur et préférentielles s'il en est ainsi mutuellement convenu, et selon que de besoin conformément aux mécanismes financiers établis aux termes des articles 20 et 21.
- Article 19. Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages
- 2. Chaque Partie contractante prend toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties contractantes, en particulier des pays en développement, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties. Cet accès se fait à des conditions convenues d'un commun accord.



Institut EDS Institut Hydro-Québec environnement, développement et société de l'Université Laval

Le cas des négociations de l'APA

- un marchandage : accès contre souveraineté et partage
- => défis :
 - Définir la nature des avantages;
 - Identifier les parties-prenantes
 - S'accorder sur les critères selon lesquels un partage sera jugé «équitable»
 - Assurer l'équité du processus de négociation







Institut EDS
Institut Hydro-Québec en environnement,
développement et société
de l'Université Laval

EN CONCLUSION

- **Régime = lieu d'affrontement de différents principes d'équité et de justice**
- **Toutes les bonnes choses ne vont pas ensemble**
- **Élargir le contexte d'application des principes de justice?**

UNIVERSITÉ LAVAL

Quelques références supplémentaires, pour en savoir plus

- Le Prestre, P. G. (ed.). 2002. Governing Global Biodiversity, The Evolution and Implementation of the Convention on Biological Diversity. Ashgate.
- Zerner, C. (ed.). 2000. People, Plants and Justice: The Politics of Nature Conservation, New York: Columbia University Press.

Annexe: couverture médiatique

Texte de Yan Turgeon publié dans le *Journal Alternatives*, édition juillet-août 2009

www.alternatives.ca

Équité environnementale De la décharge au climat

Lorsqu'il a développé la notion d'équité environnementale au début des années 1980, l'Afro-Américain Robert Bullard n'aurait jamais cru qu'elle trouverait un jour écho aux Nations unies. Elle sera pourtant sur toutes les lèvres, en décembre prochain, lorsque la communauté internationale se réunira à Copenhague pour négocier le régime climatique devant succéder au Protocole de Kyoto.

YAN TURGEON

« Au début, nous voulions rendre compte de problèmes locaux affectant des communautés marginalisées. Ce n'est que plus tard, lors des sommets mondiaux, que nous avons pris conscience que l'équité environnementale était un enjeu mondial », confie le sociologue qui dirige aujourd'hui le Environmental Justice Resource Center, de l'Université Clark Atlanta.

De passage à Québec, où il a prononcé une conférence dans le cadre du séminaire « L'équité environnementale : clef pour le développement durable » organisé conjointement par l'Institut EDS et la Fondation Monique Fitz-Back, il rappelle que cette notion est née dans la foulée des luttes populaires, lorsqu'une communauté majoritairement noire, pauvre et rurale de Caroline du Nord, a protesté contre l'installation d'une décharge de sols contaminés aux BPC

dans son voisinage. Si les opposants n'ont pas empêché les camions de déverser leur charge toxique, les marches, les manifestations et les emprisonnements ont fait beaucoup de bruit.

La population a réalisé que des millions d'Américains vivaient à proximité de sources polluantes et que la présence de décharges de déchets dangereux ou d'industries lourdes dans leur voisinage n'était pas le fruit du hasard. « *Le Deep South a une tradition d'esclavage, de ségrégation raciale et de sous-développement industriel. Si bien que nos dirigeants disaient aux entreprises, venez vous installer chez nous, nous acceptons tout, même les industries les plus polluantes!* », dit Robert Bullard.

Cette prise de conscience a mené à la publication, en 1987, de la première étude sur la répartition ethnique des déchets toxiques. L'enquête soulignait que les décharges de produits dangereux étaient majoritairement situées où vivent les minorités. Dix ans plus tard, une seconde étude conclut que la situation s'est dégradée. De plus en plus d'Afro-Américains habitent à proximité de sites d'enfouissement de déchets dangereux : 56 % des personnes vivant à moins de 3 km de ces sites sont des gens de couleur alors qu'ils ne constituent que le tiers de la population américaine.

« *En Louisiane, un village fondé après l'abolition de l'esclavage est enclavé entre deux raffineries. Le parc où jouent les enfants se trouve sous leurs cheminées. Vous restez là 15 minutes et vous avez mal à la tête* », relate M. Bullard.

Mais il n'y a pas que les communautés marginalisées qui font les frais de la dégradation de l'environnement, constate aujourd'hui le chercheur : « *Ce sont des pays entiers qui se trouvent au mauvais endroit, du mauvais côté du Rio*

Grande ou dans le mauvais hémisphère. » L'iniquité est d'autant plus flagrante que ce sont les plus pauvres de la planète - et les moins responsables du bouleversement de leur environnement - qui sont les plus touchés. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des incidents climatiques ont lieu dans les pays en développement alors que les pays du G20 sont responsables à eux seuls de 80 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) mondiales.

Le Forum humanitaire mondial, présidé par l'ex-secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, évalue à 300 000 le nombre de décès causés par les changements climatiques chaque année et chiffre à 26 millions le nombre de déplacés du climat dans le monde. Lorsque les précipitations sont de moins en moins prévisibles, que l'élévation du niveau de la mer arrache la terre aux paysans et contamine leurs réserves d'eau douce, que de nouveaux déserts apparaissent là où, encore hier, la rareté de l'eau n'était pas un problème, les populations migrent alors vers les zones où elles pensent pouvoir subsister. Dans la seule Afrique subsaharienne, on estime qu'au cours des dix prochaines années, 60 millions de personnes vont prendre le chemin de l'exil pour échapper à la désertification.

Une affaire d'États

À Copenhague, l'équité environnementale sera au cœur des négociations du prochain régime climatique. Pour les pays en développement, l'argument est sans équivoque. Ce n'est pas aux pays les plus vulnérables de payer pour s'adapter, ni de freiner leur développement pour permettre aux pays les plus riches de continuer d'émettre des milliards de tonnes de GES dans l'atmosphère. C'est aux pays industrialisés, dont la contribu-



PHOTO : FLICKR / KILROY238

tion au problème est historique, de porter le fardeau du dérèglement du climat. Mais si on réduit souvent l'enjeu de cette conférence à l'établissement de nouvelles cibles de réduction - ce qui inclut l'imposition ou non de cibles contraignantes à la Chine -, on reconnaît aujourd'hui que l'atténuation ne se fera pas du jour au lendemain.

Payer pour préserver des écosystèmes (par exemple, dédommager des États ou des collectivités pour le maintien des forêts ou des cours d'eau), transférer des technologies (par exemple des éoliennes ou des panneaux solaires) et renforcer la formation humaine (par exemple, en sensibilisant les agriculteurs à la préservation des sols) figurent donc parmi

La Chine est maintenant le plus grand émetteur de GES au monde et elle est responsable d'environ le deux tiers de la croissance des émissions. Par contre, un Chinois émet en moyenne quatre fois moins de GES qu'un Américain ou un Canadien.

les enjeux majeurs de la Conférence de Copenhague, au même titre que la réduction des émissions de GES. Seule la mise en œuvre de tels mécanismes, réclamés de longue date par les pays en développement leur permettra de poursuivre leur croissance sans décupler leur empreinte écologique.

Yan Turgeon est rédacteur en chef d'*Objectif terre*, le bulletin d'information du développement durable de l'espace francophone.